



ASSOCIATION DES ARCHIVISTES DE L'EGLISE DE FRANCE

Siège social : 106, rue du Bac - 75007 Paris - C.C.P. 32.228.84 A La Source

Bulletin n° 22

Septembre 1984

Veillez noter les dates suivantes :

1) Jeudi 8 novembre 1984 , à 16 h.45, au 106 rue du Bac, Paris 7e

Assemblée générale (réservée aux seuls membres de l'Association)

Ordre du jour : Le mot du président : A propos du nouveau Code

Rapport moral

Rapport financier

Préparation du congrès de 1985

Intervention du P. Pierre Sourisseau : Le Centre national des Archives de l'Eglise de France et les inventaires

Par mesure d'économie, cette annonce tient lieu de convocation.

2) Les 9 et 10 novembre 1984 : 39e réunion du Groupe de Recherches historiques et archivistiques des congrégations féminines

Renseignements et inscriptions exclusivement : au Secrétariat du Groupe
8, rue de l'Abbé-Grégoire, 75006 PARIS.

3) Le 5e stage de formation archivistique spécialisée

sera organisé à Lille du lundi 24 juin 1985 au vendredi 5 juillet suivant.

Renseignements : adressés aux inscrits.

4) Le 7e congrès national

aura lieu à Lille les 5, 6 et 7 juillet 1985

La feuille d'inscription sera jointe au bulletin n° 23

5) 40e session du Groupe de recherches historiques et archivistiques des congrégations féminines est prévue à Lille les 8 et 9 juillet 1985.

MEMENTO

Nous aurons une pensée et une prière particulières pour :

- le chanoine Joseph Jomand, directeur du service des archives historiques du diocèse de Lyon : né en 1905, le chanoine Jomand avait été ordonné en 1929 ; il était responsable du service des archives historiques depuis 1957 : chaque année, dans le bulletin diocésain, il indiquait les archives qu'il avait recueillies (cf. bulletin XX - 48) ; et les stagiaires de Lyon se rappellent l'accueil qu'il leur avait réservé.

A PROPOS DU NOUVEAU CODE

Si le nouveau Code parle explicitement des archives, il est possible de relever qu'il ne parle pas des archivistes. Y a-t-il quelque chose à déduire de cette constatation ? Ce silence s'explique-t-il par le passé ? Correspond-il à un vide canonique ? Le nouveau Code est-il ouvert à la vie ?

1. L'héritage

Le contexte général hérité du passé est bien clair.

A Rome, pour ce qui concerne les archives pontificales et malgré le souci constant dont elles avaient toujours été entourées, il a fallu attendre le concile de Trente pour que soit véritablement constitué, indépendamment de la Chancellerie, un premier dépôt d'archives, au Château-Saint-Ange ; et c'est seulement au XVII^e siècle que fut institué l'Archivio segreto vaticano, dont l'importance fut d'ailleurs aussitôt reconnue telle que la charge de cet organisme fut dès l'origine confiée à l'un des tout premiers cardinaux (à plusieurs reprises un neveu du pape).

Si à Rome même il a fallu attendre tant de temps, comment s'étonner qu'une situation que certains peuvent estimer regrettable perdure davantage à la périphérie ? Comment s'étonner qu'une pratique insuffisamment définie et codifiée ne puisse se traduire dans une loi-cadre ? Et, dans un pays comme la France, comment s'étonner de ce que nous constatons chaque jour ? Car les ravages systématiquement perpétrés dans la seconde moitié du XVI^e siècle, les spoliations et destructions révolutionnaires, les séquestres de la Séparation, sans parler des tentatives plus récentes, toutes ces atteintes répétées, dirigées contre la mémoire de l'Eglise, ont réussi, au moins pour une part, à rendre l'Eglise de France à proprement parler amnésique (1).

Une autre raison d'ailleurs peut être retenue : le genre de préoccupations de la périphérie et de "la base" comme leurs incuries n'expliquent que trop bien certaines déficiences que l'on ne peut que déplorer. C'est même la raison pour laquelle certaines prescriptions canoniques, notamment depuis le concile de Trente, n'ont cessé de rappeler les exigences qui s'imposent dans la constitution des archives "à la source", tant à l'échelon diocésain qu'à l'échelon des "unités administratives mineures" (paroisses, chapitres, collèges, etc.). Et tel est bien le contexte qui a marqué le Code de 1917.

2. Un vide canonique ?

Qu'il y eût un vide canonique, c'était bien évident. Et c'est ainsi, pour ne prendre qu'un exemple, que le 8 septembre 1958, Mgr Montini, alors archevêque de Milan, était amené à distinguer, à propos des archives ecclésiastiques, les archives "bureaucratiques" et les archives "historiques". A ce propos, notant que les perspectives canoniques en restaient à l'aspect "bureaucratique" plutôt qu'à l'aspect "historique", Mgr Montini évoquait les grands services que, devant le vide canonique, les associations d'archivistes ecclésiastiques et religieux étaient appelées à rendre à l'Eglise. L'heure d'ailleurs était grave pour les archives diocésaines de Milan : allait-on les laisser à l'Ambrosienne, où elles avaient été dépo-

(1) Pour ne prendre qu'un exemple : aucun exemplaire de la bulle "Dudum nostrorum consilio", de Clément VI, adressée le 18 août 1349 aux archevêques de Bordeaux, Bourges, Arles, Lyon, Vienne, Toulouse, Rouen, Narbonne, Tours, Besançon, Reims, Aix, ne peut actuellement être retrouvé en France. Le texte de cette bulle, qui demandait aux archevêques et à leurs suffragants de publier l'indulgence du jubilé de l'année sainte 1350, n'est connu que par les registres vaticans.

sées par suite de la guerre, ou bien allait-on inscrire un nouveau dépôt d'archives dans la restauration de la demeure de l'archevêque (2) ?

A l'occasion du concile Vatican II, la question a été soulevée de combler le vide canonique qu'avait diagnostiqué Mgr Montini. Mais la réponse a été reportée à une date ultérieure... qui n'a pas été celle du nouveau Code, bien qu'entre-temps un certain nombre de documents du Saint-Siège eussent été amenés à traiter l'un ou l'autre aspect de la conservation (exigences de la constitution ou de l'enregistrement des documents, mises en garde réitérées contre toutes les formes de cession et d'aliénation, etc.) ou de la communication (recherche historique, microfilms, etc.) des archives. Il s'agissait généralement de réponses ponctuelles données à des questions concrètes qui se posaient ici ou là. Cependant ces réponses ponctuelles procèdent de principes généraux qui, eux, inspirent explicitement certains canons du nouveau Code.

3. Le nouveau Code , ouvert à la vie

A un premier niveau, il est possible de rassembler ce qui dans le nouveau Code concerne les archives. Il s'agit, en fait, des archives "à la production", c'est-à-dire les documents provenant de l'activité de ce que nous appelons secrétariat de l'évêché ou secrétariat paroissial, travail qui dans beaucoup de cas est accompli par les secrétaires, dactylos, documentalistes (religieuses ou laïques). Toutes ces archives, qui émanent de l'activité ordinaire de la curie diocésaine ou paroissiale, "sont sous la responsabilité du chancelier".

Les archives "secrètes" sont aussi mentionnées dans le nouveau Code, ainsi que la responsabilité spéciale de l'évêque à leur sujet.

Il y a aussi la prescription d'un local spécial pour les archives "historiques", qui demandent un soin particulier (can. 491, § 2). Le vide canonique diagnostiqué par Mgr Montini subsiste d'une certaine façon puisque le nouveau Code ne donne pas encore son nom à celui à qui incombe cette responsabilité. Mais nombreux sont déjà les documents du Saint-Siège qui lui ont donné son nom : c'est l'archiviste. Et le message pontifical adressé à l'occasion de notre 4^e congrès en novembre 1979 définit bien le rôle et la responsabilité de l'archiviste : il est formel et explicite.

De plus, il faut dire que, pour ce qui concerne la France, le vide canonique est même explicitement comblé par le Règlement général des Archives de l'Eglise de France, qui apporte les normes locales auxquelles se réfère le Code (can. 491, § 3). Ce Règlement général, en effet, a été élaboré à partir de l'expérience, ainsi qu'en accord avec tous les évêques et tous les supérieurs majeurs, qui ont tous été consultés; toutes leurs remarques ont été incorporées à notre Règlement qu'ils ont fait leur, et auquel fait référence d'ailleurs le Guide administratif. Ce Règlement avait aussi reçu l'aval du cardinal Samoré (qui y a même apporté sa marque); et il n'a été définitivement mis au point qu'en accord avec le Saint-Siège.

Aussi n'est-il pas tellement étonnant que ce Règlement général des Archives de l'Eglise de France procède des mêmes principes généraux qui, eux, inspirent explicitement certains canons du nouveau Code qui concernent bien évidemment les archives même si celles-ci ne sont pas mentionnées : que l'on songe, par exemple, à ce à quoi correspond la place donnée aux "Annexes" adjointes au Règlement proprement dit, ou bien aux différentes dispositions adoptées à propos des risques d'aliénation, ou bien au contenu des différents articles concernant la communication, etc.; si l'on compare ces articles du Règlement avec les dispositions du nouveau Code, il sera facile de constater que notre Règlement exprime les normes locales prévues par le nouveau Code.

Peut-être la réflexion poursuivie à notre dernier congrès n'a-t-elle pas, c'est vrai, explicitement fait référence au nouveau Code. Mais elle procédait des mêmes principes qui le sous-tendent et elle en manifestait l'âme, ainsi qu'en témoigne l'allocation d'ouverture reproduite comme supplément à ce bulletin afin que chacun puisse se laisser vivifier par cette inspiration qui sera le meilleur garant des adaptations pratiques.

Charles Molette

(2) Cf. bulletin XX : la note de la p. 5.

DEUX SITUATIONS DIFFERENTES

On se rappelle qu'une espèce d'enquête avait préparé le congrès de Paris de novembre 1983. Au fil des mois d'ailleurs les questions s'étaient peu à peu précisées. Un bilan de l'ensemble des réponses a été donné à l'occasion du congrès. Il peut toutefois être utile d'exhumer cette documentation. En rappelant au fur et à mesure de

D I O C E S E D E T R O Y E S

1e question : *Comment est vue autour de vous, dans votre diocèse ou votre congrégation, la tâche qui vous est confiée ?
Et vous, comment la voyez-vous ?*

Dans le diocèse de Troyes, le 'poste' d'Archiviste est vu davantage comme "une honnête retirade", une "voie de garage", un poste sans responsabilité, du moins pour la majorité des confrères.

Le Vicaire général est convaincu de l'importance du travail de l'archiviste (p. ex., il a débloqué des crédits pour aménager rayonnages et bureau) ; l'Evêque semble, à la suite de la visite du Chanoine Molette, prendre au sérieux la fonction.

Pour ma part, c'est ainsi que je la considère, voyant dans cette fonction le moyen de conserver les traces de l'action de Dieu à travers la vie du diocèse, de signaler la continuité de cette action en insérant dans les archives anciennes les documents récents, et en sollicitant ces documents autant que je le puis, "ne pereant".

2e question : *En quelle circonstance, dans votre diocèse ou votre congrégation, a-t-on fait appel à vous ?
Quelles initiatives avez-vous été amené à prendre dans votre diocèse ou votre congrégation : pour récupérer des archives (notes dans le bulletin diocésain ou de la congrégation, visites, ramassage par vous-même ou par quelqu'un d'autre, etc.) ? pour faire connaître le contenu des archives dont vous avez la charge (expositions, publication de documents, interventions d'un côté ou de l'autre, etc.) ?*

On ne fait pratiquement JAMAIS appel à moi dans le diocèse. Seuls quelques

V I S T E S D I O C E S A I N S

UN MEME SOUCI

cette présentation les questions telles qu'elles étaient formulées dans le bulletin XVIII - 3, vont être reprises ci-dessous, et mises en parallèle, deux réponses d'archivistes diocésains. La comparaison qui résulte de cette confrontation est instructive ; elle témoigne de la diversité des situations, en même temps que d'un effort et d'un souci unanimes.

D I O C E S E D E Q U I M P E R E T L E O N

1. Comment est vue la tâche qui m'est confiée ? Je crois que dans le diocèse (opinion du clergé surtout), le rôle de l'archiviste peut se caractériser par trois termes. Dans l'ordre d'importance accordée,
 - . il est d'abord un conservateur, responsable et garant de l'intégrité des archives, comme d'un dépôt dont il a la garde, dont il doit assurer le respect.
 - . Ensuite, il est communicateur : on doit pouvoir faire appel à lui dans deux directions : communication de documents pour des consultants, mais aussi communication au public par voie écrite de tel ou tel aspect de l'histoire religieuse du diocèse, en particulier dans le bulletin diocésain. A titre d'exemple : à l'occasion de l'année Saint François et Sainte Thérèse, on a souhaité, et ensuite accueilli avec satisfaction, un historique succinct de la présence franciscaine et carmélitaine dans ce diocèse. On souhaite donc que l'archiviste soit aussi un peu historien et qu'il sache, à l'occasion, partager la connaissance qu'il acquiert, de par sa fonction, de l'histoire du diocèse.
 - . En troisième lieu, il doit être un collecteur, en particulier on estime qu'il doit rassembler et sauver les archives en péril. Dans la mentalité ambiante, c'est là un élément un peu nouveau qui rejoint parfaitement le contexte actuel "de retrouver ses racines, ses sources, etc...". Cette fonction de collecteur apparaît d'autant plus importante et urgente que tant de maisons sont amenées à fermer, d'où péril extrême pour des archives.

J'estime que cette conception du rôle de l'archiviste se rapproche de plus en plus au fil des années, de l'idée que je m'en fais moi-même. Deo gratias.

2. J'ai déjà partiellement répondu. Désormais, il est bien entendu qu'en cas de désaffectation de presbytères (ce qui se produit maintenant chaque année), l'archiviste doit passer prendre les archives dont le curé chargé de la paroisse n'aura pas besoin : cinq cas cette année. Nous avons également, au cours des années passées, engrangé les archives des grand et petit séminaires, ainsi que celles, très importantes de la Direction des Oeuvres.

Dans le domaine des "services rendus", je signale encore des recours à

généalogistes amateurs me sollicitent pour des recherches sur leurs ancêtres. Mais il faut dire que jusqu'alors, jamais le diocèse n'a eu d'archiviste proprement dit. Tous étaient occupés à mille autres choses ; je pense que l'avenir me verra davantage sollicité, pour le passé du diocèse même.

Pour récupérer les archives, après bien des déboires, et grâce à l'intervention du Chanoine Molette, l'Evêque du diocèse a lancé un appel au début de l'année scolaire, lors de la réunion annuelle des prêtres ; 3 d'entre eux ont répondu à l'appel, mais je ne désespère pas.

Dans mes déplacements pour rendre service, je ne manque jamais de solliciter des curés aidés ; tous ne répondent pas, tant s'en faut, mais là non plus, je ne désespère pas.

Pour l'instant, il n'est pas envisagé d'exposition, ni de publication de documents. Il faut attendre un moment favorable.

3e question : *Autour de vous, les archives ecclésiastiques et religieuses sont-elles perçues comme source spirituelle ? comme élément d'analyse sociologique ? comme documentation généalogique ou biographique ? comme de vieux papiers sans intérêt ? etc.....*
Et discernez-vous pourquoi ? Comment jugez-vous cette situation ?
Que pouvez-vous faire pour l'améliorer ?

Il ne semble pas que les archives soient perçues comme source spirituelle ; il y a une ignorance très grande sur ce que sont en réalité les archives !

Une fois seulement, j'ai été consulté pour une enquête. Il faut bien reconnaître que la grande majorité des confrères considèrent effectivement les Archives comme de 'vieux papiers sans intérêt'.

À leur décharge, il convient de dire qu'aucun des archivistes (qui ont reçu ce titre) depuis 50 ans n'a essayé de montrer l'utilité de ces documents... ni même de les classer ! Jamais aucune allusion n'a été faite dans aucune revue diocésaine depuis ... 1862 ! Il y a un long passif à remonter, mais je ne désespère pas.

Pour l'instant, je ne puis pas faire grand chose, sinon classer (1er travail et ... très fastidieux !!), rechercher et recueillir les documents des paroisses supprimées, enfin établir un fichier : c'est en cours et il commence à être 'opérationnel'. Je compte mettre quelques lignes dans la Revue diocésaine de temps à autre... quand on me fera une petite place... ce qui n'est pas commode à trouver !

4e question : *Les archives dont vous avez la charge ont-elles quelque chose à dire au-delà de l'unité ecclésiastique ou religieuse à laquelle vous êtes attaché ? Quand, de l'extérieur, on a recours à vos services, quels sont les aspects qui retiennent principalement l'attention ? Attendez-vous que vous communiquiez les documents ? que vous fassiez les recherches pour les autres ? etc. Et vous, que pensez-vous de la manière dont sont abordés les fonds qui vous sont confiés ? dont on s'adresse à vous ?*

Pour le moment, je ne vois pas que nos archives puissent avoir quelque chose à dire au-delà de notre diocèse.

l'archiviste par l'administration diocésaine elle-même. De temps en temps, il est demandé un rapport historique sur telle question précise. A titre d'exemple : rapport sur l'origine de communautés religieuses au 19^e siècle, au moment où elles décident de vendre ; rapports ponctuels à l'usage du conseil épiscopal sur l'origine de certains biens, l'évolution de la propriété ... ou encore en vue de célébrations de centenaires d'églises ou de paroisses (du premier au six-centième centenaire) etc....

3 et 4. Pour y répondre sérieusement, j'ai repris les objets des 670 "passages" de consultants à nos archives depuis le 1^{er} janvier 1983. J'y relève, entre autres :

- 167 consultations pour des travaux d'histoire locale, monographies, biographies, etc...
- 105 consultations de type universitaire ou assimilé.
- 96 consultations concernant la langue et la culture bretonnes
- 70 consultations concernant des recherches et beaux-arts bretons.
- 35 consultations sur les saints bretons et leur culte.
- 30 consultations menées par des généalogistes.
- 30 consultations en lien avec les sociétés savantes, municipalités ou syndicats d'initiative en vue de leurs activités culturelles touchant à l'histoire locale.
- 2 consultations par des archivistes de congrégations.
- 5 consultations par des journalistes pour articles.

Il faut ajouter cinq groupes de stagiaires en langue et culture bretonnes (au total 96 personnes) qui sont venus prendre connaissance de notre fonds d'archives en ce domaine.

En reprenant d'une autre manière les consultants en histoire locale, de travail universitaire et de beaux-arts (167 + 105 + 70 = 342), on trouve :

recherches en art sacré : 150
 histoire du diocèse (sous une forme quelconque) : 125
 ethnologie : 20
 histoire ou géographie : 47.

En ajoutant les recherches sur les saints bretons (35), on arrive à un chiffre de 310 consultations de type spécifiquement religieux. Il faut reconnaître cependant que les consultants en matière de langue et culture bretonnes ainsi qu'une bonne partie des autres chercheurs - ethnologie comprise - touchent nécessairement au fait religieux.

Impression globale : on vient de plus en plus consulter avec un objectif précis ; on sent un regain de goût à la recherche (environ deux fois plus de consultants cette année par rapport à l'année passée) ; la consultation "par curiosité" est de plus en plus rare ; la liste des "abonnés" (consultation longue) augmente.

Mon rôle pour ces consultants : les accueillir, étudier rapidement avec eux l'objet de leur travail ; fournir les documents ; avoir avec eux des conversa-

Je mets cependant à part celles des congrégations féminines qui ont fondé hors des frontières du pays ; mais il y a peu de chose. Malgré tout, il est intéressant de voir les liens de la Visitation, puis des Clarisses de Troyes avec la Pologne.

Les quelques services qui me sont demandés de l'extérieur sont surtout des recherches d'ordre généalogique, pour lesquelles je fais en général les recherches moi-même, sauf pour quelques chercheurs locaux.

En 3 ans, je n'ai eu que 3 ou 4 demandes de recherches ou de communication de documents. Les jeunes chercheurs travaillent volontiers eux-mêmes dans une salle mise à leur disposition ; les autres, en particulier ceux qui recherchent leurs origines, agissent comme si l'archiviste n'avait que cela à faire, ne fournissant pas toujours les précisions nécessaires, et s'imaginant que du jour au lendemain les documents désirés peuvent être trouvés (Même ... parmi les confrères).

tions touchant à l'objet de leur recherche (et souvent répondre aux questions qu'ils se posent à travers l'étude des documents) ; on arrive parfois à aborder les questions doctrinales et le contenu de la foi, par la force des choses ; aider quelques-uns, par ci par là, à faire un petit bout de version latine ou bretonne ; les aider à bien situer les documents qu'ils abordent.

Une remarque : les généalogistes sont peu nombreux, par la force des choses : nos archives ne conservent pas de registres antérieurs à 1859.

Ces consultants sont ceux qui se mettent eux-mêmes à la tâche. Il existe une autre catégorie de "clients" : les consultants par lettres. Je n'ai malheureusement pas eu le temps d'en faire l'inventaire pour l'année en cours. C'est ici que fleurit la catégorie des généalogistes. J'avoue que je ne peux supporter les généalogistes qui veulent établir le tableau de leurs ancêtres sans bouger de chez eux et qui attendent que d'autres fassent des recherches à leurs places. Je n'ai rien contre la généalogie (j'en fais moi-même dans mes temps de loisirs) ; mais il est inconcevable que des gens veuillent utiliser l'archiviste pour leur établir leur arbre généalogique.

Par ailleurs il existe deux sortes de requêtes : des demandes de renseignements précis dont dispose facilement l'archiviste ; des demandes de recherches à faire, exigeant des dépouillements. Dans le premier cas, il s'agit de rendre service sans que cela soit onéreux pour le temps de l'archiviste (il s'agit d'ailleurs souvent d'un "do ut des"). Les demandes de dépouillement, c'est autre chose. Je constate qu'elles se font de plus en plus rares. Désormais, la réponse est simple : "venez vous-mêmes à notre dépôt d'archives pour opérer le dépouillement". Une attitude commune en cette matière serait sans doute de nature à faire disparaître rapidement ce genre de demandes.

Sur "la manière dont sont abordés nos fonds", il y aurait sans doute beaucoup à dire. Il est évident que chacun se présente avec son projet, son schéma. Certains sont d'ailleurs déçus, parce qu'ils sont venus chercher dans des archives religieuses ce qui ne s'y trouve pas. Pour ma part, en communiquant les documents, je rappelle toujours au chercheur leur caractère propre, l'esprit dans lequel ils ont été produits, je les situe dans le temps et le contexte. C'est surtout avec les chercheurs en sciences humaines qu'il convient de dialoguer en ce domaine.

Annexe du 10 août 1984

Pour la totalité de l'année 1983 j'ai eu exactement 773 consultations, chiffre qui sera probablement dépassé cette année puisqu'à la date de ce 10 août nous en sommes déjà à 525.

Je dois cependant ajouter qu'il s'agit là du nombre de séances de consultations et non pas du nombre de consultants, car il existe ce qu'on pourrait appeler "des abonnés" qui viennent consulter très régulièrement et qui comptabilisent à eux seuls un certain nombre de séances de consultations. J'ai ajouté encore que, contrairement à d'autres dépôts, je ne compte jamais, pour chacun, qu'une seule séance par jour, même lorsque le consultant y vient à deux reprises, le matin et l'après-midi.

Enfin, il faut dire encore que le succès vient pour une grande part de la conjonction d'une bibliothèque importante avec le dépôt d'archives. L'existence de cette bibliothèque est attirante, par le fait qu'elle permet au chercheur d'avoir accès immédiatement à des ouvrages qui lui sont nécessaires pour situer et cadrer ses découvertes archivistiques. Pour la vérité des choses, je dois ajouter que quelques-uns viennent d'abord pour une consultation en bibliothèque, mais, tout compte fait, bien rares sont ceux qui, même dans ce cas, n'ont pas recours, d'une manière ou d'une autre, au dépôt d'archives. Voilà ce que je voulais ajouter pour bien situer la question.

5e question : *Peut-on définir le rôle de l'archiviste dans la perspective missionnaire de l'Eglise ? dans l'évolution de la société humaine dans laquelle il nous est donné de vivre aujourd'hui ?*

Je pense que l'Archiviste est le mieux placé pour se rendre compte que l'Eglise a toujours été missionnaire. Qu'il peut apporter des preuves que l'Eglise a toujours eu comme souci premier de faire avancer le Royaume de Dieu. Mais quant à faire partager cette conviction ... c'est une autre histoire ! Cela se fera peu à peu, mais il y faudra du temps et beaucoup de contacts personnels, qui restent les meilleurs en ce domaine comme en d'autres, car on ne peut convaincre qu'en répondant à des questions précises ou en rectifiant des positions erronées quand on les rencontre.

Par son accès aux documents conservés et en les comparant à ceux qu'on peut lui fournir d'aujourd'hui, il est le mieux placé pour montrer la continuité du souci majeur de l'Eglise, qui est d'annoncer Jésus-Christ.

Quant à essayer de comprendre ou d'aider à expliquer l'évolution de la société humaine qui est la nôtre, lui aussi est bien placé pour en parler, les documents conservés dans les archives diocésaines n'étant pas uniquement de type 'religieux', mais également humains.

6e question : *Comment s'articulent, dans la responsabilité de l'archiviste, les exigences de contemplation, de discrétion, de technique archivistique, etc. ?*

On peut difficilement "toucher" au passé d'une portion de l'Eglise sans être amené à admirer la manière dont la Providence a mené les événements, la manière dont nos 'Anciens', prêtres, religieux (ses), chrétiens, les ont vécus, dans la foi, parfois jusqu'à l'héroïsme. La fidélité de Dieu y apparaît à bien des pages !

D'où la responsabilité de l'Archiviste, d'abord dans le classement et la conservation des documents ; ensuite, dans leur communication à des tiers, chercheurs réels ou de nom : un grand discernement s'impose ! Enfin, dans la recherche et la sauvegarde des documents existant encore et non engrangés dans les archives diocésaines, en particulier ceux détenus par des laïcs (anciens dirigeants de mouvements, p.ex. tels ceux de la J.A.C. ou de la J.O.C.) et ceux laissés à l'abandon dans des presbytères sans occupants ou des combles d'églises ou des sacristies d'annexes.

Cette responsabilité devrait être comprise au plus haut niveau de la hiérarchie et celle-ci devrait encourager ... et aider ... l'Association à organiser rencontres, sessions de formation ou de recyclage, visites d'archives, etc. ; aider également les archivistes en poste et ceux qui devraient leur succéder dans l'avenir, à acquérir formation et compétences.

Je ne vois rien d'autre à ajouter, ni comme réponse, ni comme question supplémentaire, le questionnaire étant suffisamment étoffé.

Joseph Zirnhelt

directeur des services d'archives
du diocèse de Troyes

6 décembre 1982

5. Je n'ose guère m'aventurer dans une définition. Mais il me paraît clair que, pour pouvoir communiquer raisonnablement les documents, l'archiviste doit posséder une connaissance convenable de l'histoire de l'Eglise, de son incarnation dans tel type de société et de contexte, pour pouvoir replacer les documents "en situation" et faire apparaître leur caractère propre.

L'Eglise a besoin d'une mémoire. Un fait tout simple : pour rédiger un petit travail sur un aspect de la pastorale de l'église diocésaine remontant à 20-25 ans, un confrère demandait à consulter les documents. Ayant vécu avec lui ce temps de l'Eglise, nous nous sommes fait la même réflexion : "comme notre mémoire nous trahit ! Et comme les textes sont précieux et indispensables pour rejoindre le réel du vécu". Effectivement, des aspects importants étaient sortis de la mémoire.

6. Il me semble qu'une question importante, c'est la fonction de communicateur de l'archiviste, au service de la mémoire vivante de l'Eglise.

Je n'ai pas le temps de développer davantage.

Jean-Louis Le Floc'h

directeur des services d'archives
du diocèse de Quimper et Léon.

QUELQUES REFLEXIONS SUR LES PAGES PRECEDENTES

Les pages précédentes avaient été suscitées par l'appel lancé en vue de la préparation du congrès de novembre 1983. Elles témoignent de la diversité des situations en même temps que de l'unanimité qui s'exprime dans l'effort accompli par les archivistes conscients de leurs responsabilités.

La diversité apparaît aussi, on l'a perçu, dans la manière dont sont considérées les archives, tant dans les diocèses que dans les congrégations religieuses ou chez les laïcs : d'un côté, les archives sont considérées comme de vieux papiers plus ou moins inintéressants et l'archiviste comme partageant leur poussière (ce qui n'est d'ailleurs pas nécessairement faux); d'autre part, l'archiviste est perçu comme la mémoire du diocèse ou de la congrégation, à qui l'on a besoin de recourir constamment, qu'il s'agisse de ce qui concerne les biens à l'heure où quelque projet de mise en vente de maisons surgit, qu'il s'agisse de la célébration d'un centenaire ou autre cérémonie, qu'il s'agisse de demandes adressées par de jeunes Eglises qui se penchent sur leur passé ou désireraient mieux connaître ceux qui leur ont apporté la foi qui fait leur fierté.

Cette diversité se retrouve aussi dans l'évolution des comportements : avant tel événement (béatification ou canonisation, chapitre d'aggiornamento) il y avait un manque d'intérêt général pour les archives; et voilà qu'à l'heure de l'événement, ou après, c'est un engouement, parfois d'ailleurs très superficiel (à l'occasion d'un centenaire, récemment, l'original de documents précieux était collé avec de la vraie colle - ce qui endommageait l'original! - sur les panneaux de l'exposition organisée pour la circonstance.

En même temps que se manifeste cette diversité, une prise de conscience s'affirme et s'affine chez les archivistes. "Il y a, notait l'un d'entre eux, une question d'attention continuelle sur les documents que l'on peut rencontrer ou qu'il serait possible d'obtenir." Et il faut encore une attention toujours en éveil aux besoins actuels pour mettre en lumière la richesse de l'expérience du passé... car, comme le disait le philosophe George Santayana, "ceux qui ne se souviennent pas du passé sont condamnés à le revivre."

En définitive, il apparaît que la présence active de quelqu'un - quel que soit son titre - qui est conscient de l'importance des archives et de la responsabilité à leur égard, fait peu à peu évoluer les mentalités, tandis que le titre porté par quelqu'un qui ne fait rien, ça ne produit rien !

Ce n'est pas le lieu de dresser un palmarès de tous ceux - archivistes diocésains, religieux, religieuses - qui ont mis sur pied ou amélioré un service d'archives, plus ou moins modeste mais sérieux. Chacun d'entre eux pourrait évoquer les difficultés qu'il a rencontrées, voire les contradictions qu'il a dû subir. Chacun d'entre eux se rappelle avec gratitude l'évolution des mentalités qui s'est peu à peu opérée autour de lui ; il oublie seulement que c'est lui qui en a été l'artisan ! Chacun d'entre eux, en tout cas, sait toutes les exigences de ce travail constant non moins que caché. Mais chacun sait aussi de quelle passion de la vérité procédait la persévérance diligente qui le faisait inlassablement reprendre ce qu'il savait être un véritable service, de quelle passion de l'Eglise, de quelle passion de la vie des hommes en ce qu'elle a de plus mystérieux ... puisqu'il s'agit en définitive des cheminements de la vie de Dieu sur notre terre des hommes.

LE CLASSEMENT DES ARCHIVES
DANS LA CONGREGATION DE SAINT-MAUR
DE L'ORDRE DE SAINT BENOIT

Les ordonnances du Concile de Trente entraînèrent une réorganisation de l'Ordre de saint Benoît. Sans abandonner leur glorieux passé, les abbayes se regroupèrent en Congrégation, celle de Saint-Maur compta 193 monastères. Parce qu'ils administraient remarquablement, les supérieurs généraux et locaux prirent grand soin des archives.

Maurice Prou, qui fut un des plus illustres professeurs de l'Ecole des Chartes écrivait en 1907 (préface au *Recueil des Chartes de l'abbaye de Saint-Benoît-sur-Loire*, I, p. VII) :

"Si l'on conservait les titres de propriété et les chartes ou bulles de privilèges, c'était pour s'en servir le cas échéant; et les abbés qui ont eu à coeur la défense des intérêts de l'abbaye, et qui ont lutté contre le pouvoir épiscopal ou résisté aux excès et usurpations des laïques, ont trouvé dans les archives des textes pour établir les droits du monastère".

Sous l'Ancien Régime, les Chartes avaient une utilité pratique pour des procès innombrables : nos ancêtres étaient fort procéduriers !

Dom Thomas Le Roy, moine observateur et consciencieux, nota le 16 août 1658 qu'il venait d'achever l'inventaire des chartes de la mense conventuelle de l'abbaye de Saint-Benoît-sur-Loire : 17 paquets et 72 liasses classées ainsi :

- A - Privilèges des rois
- B - Mense conventuelle
- C - Petit convent
- D - Chambrierie
- E - Sous Chambrierie
- G - Cenerie
- H - Infirmerie
- I - Oeuvrerie
- K - Prévôté moine
- N - Forêt d'Orléans

Le classement ayant été réalisé d'après l'ordre ancien des archives, était à peu près équivalent dans toutes les abbayes. Les Supérieurs s'en inspirèrent pour proposer une méthode qui fut imprimée dans le précieux recueil intitulé *Règles communes et particulières de la Congrégation de Saint-Maur*, 1687, au chapitre IX : Règles du garde des Chartes, p. 103 - 118.

Au moyen âge, on désignait les écrits officiels par le mot latin *carta* ou *charta* et ses diminutifs *cartula* ou *chartula*. Ils donnèrent en français les mots "charte" et "chartré". Le second fut employé jusqu'à la Révolution et c'est de lui que sont dérivés les mots "chartrier", dépôt de chartes, et "cartulaire", recueil de chartes. Au XIXe siècle, la forme "charte" prévalut, peut-être en souvenir de la "Grande Charte", fondement en 1215 des libertés anglaises. Elle s'imposa dans la titulature de l'Ecole des Chartes, fondée en 1821 pour remettre en honneur les méthodes pratiquées par les anciens Bénédictins.

Depuis longtemps, en effet, les Bénédictins avaient compris qu'on s'appuyait sur leurs précieuses chartes pour écrire l'histoire. En 1750, dans leur *Nouveau Traité de Diplomatie*, (I, p. 99 - 100), dom Tassin et dom Toustain citaient

avec enthousiasme l'appréciation de Scipion Maffei : "C'est aux archives des églises et des monastères que nous sommes principalement redevables de beaucoup de connaissances, qu'on tire de monuments de l'antiquité. En effet presque toutes les chartes, qui remontent au-delà de six ou sept siècles, ne laissent pas de s'y conserver aujourd'hui, ou elles s'y trouvent enfermées, ou elles en sont sorties. Les archives publiques au contraire ont malheureusement plusieurs fois péri, par la succession des empires, des royaumes et des gouvernements, par l'abandonnement des lieux, par les incendies, le dépérissement et la ruine des édifices".

Gardiens et utilisateurs des archives de leurs monastères, les Bénédictins énoncèrent avec perspicacité et simplicité des conseils qui restent utiles parce que les périls qui menacent les dépôts sont les mêmes et parce que la connaissance des vieilles cotes guide heureusement les historiens. Le chapitre IX des Règles particulières sera donc reproduit avec un commentaire.

1. L'Office du Garde des Chartres est d'avoir en sa garde les Chartres, Titres et Papiers, qui concernent les droits, possessions, revenus et privilèges du Monastère : de veiller soigneusement à les conserver, et à les tenir toujours en bon ordre.
2. Il divisera toutes les Chartres et papiers en diverses classes, et sous divers titres, selon les différentes matières qui y sont contenues. Il mettra en premier lieu les Chartres de Fondation ou Dotation du Monastère; et sous la même classe ou titre, il mettra aussi les confirmations de la Fondation. 2. En général les Privilèges octroyés au Monastère par les Papes, Empereurs, Rois, Princes, Evêques, ou autres Seigneurs. Ceux qui ne concernent que quelque terre ou revenu particulier seront mis avec les autres papiers du même lieu. 3. Les Chartres de la Mense Abbaticale, lesquelles il est à propos de ranger dans un Chartrier séparé, quand elle n'est pas unie à la Mense Conventuelle : autrement il suffit de les mettre dans quelques armoires séparées avec un inventaire pareillement séparé. 4. De la Mense Conventuelle. 5. Des Prieurez ou Benefices unis à la Mense Conventuelle. 6. Du petit Convent. 7. Des Offices claustraux. 8. Des Chapelles Regulieres. 9. Des Prieurez et autres Benefices dépendans du Monastère : Premièrement de ceux dont il jouit, puis des autres, quoi qu'ils soient tenus par d'autres Religieux ou en commende. 10. Des biens alienez, usurpez, ou donnez en échange, desquels on peut pareillement faire un inventaire séparé. 11. Des Papiers terriers, lièves generales, denombrements, aveux, et états de tout le revenu du Monastère. 12. Des Journaux de recette et de mise. 13. Des Comptes generaux et finaux de chaque année.
3. Chacune de ces Classes sera mise dans une ou plusieurs armoires, fenêtres ou layettes, selon le nombre plus grand ou plus petit des Chartres dont elle est composée. Les différentes armoires seront distinguées par diverses Lettres capitales, avec tel ordre, qu'au dessus de la premiere il y ait un grand A, au dessus de la seconde, un grand B, et ainsi des autres.
4. Chaque cassette ou layette sera marquée 1. de la Lettre capitale de son armoire ; par exemple, de la Lettre B ; 2. du rang et nombre qu'elle y tient, par exemple, du chiffre quatre ; 3. du titre general des Chartres qui y sont renfermées, par exemple : Privilèges des Rois, ou Mense conventuelle, ou Infirmerie, etc. par exemple B, Privilèges. 2. Et pour sous-diviser et mieux distinguer les Chartres et papiers contenus sous chaque classe; par exemple, sous le titre second des Privilèges, la premiere cassette ou layette de leur armoire, ou la premiere fenêtre pourra être marquée de ce titre : Privilèges des Papes ; la seconde cassette des Privilèges des Empereurs, ou des Rois, ou des Princes, et ainsi des autres. Ou bien sous le titre 4. de la Mense conventuelle, la premiere fenêtre ou cassette sera marquée du nom de la Seigneurie, Terre ou Ferme qui sera la premiere dans l'ordre alphabetique ; par exemple : Mense conventuelle, Ablinville ; Mense conventuelle, Antoni. Que si la Seigneurie ou Ferme a diverses pieces considerables ; par exemple, la seigneurie, les dixmes, les rentes, champars, aigrieres, metairies, prez, bois, moulins, étangs, maisons, etc.

et que chaque pièce ait des papiers en nombre ; il sera à propos de les sous-diviser en diverses cassettes ou layettes, et de les marquer de leur titre ou écriteau. Par exemple, Mense conventuelle, Ablinville, Droit de Patronage ; Ablinville, Seigneurie, Ablinville, Rentes et champs ; et ainsi du reste des pièces, et des layettes où leurs Chartres sont contenues. Ensuite de la première Seigneurie ou Ferme de la Mense conventuelle, le nom de la seconde qui la suit selon l'ordre alphabétique sera marqué de la même sorte sur les armoires ou layettes immédiatement suivantes : et s'il est besoin, sous-divisé en divers autres titres selon ce qui a été dit ci-dessus touchant la première Seigneurie : ce qui sera pareillement observé à l'égard de toutes les autres qui seront mises de suite selon l'ordre alphabétique. Que si les différentes pièces d'une même Seigneurie ou Ferme ne sont pas considérables, on les pourra mettre en une même layette, les distinguant par différentes liasses, ainsi qu'il sera dit au nombre suivant.

5. Toutes les Chartres qui sont dans une même cassette ou layette, y seront distinguées, 1. En différents paquets ou liasses, selon la diversité de la matière ou de la forme, du genre ou de l'espèce, du temps ou du lieu, etc. 2. Toutes les Chartres et papiers qui sont en une même liasse seront marqués d'un chiffre, qui denote le rang que chacune tient dans la liasse. 3. L'ordre de ces chiffres sera de mettre le premier nombre sur la plus ancienne Chartre ou papier de chaque liasse, le nombre second sur celle qui la suit dans l'ordre chronologique, et ainsi des autres suivants. 4. L'ordre de placer les papiers d'une même liasse, sera de mettre au fond, ou au derrière de la liasse, le plus ancien en date, et le premier en nombre : puis le second qui suit, et ainsi des autres : en sorte que les plus recens soient au dessus.

Les conseils tiennent compte de l'état réel des fonds. Mettre au fond de la boîte le plus ancien acte, qui est souvent le plus important et le plus fragile, le tient à l'abri des manipulations fréquentes, puisque l'archiviste n'a pas à tout déplacer pour ajouter des pièces nouvelles dans des dossiers qui ne sont pas clos.

6. Chaque Chapitre ou papier sera endossé d'une écriture en façon de titre, contenant. 1. La Lettre capitale de l'armoire (qu'on écrira en haut au milieu de la susdite Chartre ou papier) et immédiatement dessous la lettre capitale trois chiffres, dont le premier sera de la cassette ou layette : Le second de la liasse de la même layette, et le troisième de l'ordre de la Chartre dans la susdite liasse. 2. Au-dessous de ces chiffres, ayant tiré une raie, on écrira la classe ou titre général sous lequel est la Chartre ; par exemple, Fondation ou Privilèges, ou Mense conventuelle, ou petit Convent, ou Chambrerie, ou autre titre semblable. 3. Au dessous de ce titre général ayant tiré une raie, on marquera sa qualité ; par exemple, Privilège du Pape N. ou du Roi N. s'ils sont tels, ou le nom de la Seigneurie ou Ferme ; par exemple, d'Ablinville, ou d'Antoni, etc. Et au-dessous de tous ces titres on écrira le sommaire ou extrait du contenu en la même Chartre ; par exemple, Privilège du Pape Alexandre III, pour l'Exemption de la Jurisdiction de l'Evêque, etc. ou Arrêt du Parlement, pour le maintien de la Justice haute, moyenne et basse d'Ablinville, contre le sieur, etc., et après avoir tiré une raie, on marquera la date du jour et an, par exemple huitième Mai 1550.

FORME DE L'ENDOSSÉ
des Chartres.

D.

2	4	15
Layette	Liasse	Chartres

MENSE CONVENTUELLE

ABLAINVILLE JUSTICE

Arrêt du Parlement pour la maintenüe de la Justice
haute, moienne et basse, contre le sieur N. etc.

6. Mai 1550.

Où les Archives se trouvent déjà dressées en un autre forme, on sçaura du R.P. Superieur General si on y fera du changement selon la forme susdite.

Cette dernière remarque se rencontre très souvent dans les prescriptions de la Congrégation de Saint-Maur. Ces moines ne voulaient pas briser les traditions dont ils héritaient, la mise au point devait se faire sans brutalité. L'appel au Supérieur général évitait les initiatives intempestives et les bouleversements réalisés par des moines incapables de comprendre le passé et de prévoir l'avenir. Dans la Congrégation de Saint-Maur, les moines étaient déplacés d'un monastère à un autre et les prieurs n'étaient nommés que pour trois ans. Il ne fallait pas qu'un moine brouillon puisse créer un désordre long à réparer. On peut regretter qu'au moment de la Révolution, certains archivistes aient cru devoir introduire un classement nouveau, qui entraîna toujours des pertes, des destructions et une confusion durable.

7. La garde des Chartres aura un Inventaire ample et fidèle de toutes les Chartres et papiers qui sont dans les Archives. Dans ce même Inventaire on gardera exactement l'ordre et la distinction des armoires, leurs écriteaux et lettres capitales ; celui des cassettes ou layettes, et celui des liasses et Chartres qui y sont contenuës. La lettre capitale, et les classes ou Titres généraux y seront écrits en grosses capitales : les titres des cassettes ou layettes en moindres capitales, et les nombres de la liasse première, ou seconde, ou troisième, etc. distinguez par articles. Après cela, tout ce qui est écrit au dos de chaque Chartre, sera transcrit au long en caractères bien lisibles, et distinguez en autant de nombres ou articles qu'il y a de Chartres ou papiers dans la liasse, commençant par les plus anciens marquez des premiers nombres. L'Extrait néanmoins pourra être amplifié où il sera besoin, afin de donner une plus ample connoissance de ce qui est contenu en chaque Chartre.
8. Après l'Inventaire de chaque cassette ou layette, on laissera autant de feuillets de papier blanc qu'il pourra être nécessaire, afin d'y ajoûter ensuite les nouvelles Chartres à mesure qu'il s'en fera, ou qu'on recouvrera, et que le Garde des Chartres sera soigneux d'enregistrer en leur place dans l'Inventaire, après les avoir endossées des titres et des chiffres marquez ci dessus.

On ne connaissait pas alors les fichiers, on réservait donc des pages blanches pour inscrire les suppléments qui venaient lentement. Le procédé peut sembler rudimentaire et peu pratique, mais il a assuré la transmission des inventaires. Dans les déménagements révolutionnaires, on a beaucoup mieux conservé les registres que les papiers épars.

9. Outre cet Inventaire il y aura un Index, ou Table alphabétique des lieux, Villages, Fermes, Metairies et autres principales matières, dans laquelle table on

marquera les pages de l'Inventaire, où elles sont écrites, et l'armoire, la cassette, et la liasse où elles sont rangées, afin de les pouvoir trouver plus facilement, tant dans l'Inventaire, que dans le Chartrier. Et si dans l'ordre du Chartrier et de l'Inventaire il y a diverses sortes de Chartres d'un même lieu distinguées en différentes cassettes ou liasses, on les marquera pareillement dans la Table. Par exemple : Ablinville, La Seigneurie, page 12. les dixmes, pages 14. Les Metairies, page 17. les Moulins, Fours ou Pressoirs ban-
naux, pages 20. les Maisons de loüage, page 22. et ainsi des autres.

Les auteurs et les archivistes des XVIIe, XVIIIe et XIXe siècles compo-
saient des index abondants, auxquels on a reproché parfois d'être incomplets et un
peu arbitraires, mais qui rendent encore des services malgré les moyens modernes.
Ils ont l'avantage de garder trace de documents égarés.

10. De plus, il y aura un Cartulaire de toutes les Chartres et papiers, lequel pour être authentique et équivalent aux papiers originaux, il faut obtenir des Lettres Royaux, donnant pouvoir de transcrire dans un Registre toutes les Chartres, titres et papiers qui concernent les biens, rentes, fonds et héritages du monastère, attendu la caducité des Originaux et le danger de les perdre, etc. et portant commission à un Juge Royal de vérifier et collationner les copies sur leurs Originaux. Ces lettres obtenues on dressera une Requête, et on l'attachera aux susdites lettres, qu'on présentera au Juge délégué, lequel y mettra : Soit communiqué aux Gens du Roy, et le Procureur du Roy y aiant aussi mis qu'il ne l'empêche pour le Roi, le Juge donnera sentence, en vertu de laquelle on procédera à la collation des titres ; laquelle faite, le Juge par une autre sentence déclarera, qu'il a trouvé tous ces titres conformes à leurs Originaux, la signera et la fera signer par son Greffier et autres qu'il jugera à propos. Et il ne faut pas manquer d'insérer au commencement du Cartulaire les Lettres Royaux, la Requête, les Conclusions des Gens du Roy et la Sentence du Juge pour procéder à la vérification du Cartulaire, comme aussi d'ajouter à la fin d'icelui la Sentence declarative du même Juge avec le procez verbal de ladite vérification, le tout bien signé et en bonne forme.
11. Le Garde des Chartres aura soin que les vers et les souris n'endormagent point les Chartres, et pourvoira à préserver des vers les Registres, suivant ce qui est dit au n. 1. §. 6. des Regles du Bibliothécaire. Il prendra garde aussi aux dégels et pendant les grandes pluies, que l'eau ne tombe sur les titres et les papiers qui sont aux Archives : tant pour en mieux conserver la connoissance generale, que pour en secouer la poussière, veiller à leur conservation, remarquer et mettre à part celles dont le temps, la vieillesse, ou autre cause semblable en effacent les caractères, ou les rend trop difficiles à lire, afin d'en faire faire de bonne heure des copies authentiques, et par ce moyen les renouveler. A quoi les Supérieurs auront aussi l'oeil, et les Visiteurs dans l'acte de leur visite s'informeront diligemment si ce point est négligé, afin d'y pourvoir.

En un temps où les actes anciens des monastères étaient produits lors des procès, il était prudent d'établir des copies authentiques pour éviter d'en perdre le souvenir ou de les fatiguer par des manipulations trop fréquentes. Ces cartulaires d'Ancien Régime sont très précieux pour les historiens parce qu'ils ont été composés avec soin avant les bouleversements révolutionnaires. Malheureusement beaucoup ont été emportés par des acquéreurs de biens nationaux, et perdus par la négligence de leurs possesseurs qui n'en avaient plus besoin et n'en comprenaient pas l'intérêt.

Dom Edmond Martène et dom Ursin Durand furent envoyés par leurs supérieurs pour "chercher les mémoires nécessaires à la nouvelle édition du *Gallia christiana*. Ils rapportèrent leurs impressions dans un beau livre dont le titre annonce solennellement le contenu :

"Voyage littéraire de deux religieux benedictins de la Congrégation de Saint-Maur. Où l'on trouvera

- I. Quantités de Pièces, d'Inscriptions et d'Epitaphes, servant à éclaircir l'histoire, et les généalogies des anciennes familles.
- II. Plusieurs usages des églises cathedrales et des monastères, touchant la discipline et l'histoire des églises des Gaules.
- III. Les fondations des monasteres, et une infinité de recherches curieuses et intéressantes qu'ils ont faites dans près de cent évêchez et huit cent abbayes qu'ils ont parcouru.
Ouvrage enrichi de figures."

Les observations des deux Bénédictins montrent que les archives n'étaient pas toujours bien tenues :

"Monsieur le Procureur du Chapitre de Bourges me fit ouvrir le lieu où les manuscrits étaient conservés. Je les trouvai dans un état pitoyable, parce que le receveur du Chapitre, à qui on avait confié la clef de ce lieu, en avait fait un poulailler, et que comme il étaient ouverts sur les pupitres, les poules les avaient couverts d'ordures" (I, 28 - 29), cependant "Monsieur l'abbé Desosiers, à qui il appartient d'en avoir soin, me vint trouver, et fit à l'heure même nettoyer le lieu et les livres, et me promit de faire relier ceux qui en auraient besoin" (I, 2 a). Dom Martène a constaté, à Albi, que l'on voit "dans les archives du chapitre beaucoup d'anciens manuscrits, que nous trouvâmes la plupart en mauvais état. L'estime que nous en fîmes fit ouvrir les yeux aux chanoines qui les méprisaient".... or "la plupart sont de 900, 800 ou 700 ans. Il y a plusieurs beaux et anciens sacramentaires, et quelques ouvrages de Pères" (II, 67).

On ne pouvait éviter de produire dans les procès les pièces indispensables, on ne pouvait donc se contenter d'interdire les prêts, ils étaient strictement réglementés :

12. Il ne laissera sortir du Chartrier aucun original, et ne donnera, ne prêtera, ny ne permettra qu'aucune Chartre, titre ou papier en soit tiré qu'avec la permission expresse du Supérieur, et avec un Recepissé en bonne forme de celui à qui le Supérieur aura permis de le délivrer, soit qu'il soit domestique ou externe, supérieur ou inférieur.
13. Il tiendra registre des papiers qui sont tirez du Chartrier, et du Recepissé qui luy en a été donné. Pour cet effet il aura un Livre destiné particulièrement à cet usage, aux pages duquel il laissera une grande marge, marquant dans le corps du Livre leur cote ou lettre capitale, et leurs chiffres, avec le petit sommaire dont chaque Chartre sera endossée ; pour quel sujet ou pour quelle affaire on l'a tirée ; par quel ordre ; à quelles personnes elle a été livrée ; leur qualité ou condition ; et leur demeure ; le jour, le mois et l'année ; quel Recepissé on en a donné ; et le lieu où il est conservé.
14. Il sera fort soigneux de retirer les Chartres qu'on a tirées du Chartrier, aussitôt que les affaires sont jugées ou terminées, et de les y remettre dans leur rang et ordre, marquant à la marge du Registre susdit, le jour, le mois, l'an, et la personne par qui la Chartre a été remise, et à laquelle il a rendu le Recepissé.
15. Quand quelque procès a été jugé, il remettra au Chartrier, non seulement les papiers qui en ont été tirez, et les Arrêts ou Sentences qui sont intervenus au jugement de l'affaire ; mais aussi le Factum, les écritures des Avocats, les memoires instructifs, les procès verbaux, l'inventaire des pieces, et autres semblables papiers qui ont aidé à éclaircir le droit ou le fait, et qui peuvent en cas de besoin, ou de nouveau trouble, servir de lumiere à l'avenir.
16. Il observera ponctuellement la Regle qui lui est commune avec les autres Officiers, et rendra par compte verifié sur l'Inventaire, en presence du Supérieur

ou du Soupprieur et de son successeur en l'Office de Garde des Chartres, tous les papiers ou titres du Chartrier, et en signera l'acte avec le même successeur.

Dans l'Ordre de Cluny la garde des archives était aussi soigneuse que dans la Congrégation de Saint-Maur. Le 17 mai 1762, le chapitre général de Cluny décida : "Les coffres où sont les actes des délibérations des chapitres généraux seront fermés à trois clefs dont l'une sera gardée par le Révérend Père Prieur de l'Abbaye de Cluny, l'autre par le Révérend Père Prieur de Saint-Marcel de Châlon et la troisième par le Révérend Père Prieur de Paray, lesquels ne pourront ouvrir le coffre que par l'ordre esprès et par écrit du Révérend Père Supérieur général ; ou des Révérends Père Visiteurs dans l'acte de leur visite". (*Statuts, chapitres généraux et Visites de l'Ordre de Cluny*, VII, 158).

Les règlements ne prévoyaient pas les visites des savants. Quand les deux bénédictins arrivèrent à Fontenay, l'abbé était mort, le sceau était encore apposé sur le chartrier (I, 150). Même empêchement arriva à Souvigny où le sceau venait d'être apposé sur le chartrier après la mort du prieur (I, 46). Dom Martène conte sa mésaventure de Verdun : "Nous fîmes une tentative pour voir les archives du chapitre. Nous vîmes Monsieur le doyen, qui assembla le chapitre et il conclut de nous donner satisfaction. En effet, on nous présenta aussitôt l'inventaire des titres que nous parcourûmes, et on nous apporta quatre ou cinq caisses que nous leur désignâmes, dans lesquelles était tout ce qu'il y avait de meilleur. Nous ne perdîmes point de temps ; nous nous mîmes à travailler à l'heure même ; et après avoir pris toutes les lumières dont nous avons besoin, nous remîmes au lendemain à voir le reste des archives. Mais quelques chanoines qui n'avaient point assisté à la délibération capitulaire, l'ayant su, s'y opposèrent, et ne voulurent pas même qu'on nous fit voir un méchant reste d'une bonne bibliothèque qu'ils ont vendue" (II, 93). Le refus n'était pas motivé par le désir de protéger les archives et la bibliothèque, mais pour cacher une vente plus ou moins régulière qui aurait certainement été désapprouvée par les Mauristes.

Entre les Bénédictins l'accord n'était pas toujours parfait : "Nous aurions séjourné plus longtemps à Saint-Bertin, si nous avions eu la liberté d'y voir les manuscrits et les archives ; mais il ne fut pas possible. Je ne sais si c'est parce que nous sommes réformés. Car ces messieurs craignent fort ceux qui portent ce nom" (II, 184). Dom Martène raconte ensuite comment les efforts pour introduire la Réforme avaient été repoussés. Il ne dit pas que de grandes abbayes comme Saint-Bertin, se sentaient assez puissantes pour résister à l'impérialisme de la Congrégation de Saint-Maur et qu'elles n'en étaient pas moins ferventes.

17. *Le Chartrier doit être raisonnablement spacieux et sec, sûr contre les larrons et contre le feu, et vouté de pierre, tant que faire se pourra, dessus et dessous. Il sera fourni d'un nombre suffisant d'armoires, pour y placer commodément et avec ordre toutes les Chartres et papiers du Monastère : chaque fenêtre des armoires aura six pieds de hauteur, deux et demi de largeur, et vint ou vingt-quatre pouces de profondeur. Elle sera élevée du sol d'environ six ou sept pouces, et divisée en nombre de cassettes ou laïettes bien polies et rabottées, dont chacune fait environ quatorze ou quinze pouces de largeur, huit de hauteur, et autant de longueur que l'armoire a de profondeur, qui font seize pour chaque fenêtre. Le derrière de l'armoire sera clos de bois ou de lambris, et le devant s'ouvrira et fermera avec des portes et fenêtres de la grandeur déclarée ci-dessus. En quoi néanmoins, quant à la mesure de toutes ces choses, il faut avoir égard à la qualité des Monastères qui ont plus ou moins de titres.*
18. *Les fenêtres qui donnent du jour au Chartrier ne doivent pas être du côté du vent de pluie, tant que faire se pourra. Le Garde des Chartres aura soin de les ouvrir souvent pendant le jour, en tems sec et serein, et aussi celles des armoires avec leurs cassettes ou laïettes, et de les fermer soigneusement la nuit, et aussi le jour, quand le tems est pluvieux ou humide, ou extrêmement froid.*

Il balaiera le Chartrier tous les mois, aiant auparavant fermé toutes les fenêtres des armoires, et ouvert celles du Chartrier. Il aura toujours un compagnon quand il sera au Chartrier, suivant les Déclarations ; et pour ce qui est des clefs du même Chartrier, et de la façon d'y aller ; on gardera exactement ce qui est porté dans les Déclarations, au nombre quatre du chapitre 32.

Les dangers évoqués ici ne sont nullement imaginaires. Dom Martène le savait bien. A Reims, où il fut reçu par l'archevêque, il nota : "L'église cathédrale et l'archevêché ayant été brûlés dans le douzième siècle, toutes les archives furent pour lors consumées par le feu ; mais l'absence des archevêques qui n'ont pas résidé, et qui ont transporté les titres ailleurs, n'y a guère moins fait de tort que le feu" (II, 79).

Moine de Paris, dom Martène eut parfois d'heureuses surprises à la campagne : "La grande retraite des religieux (cisterciens) de Tamié n'empêche pas qu'ils aient une bibliothèque.... Leur chartrier est le plus propre et le mieux arrangé que j'aye vû" (I, 245 - 246).

Avant la publication des Règles communes et particulières, les Supérieurs de la Congrégation de Saint-Maur s'étaient intéressés aux travaux historiques qui allaient leur apporter une gloire incomparable.

Il ne sera pas inutile de conclure en donnant le texte de leurs instructions, qui montrent comment ils savaient utiliser leurs archives.

Une circulaire de dom Grégoire Tarrisse, supérieur général, en date du 13 novembre 1647, provoqua, dans chaque maison de la Congrégation, la recherche, la transcription ou l'analyse des pièces de tout genre relatives à l'histoire de l'Ordre. En même temps, les moines étaient invités à noter "les anciens livres manuscrits dont on n'auroit point évidente cognoissance qu'ils fussent imprimer," à ne pas négliger les sceaux et à "remarquer dans les anciens tiltres les coutumes et la manière de parler propre des temps et pays, qui peut servir à orner l'histoire."

Des instructions plus détaillées furent envoyées le 8 mars 1648 :

Advis à celui qui écrira quelque pièce pour l'histoire ou quelque vie de saint. Celui qui écrira prendra la peine d'observer ce qui s'ensuit.

- I. Il n'espargnera point le papier, écrivant au large, laissant de bonnes marges, ayant bonne ancre et bon papier.
- II. Il ne mettra aucune abréviation.
- III. Il ne fera point de grandes lettres, qu'aux noms propres et appellatifs, comme Deus, Angelus, Episcopus, Dominus (quand on parle de Dieu), Abbas, etc.
- IV. Il chiffrera les pages.
- V. Il écrira par feuilles séparées, c'est-à-dire qu'il remplira premièrement toute une feuille sans faire de cahiers.
- VI. Après avoir transcrit une pièce, il sera bon de la collationner ; et, s'il arrive qu'on ne puisse lire quelque mot, on le mettra comme il est, ou, si quelque mot barbare ou solécisme se rencontre, il le faut écrire aussi, et mettre en marge celui qu'on croit estre le vrai, par exemple : quantitus ; inluster, au lieu d'illustris, et ainsi des autres ; par ce qu'il y a des mots qui montrent l'antiquité. Il faut faire la mesme chose pour le reste qui regarde l'histoire ; car le principal dessein de la Congrégation est, comme vous avez veu par la lettre circulaire qui a esté envoyée par tous les monastères, qu'on transcrive tous les privilèges, bulles, immunités et pièces semblables, lesquelles il est nécessaire d'écrire en feuilles ou demi-feuilles séparées, afin qu'on les puisse insérer dans la suite de l'histoire suivant les années ou occurrences.

Ceux qui composent l'histoire de quelque monastère peuvent imiter M. Du-

chesne, dans les histoires qu'il a faites des maisons particulières, lequel ordonne premièrement l'histoire de suite selon l'ordre de la chronologie, et suivant les pièces qu'on lui avoit donné et les divers tesmoignages qu'il avoit colligé, et puis il insère lesdites pièces et testmoignages tous entiers par année à la fin de chaque histoire.

Il faut selon la capacité d'un chacun composer en latin ; il n'importe point que le latin soit grossier.

Il est bon d'escrire les années au long et non point par chiffres comme aussi de remarquer et escrire les mesmes noms propres diversement ortographiez dans les chartes, privilèges, etc.

Nous ramassons toutes les vies des saints de nostre ordre, tirées des manuscrits, pour les faire imprimer dans le mesme style que les auteurs les ont composez, et puis on choisira les plus belles pour les mettre en françois, lesquelles seront lues au réfectoire. Nous en avons desjà grand nombre, qu'on nous envoie des monastères ; nous attendons la mesme chose du vostre, s'il y en a que nous n'avons point, et, pour le sçavoir, il est bon de nous envoyer le commencement de celles qui sont chez vous, et que pourrez avoir d'ailleurs.

On peut adresser ce qu'on enverra à quelqu'un des RR. PP. assistants, ou à D. Luc d'Achery, et leur escrire pour s'éclaircir des difficultez qui se rencontreront.

De Saint-Germain-des-Prez, ce huitième mars 1648.

Vers la même époque, sous le titre de *Méthode pour la recherche des manuscrits*, furent rédigées d'autres instructions à l'usage des religieux qui examinaient les anciens manuscrits des monastères.

La méthode qu'il fault tenir en la recherche des vieux manuscrits, c'est d'apporter une extrême diligence à les bien feuilleter tous, sans en négliger pas un, non pas mesme ceux qui servent au choeur des églises, d'autant que dans ceux-là il s'y trouve quelque chose de bon. principalement dans les martyrologes manuscrits, et souvent là se rencontrent des points considérables pour l'histoire.

Quand donc vous prenez un manuscrit, commencez à l'endosse du livre s'il y en a, voyez la couverture au dedans, souvent il y a l'index de ce qui est dans le livre, auquel pourtant il ne se faut point fier, ou quelque épigramme, etc. En après, quand vous voyez le commencement d'un traité, par exemple le premier livre de saint Augustin de Ordine, et ensuite d'autres traitez du mesme saint, il ne fault pas s'en contenter, mais il fault voir le commencement et la fin de tout, autant qu'il y a de matières diverses, parce que souvente fois on trouve de petites pièces très-précieuses entre deux traitez d'un mesme auteur, lesquelles pourtant seront d'un autre. Aucune fois vous trouveriez une grande quantité de petits opuscules exquis d'un mesme ou de divers auteurs et sujets dans un mesme volume, et souvent tout d'une suite, sans estre distinguez par leurs tiltres, qui sont obmis pour l'ordinaire.

Que si vous qui recherchez ces vieux monuments n'avez pas la science de discrétion acquise, pour ne faire faute à vostre dessein, il fault que vous donniez à chaque volume quelque marque, il sera bon la luy mettre sur le dos et la faire assez visible, et faisant le catalogue de ce volume, vous marquerez au commencement ou à la fin d'iceluy la mesme lettre ou note, et, ayant mis en teste de la ligne le nom de l'auteur du premier traité et le tiltre d'iceluy, vous escrivez ensuite au moins une demie ligne de son prologue, avec le nom de celuy à qui il s'adresse, et puis autant du premier chapitre du traité, et ainsy conséquemment de tous les autres traitez, combien que petits, en sorte qu'en lisant vostre catalogue on puisse veoir qu'ils sont contenus sous la marque du volume qui les contient. Il faut là mesme marquer s'ils sont courts ou longs, en parchemin ou papier, en vieilles lettres ou récentes.

Il y a de particulier, pour les pièces d'histoire, qu'outre ce que dessus il fault marquer à quel temps la pièce commence et à quel elle finist. Et pour les vies de saints, si confesseurs, évesques ou abbez, etc., ou martyrs, de quel pays et de quel temps, ou bien sous quel prince ou évesque ils vivoient. Le tout en un mot.

Quand il arrive, et trop souvent, que le commencement est perdu d'un traité, il fault alors extraire une ou deux lignes, toutes les dernières.

Voilà tout ce qu'il y a à faire, pourveu qu'il se face exactement et que vous envoyez après vostre catalogue ainsy faict à l'examen de gens versez dans le maniment de toutes sortes de livres, encores après tout y prendront-il des qui pro quo, tant s'en fault que debviez vous laisser aller à donner sentence de ces vieilles reliques, si vous n'en avez une bien claire science. Surtout, sans cela ne rejettez ou méprisez rien, quand ce ne seroit qu'un épigramme d'un distique. Et ne sommeillez pas quand vous serez dans le travail, car, si vous n'estes extrêmement vigilant et sur vos gardes, vous passerez assurément beaucoup de petites pièces sans vous en appercevoir.

Cependant donnez-vous garde de ceux qui ne feront pas de scrupule d'enlever vos manuscrits, appellani cela pia furta.

Terminons sur cette remarque mélancolique en rappelant que quelques pia furta furent commis par des Mauristes et en reconnaissant qu'ils ont tracé les grandes lignes de notre histoire et transmis les incomparables trésors de leurs archives.

Jacques Dubois, o.s.b.

Génard Chevassu, o.s.b.

LA SESSION EN BELGIQUE DES 4-5-6 MAI 1984

Au début de mai 1984, des religieuses belges, responsables des archives de leurs différentes Congrégations, faisaient à Namur leur trente-cinquième réunion. Elles avaient la joie d'y accueillir une délégation française conduite par Monsieur Charles Molette, président de l'Association des Archivistes de l'Eglise de France. Il était accompagné d'une trentaine de religieuses. Disons tout de suite que cette rencontre fut excellente.

LA SESSION DE NAMUR.

Les Soeurs chargées d'un exposé avaient choisi des sujets qui, d'une manière ou d'une autre, présentaient un intérêt pour les deux groupes.

Les Soeurs de France avaient eu la délicatesse de rechercher dans leurs archives les documents relatifs aux nombreuses implantations réalisées en Belgique par leurs communautés, expulsées de leur pays en 1901-1902. Rappelant la loi de 1901, suivie de la politique séctaire d'Emile Combes qui ferma des milliers d'écoles, elles évoquèrent comment un grand nombre d'entre elles passèrent la frontière belge. La Belgique venait de vivre semblable expérience : la loi de 1879 qui visait à une laïcisation de l'enseignement avait reçu le nom de "loi de malheur" et avait soulevé une telle opposition que les élections de 1884 avaient ramené les catholiques au pouvoir. L'atmosphère d'Outre-Quévrain était donc à la compréhension.

Toutefois, la sympathie des évêques et de la population ne résolvait pas tous les problèmes : dans telle région, on trouvait difficilement l'immeuble adéquat pour l'accueil des exilées ; ailleurs, il était difficile de leur laisser ouvrir une école, car on redoutait la concurrence avec un autre établissement scolaire trop proche ; il y avait aussi la question des diplômes étrangers. Pourtant, si l'intégration ne fut pas toujours facile, elle se réalisa au fil du temps et les "couvents de Soeurs françaises" sont une réalité que toutes les personnes d'un "certain âge" ont bien connue.

Les religieuses belges évoquèrent l'influence de personnalités françaises dans la fondation de leurs Instituts : les Soeurs de la Providence et de l'Immaculée Conception de Champion exposèrent "la redécouverte des écrits de M. Moye et leur mise en oeuvre en Belgique au siècle dernier", tandis que les Salésiennes de la Visitation mirent en évidence "le rayonnement de saint François de Sales en Belgique."

Beaucoup de contacts individuels permirent des rapprochements et des mises au point qui n'avaient pas été prévus. Si l'on y ajoute l'évocation que fit M. le chanoine Gennart de l'histoire de Namur, la visite commentée de la ville et particulièrement celle du Musée de Hugo d'Oignies chez les Soeurs de Notre-Dame, on comprendra que les journées furent bien remplies. Au cours d'une des soirées, Soeur M.-Thérèse Lacroix, par un montage audio-visuel très réussi, fit passer sous nos yeux les étapes des fouilles archéologiques qui lui avaient permis de retracer l'histoire de sa Congrégation (Saint-André, Ramegnies-Chin, Tournai).

Toutes étaient d'accord pour apprécier l'intérêt de ce travail en commun qui n'était cependant pas une innovation.

LA SESSION ... UN ABOUTISSEMENT

Le groupe belge s'était constitué de façon absolument informelle : trois ou quatre religieuses, dont les Congrégations étaient issues d'un même béguinage, avaient jugé, dès 1975, qu'il serait utile de confronter leurs documents.

D'autres se joignirent à elles, désireuses de trouver un appui en vue d'un travail souvent ingrat et pour lequel elles n'étaient pas préparées. Elles eurent la chance de compter parmi elles une historienne particulièrement compétente qui les initia aux règles de l'heuristique et de la critique historique. Avec elle, elles mirent au point un plan de classement adapté à leurs archives respectives.

C'est à ce moment que, au hasard d'une lecture, l'une d'elles rencontra une recension de l'ouvrage de Monsieur Molette, *Guide des sources de l'histoire des congrégations féminines françaises de vie active*. L'acquisition de ce volume entraîna l'abonnement au "Bulletin des archivistes de l'Eglise de France" et la participation aux sessions de Paris.

Quelques Belges avaient aussi bénéficié des stages de formation et, au retour, avaient partagé les connaissances acquises avec leurs consœurs de Belgique.

Se rencontrer pour un travail en commun était l'aboutissement normal de ces contacts.

Cependant, un point très important, sur lequel on n'insista pas, doit être signalé.

Dès l'ouverture de la session de Namur, un problème fut évoqué, problème que nous voudrions partager avec les congrégations françaises. Monsieur Molette, dans un exposé qui fut très apprécié, déterminait quel était le rôle d'un archiviste dans la société actuelle. Il le résumait en trois points :

- assurer l'anamnèse des "mirabilia Dei" ;
- contribuer à l'instruction des générations à venir ;
- mettre en évidence le témoignage rendu au monde par l'Eglise.

Ces paroles rejoignaient une des préoccupations les plus intenses du groupe belge, à savoir, la place accordée aux religieuses dans les écrits relatant l'histoire de leur pays. En se documentant pour leurs travaux, elles avaient relevé, au cours des dernières réunions, non seulement des abstentions systématiques mais un certain nombre d'erreurs manifestes. Cette constatation les avait amenées à approfondir la question.

LES HISTORIENS ET LA VIE RELIGIEUSEI. CE QUE LES RELIGIEUSES ATTENDENT DES HISTORIENS

Les auteurs des ouvrages d'histoire ont habituellement le grand mérite d'apporter, à propos des sujets qu'ils traitent, une approche aussi parfaite que possible de la vérité.

Pour atteindre ce but, ils s'appliquent à réunir tous les documents qui leur permettent d'étudier les différents aspects du problème. Ces documents, ils les soumettent aux lois strictes de la critique historique afin de déterminer leur degré de crédibilité. Pour les interpréter, ils les replacent dans les circonstances de temps et de lieu qui leur sont propres. Ils livrent finalement le résultat de leurs recherches dans une rédaction précise qui ne peut prêter à confusion.

C'est tout cela que les religieuses apprécient dans les oeuvres des historiens... et c'est ce qu'elles voudraient trouver dans leurs textes quand ils écrivent à leur sujet. Elles sont bien obligées de dire que c'est cela qu'elles ne découvrent pas toujours.

Envisageons d'abord cette objectivité qui fait rejeter les idées toutes

faites et les partis pris. Il est bien difficile de garder cette disposition d'esprit quand il s'agit des religieuses, à cause d'une sorte de portrait type qu'on a fait d'elles. Elles y sont habituellement présentées comme de braves filles dont on ne conteste pas le dévouement mais qui n'ont qu'une intelligence fort limitée et qui sont affligées d'une incroyable étroitesse d'esprit; de braves filles qui ont cherché au couvent une consolation, un refuge ou une promotion ! On les appelle, avec une ironie quelque peu méprisante, "les bonnes Soeurs". Notons qu'à l'origine cette expression devait sans doute traduire une sorte de reconnaissance affectueuse mais, avec le temps, elle a été chargée de tant de condescendance et de mépris que nous la recevons comme une injure.

Mais, se demandera-t-on peut-être, ce portrait type comment s'est-il constitué ? N'est-il pas le fruit de constatations valables ? On doit se poser la question mais y répondre de manière bien documentée demanderait tant de recherches que nous devons nous contenter de données très générales :

Il y a d'abord un fonds de vérité indiscutable : il se trouve chez les religieuses, comme dans toutes les couches de la société, des personnes peu intelligentes et des personnes à l'esprit étroit.

Il y a encore une sorte de sectarisme dont l'influence en ce domaine est indéniable.

Il faut tenir compte aussi des romans et des films où la religieuse est, ou bien tournée en ridicule, ou bien présentée de manière odieuse.

Enfin, il faudrait penser à toutes ces histoires que l'on colporte aujourd'hui et qui se sont déroulées il y a cinquante ou soixante ans dans un contexte fort différent de notre époque.

Quoi qu'il en soit, ce portrait semble encore avoir valeur de référence chez nos contemporains : il dispense certains auteurs de toute recherche complémentaire. Les exemples foisonnent : deux d'entre eux suffiront pour expliciter cette assertion.

Le premier se rapporte à la fondation des écoles normales pour jeunes filles en Belgique.

Le 2 novembre 1848, un arrêté royal décida l'organisation de cours pour élèves-institutrices dans des écoles qui seraient adoptées par l'Etat. Onze établissements furent choisis en 1849 et d'autres furent agréés dans les années qui suivirent. Naturellement, ce choix était subordonné à un certain nombre de conditions. Voici comment M. Liedtz, gouverneur de la province de Brabant, les précise dans une lettre adressée à l'administration communale de la ville où il désirait qu'une de ces écoles normales soit établie :

"Les établissements sur lesquels le choix tombera revêtiront, en quelque sorte, par cela même, un caractère gouvernemental ; il faut donc que les personnes préposées à la direction de ces établissements présentent toutes les garanties d'aptitude, de capacité et de moralité (1).

L'administration communale consultée choisit une école dont tout le personnel était composé de religieuses, et voici comment le bourgmestre justifie ce choix dans sa réponse au gouverneur :

"Cette école présente toutes les garanties désirables d'aptitude, de capacité et de moralité. La méthode d'enseignement actuellement choisie est la même que celle adoptée par l'école d'application annexée à l'Ecole Normale de l'Etat en cette ville. Parmi les institutrices, plusieurs sont à même d'ensei-

(1) Lettre de M. Liedtz, gouverneur de la province de Brabant, au collège des Bourgmestre et Echevins de Nivelles, 3 janvier 1849.

gner avec fruit la langue française et la langue flamande" (2).

Voilà le fait tel qu'il s'est produit.

En 1871, M. Lebon, chef de service de l'enseignement primaire au Ministère de l'Intérieur, publie un ouvrage intitulé : *Répertoire analytique et raisonné de l'enseignement populaire en Belgique*. Dans le tome II, il relate l'histoire des écoles normales pour jeunes filles et désigne chacune par le nom civil de la directrice de cette époque.

Mais voilà qu'en 1932, la Fédération de l'Enseignement libre crut bon de rassembler, dans un numéro spécial de la *Revue catholique des idées et des faits*, l'histoire de ses différents secteurs. Le Président de la Fédération des Ecoles normales catholiques rédigea naturellement l'histoire de la section qui le concernait et voici ce qu'il écrit :

"Le Gouvernement avait désigné coup sur coup, par arrêté ministériel, onze institutions de demoiselles pour remplir le rôle d'écoles normales. Neuf d'entre elles étaient dirigées par des laïques, deux, par des religieuses".

C'est faux ! Le Président n'a pas cité ses sources mais, comme le M. Lebon déjà nommé, il s'est, sans aucun doute, trouvé devant les noms civils des religieuses. L'idée que ces pionnières de l'enseignement normal pour jeunes filles étaient peut-être des religieuses n'a pas effleuré son esprit. Il interprète sans s'informer : ce sont sûrement des laïques ... et il le proclame !

Or Mlle Eenens était une religieuse - Soeur Constantine - et une religieuse si compétente que l'inspecteur Van Maele de Ghorain la fit nommer inspectrice des écoles primaires de sa région. Mlle Despaquier était une religieuse - Soeur Julienne - et les Demoiselles Van Biervliet étaient les fondatrices des Soeurs de la Sainte-Famille d'Helmet.

On dira : "Cela n'a pas d'importance..." En soi, en effet, cela n'a pas d'importance, c'est seulement contraire à la vérité !

Deuxième exemple. En 1980, eut lieu à Bruxelles, dans le cadre d'Europa-lia - Belgique, une importante exposition qui avait comme sujet : "Vies de femmes 1830 - 1980". Le catalogue, qui fut largement répandu, comportait une introduction historique. Nous y lisons (p. 19) :

"La loi de 1850 avait défini l'enseignement moyen officiel pour les garçons mais pas un mot au sujet des filles, renvoyées d'office vers l'enseignement privé. Au programme figuraient le catéchisme, la lecture, parfois, le calcul et l'écriture, mais, surtout, ce que l'on nommait les "arts d'agrément" : broderie, couture, musique, danse et peinture".

C'est faux.... Souvenez-vous de la lettre du bourgmestre citée tantôt. Voici quel était, à cette époque, le programme suivi dans l'enseignement moyen, dans l'école des Soeurs de la Providence :

"La lecture courante et expressive, l'écriture dans tous les genres, la langue française (grammaire, orthographe, analyse logique, analyse grammaticale, style épistolaire et littérature), arithmétique, tenue des livres en partie simple et en partie double, histoire, géographie, notions de sciences naturelles, religion, morale, dessin, ouvrages manuels, gymnastique, langue flamande.

En outre, comme cours facultatifs (payants) : langue anglaise, langue allemande, musique vocale, musique instrumentale et peinture" (Archives de la Maison-Mère des Soeurs de la Providence, Champion).

(2) Lettre adressée par le collège des Bourgmestre et Echevins de Nivelles au Gouverneur de la province de Brabant, 21 janvier 1849.

Et le texte cité plus haut est l'exacte traduction de ce que ce même auteur écrit dans un ouvrage à tendances féministes accusées (4), où elle ajoute, en parlant d'une "école monastique" de l'époque que l'éducation y était "la moins formative et la plus décevante". Les pensionnats, selon elle, ne valaient guère mieux. Malheureusement pour elle, elle livre ses sources quelques lignes plus loin où elle écrit :

"Cette dernière espèce d'école (c'est-à-dire les écoles monastiques) est décrite d'une manière réaliste dans le roman "Villette" de Charlotte Brontë".

Qui ne sait que "Villette" étant une âpre satire de notre capitale, Bruxelles, devient, par son genre même et son époque (1853), fort peu crédible ?

Aucun des exemples cités n'arrêterait notre attention s'il était seul, mais chacun s'inscrit dans une sorte de tradition qui, même à notre époque, rejoint le portrait type évoqué tantôt. Celui-ci s'est figé et reste, pour certains, le triste monopole des religieuses.

II. CE QUE LES HISTORIENS ATTENDENT DES RELIGIEUSES.

La réponse est fort simple : si nous voulons que les historiens se documentent à notre sujet, il faut leur fournir des documents ; des documents valables et accessibles. Là réside la difficulté.

Il y a certainement des congrégations religieuses dont les archives sont classées avec soin et peuvent être consultées, moyennant certaines conditions. C'est le cas des grandes congrégations internationales.

La situation est fort différente en ce qui concerne les congrégations moins nombreuses et localisées dans un seul pays, voire même dans une seule région. Elles ont cependant joué un rôle, parfois même un rôle important dans l'histoire locale. Toutefois, si vous les consultez, elles vous diront bien souvent qu'elles n'ont pas d'archives. Pourquoi ? Les motifs sont multiples :

- Il y a le cas où les archives n'existent pas. Les fondatrices de ces congrégations ont dû faire face à tant de difficultés, elles ont vécu dans une telle misère, qu'elles n'ont pu garder le souvenir écrit de leurs débuts. Dans leur simplicité, elles n'ont même pas pensé que leur histoire pourrait intéresser quelqu'un.

- Chez d'autres, les documents existent mais rien n'est classé ; les pièces que la stricte discrétion empêche de communiquer sont mêlées aux autres, et cette circonstance les rend inaccessibles.

- Il y a aussi ce qu'on appellerait volontiers des "témoins anonymes" dans lesquels personne ne reconnaîtra des religieuses. Cette assertion s'éclaire par un exemple. Il y a un livre qui a été publié par une religieuse en 1887 ; malheureusement son titre "Guide pratique pour l'enseignement des travaux à l'aiguille" risque de le faire reléguer parmi les documents sans importance. Aussi négligerons-nous le sujet apparent pour ne nous arrêter qu'à la manière dont l'ouvrage a été composé ; c'est une véritable encyclopédie de l'enseignement des travaux à l'aiguille dans les écoles primaires et les écoles normales. Le livre fut apprécié à sa juste valeur ; une seconde édition parut en 1893 et fut adoptée par le Gouvernement. Mais, si l'on cherche le nom de l'auteur, on trouvera simplement : "Une maîtresse d'école normale". Cet anonymat était chose courante et beaucoup de congrégations pourraient citer des exemples analogues.

- Une autre circonstance qui rend difficile la documentation au sujet des religieuses, c'est l'éparpillement des archives les concernant. L'établissement d'un inventaire plus ou moins complet exige souvent la consultation de multiples dépôts.

(4) De WEERDT, *En de Vrouwen ? Vrouw, Vrouwembeweging en feminisme in België, 1830 - 1960*, publié à Gand, en 1980, par le Masereelfonds, pp. 37 - 38.

Alors ? Faut-il laisser tomber dans l'oubli le rôle joué par des milliers de femmes qui, en se consacrant à Dieu, ont collaboré à la construction de notre société ?

Faut-il n'en laisser comme témoignage que les pâles biographies dont la composition et le style font souvent reculer les lecteurs de notre époque ?

Faut-il renvoyer uniquement les chercheurs au portrait type si désobligeant et si discutable ?

Nous avons cru qu'il était important de dire aux religieuses que rassembler les documents grâce auxquels on peut reconstituer l'histoire de la vie religieuse et, par le fait même, un élément de l'histoire de leur pays, n'est pas un hobby pour pensionnées en quête d'activité. Ce n'est pas non plus une douce manie de collectionneurs. Ce n'est pas du temps perdu. Et il est heureux de pouvoir appuyer cette assertion sur une parole de notre pape Jean-Paul II qui inaugurerait une exposition d'archives au Vatican ; mutatis mutandis, bien sûr, voici le texte qui nous encourage : "... la conservation, la préservation digne et appropriée de ces documents, du plus humble au plus précieux, deviennent un service rendu à la vérité. C'est un geste d'amour envers la vérité."

EN CONCLUSION

Le problème qui vient d'être exposé retiendra l'attention du groupe belge pendant toute l'année qui vient. Il serait intéressant de savoir q'il se pose avec la même acuité au groupe français. Un échange de notes à ce sujet et la rencontre prévue à Lille pourraient être un heureux prolongement de la session de Namur dont nous gardons si bon souvenir.

Soeur Marie-Emilie Hanoteau
Institut de l'Enfant-Jésus,
Nivelles.

- - - : - - -

Dans les archives du monastère des Bénédictines du Saint-Sacrement de Tourcoing :

DFS TRACES DU SAINT HOMME DE TOURS

Le lot des lettres du "saint homme de Tours" qui sont conservées chez les Bénédictines du Saint-Sacrement de Tourcoing est déjà connu à Tours, où des copies sont parvenues.

Il reste tout de même que ces quelques notes, rédigées à l'intention de notre bulletin, attirent l'attention sur les ressources, parfois insoupçonnées, de l'un ou l'autre fonds d'archives.

Des copies ou des échanges d'inventaires peuvent être envisagés avantageusement. "Dans le cas de correspondances importantes, il est souhaitable de procéder à un échange de reproductions avec le fonds contenant la contrepartie et de fixer d'un commun accord les délais d'ouverture" (art. 29, § 2, du Règlement général des Archives de l'Eglise de France).

En cour de Rome la cause de Monsieur Léon Papin Dupont a été introduite en vue de sa béatification.

Né le 24 janvier 1797 à Fort de France (Martinique), son père Nicolas Léon Papin Dupont habitait la Guadeloupe où il était né. Il avait épousé une créole, Mademoiselle Marie Louise Philippine Gaigneron Jolimont de Marolles. Ils étaient de familles nobles françaises.

Monsieur Léon Papin Dupont se maria le 9 mai 1827 avec Mademoiselle Caroline d'Audiffredi. Une fille, Marie Caroline Henriette, naquit le 4 octobre 1832, qui décéda âgée de quinze ans.

En mai 1835, après le décès de Madame Papin Dupont, Madame d'Arnaud, sa mère, lui-même et Henriette vinrent en France.

Dans sa propre maison à Tours, Monsieur Dupont avait une chapelle; sa dévotion envers l'Eucharistie était très marquée; ainsi il y introduit l'adoration nocturne.

Un autre attrait était : la vénération de l'image de la Sainte Face de Notre-Seigneur Jésus-Christ.

Comment parvint la gravure représentant la Sainte Face de Notre Seigneur qui était vénérée dans la chapelle de Monsieur Dupont ?

Dans la basilique Saint-Pierre à Rome, on conserve le "voile de sainte Véronique". Il fut exposé en janvier 1849 à la vénération des fidèles. Or un jour, le voile se colora plus fortement, trois heures durant, et à la vue de ce prodige, on fit toucher à ce linge des images représentant la figure de Notre-Seigneur. Un prêtre français qui se trouvait là, fit le geste de tous les pèlerins. Il envoya plusieurs images de la Sainte Face à la Mère Prieure - Mère Marie de Sainte-Espérance Bernierre - des Bénédictines du Saint-Sacrement d'Arras sachant que les moniales avaient le zèle de cette dévotion en réparation des outrages.

Etant en relation avec le Carmel de Tours, la Prieure d'Arras envoya quelques images. C'est seulement en 1851 que la Mère Prieure du Carmel de Tours en remit deux à Monsieur Dupont.

Aujourd'hui les Bénédictines du Saint-Sacrement de Tourcoing possèdent dans leurs archives quatre-vingt quatre lettres de Monsieur Dupont. Trente trois sont adressées à l'Aumônier d'Arras, Monsieur Duthil; les autres, soit aux Prieures ou à une moniale Mère Saint-Louis de Gonzague.

Les Bénédictines d'Arras avaient été fondées par huit moniales professes de Rouen. En 1815, une maison s'ouvre, puis un pensionnat. Ce monastère d'Arras très florissant au XIXe siècle dut fermer ses portes en 1904 ! Les religieuses connurent l'exil à Dumfries (Ecosse), et ne revinrent en France qu'en 1919, où la ville de Tourcoing les appelait.

Quelques extraits de la correspondance :

Dans la première lettre conservée datant du 30 janvier 1853, Monsieur Dupont écrit :

"Cette bénite image continue d'opérer les plus consolantes choses parmi le grand nombre de pèlerins qui viennent la vénérer, et quand il se passe de ces faits qui font crier : miracle ! ma pensée se porte tout naturellement vers vous, vers Rome, et vers Dieu."

Dans ce même courrier :

" Veuillez inscrire mon nom sur le Registre du Saint-Sacrement. Je ferai mon possible pour en remplir la bien douce obligation, et j'espère dans une des prochaines nuits, il me sera donné d'accomplir mon heure d'adoration en union avec les associés de la très pieuse association réparatrice."

La correspondance assez régulière se poursuit jusqu'en janvier 1870. Il écrit tout ce qui touche aux oeuvres entreprises liées à l'adoration du Saint-Sacrement. Il invite les prêtres et les fidèles à faire leur heure d'adoration. Il recommande des malades et diverses intentions.

Il suggère une invocation : "Seigneur, enseignez-nous à adorer."

Il fait distribuer en grand nombre des images de la Sainte Face. Un volumineux courrier qui arrive de Lyon, Auxerre, etc... (lettre du 22 février 1853).

Lettre du 9 août 1853 :

" Je me hâte de vous dire combien je suis heureux d'apprendre que vous faites brûler une lampe devant la Sainte Face ! et j'espère bien que les consolations ne tarderont pas à vous arriver. On m'écrit de Lyon qu'une bonne Dame qui a chez elle une chapelle où le Saint-Sacrement est exposé ayant allumé une lampe, et s'étant mise à donner de l'huile, (après avoir constaté à Tours ce qui se passe devant la Sainte Face), à de très merveilleuses choses s'opérer" (sic).

En date du 23 mai 1854, il écrit :

" Si le temps ne me manquait point j'aurais de bien ineffables choses à vous raconter, puisque tous les jours il plaît à Notre-Seigneur de bénir la foi du plus grand nombre des âmes qui viennent rendre hommage à sa Sainte Face. Grâces spirituelles et grâces temporelles, les unes et les autres auraient besoin d'un autre historien que le pauvre misérable qui en est le témoin forcé humainement parlant. Notre Seigneur ne pouvait pas plus mal choisir que de me prendre pour instrument : les Sages du monde s'en seraient bien gardé - hier, m'entretenant avec Dom Pitra, bénédictin de Solesmes qui a l'honneur de vous connaître, nous trouvions qu'il était peut-être temps que Notre-Seigneur fît rompre le silence; mais nous reconnaissons que Lui seul pouvait donner le signal qui entraînera comme conséquence nécessaire un hommage public à la Sainte Face et le complément de l'Oeuvre de la Réparation".

Le 2 août 1854 : " ... à Metz on a distribué six mille exemplaires (images de la Sainte Face).

" Je me trouve sur les bras une masse de lettres", écrit-il en date du 14 octobre 1854.

En novembre 1854, il écrit son désir de venir à Arras.

A Monsieur l'Abbé Duthil, le 4 février 1855, il livre sa pensée :

"Je crois qu'il n'y aurait rien de mieux à faire pour convertir la France et l'Europe que de lire le récit de La Salette"...

Le 10 juin 1856 dans un courrier à l'Abbé Duthil :

"... il est indubitable qu'il s'en est fallu de l'épaisseur d'un cheveu pour que la disparition de Tours eut lieu, hommes et maisons. Voilà, le coup que le Bon Dieu n'a pas voulu frapper. Les désastres sont grands, on peut craindre la peste; mais le malheur pouvait être bien plus grave, - un pied de plus et l'eau montait dans ma chambre; elle s'est arrêtée au moment où, écoutant le conseil de deux hommes, je me déterminais à donner une surélévation au petit meuble qui supporte la lampe... Le dimanche 1er juin de concert avec un jeune prêtre nous mîmes sur le Registre de l'adoration. Pour le mardi 3 juin : "Vives instances au sujet de l'intempérie de la saison, et prières pour que Dieu épargne la France, et la ramène à Son amour par une autre voie que celle de l'inondation." Et bien, pour la première fois depuis 1845, l'adoration n'a pas pu avoir lieu dans la nuit du 3 au 4, nuit fatale : à minuit les digues se rompirent mais se rompaient de manière à ne pas écraser la ville ! "

Toujours à l'Aumônier, le 20 juillet 1856 :

"... Mgr de Nantes , président de l'assemblée générale des Conférences (de Saint-Vincent-de-Paul), composées de 500 hommes : "il faut que chacun des membres prenne avec lui-même, et bien sérieusement, la résolution de contribuer dans le cours de l'année à la conversion d'une âme - Le coeur de Pie IX serait dilaté en apprenant que sa pensée est comprise en France".

A la date du 12 juillet 1858, il écrit à Mère Louis de Gonzague :

"Je suis très au courant de ce qui se passe à Notre-Dame de La-Pierre-qui-Vire me trouvant ici avec un P. Lazariste, qui fut intime avec le R.P. Muard - Prodige, sur prodige, il est vraiment à penser que le Bon Dieu veut donner à l'Eglise un beau triomphe sur Satan et ses stupides acolytes. Que de belles choses dans cette France que l'ennemi voudrait se soumettre ? - espérance donc.

Monsieur Dupont annonce le 10 février 1860 le décès de sa mère

"... comment dire ce qui s'est passé, pendant cinq heures au milieu d'une contemplation de l'heureuse éternité ! Et c'est ainsi que ma vénérable mère est morte après une agonie d'une minute seulement...."

" C'est le lundi matin 6 à 6 h $\frac{1}{2}$ du matin que ma pauvre mère s'est envolée vers le ciel - lorsque je veux dire le *de profundis*, je prononce au bout de quelques versets *fulcite me floribus, stipate me malis : quia amore langueo*, et autres passages du Cantique qui rendent si bien la joie de l'âme qui a pris son essor."

Le 5 juillet 1860 :

" J'arrive de Bourbon où j'ai passé trois semaines..."

Le 15 juillet 1860 une grande procession est organisée à Arras en l'honneur du Bienheureux Benoît Labre.

28 août 1860 :

" Vous parler de la fête d'Arras, mon bon Père, comme si je n'eusse pas été cent fois trop honoré d'avoir pu, sous vos auspices, participer à cet immense événement. Mais je sais à quoi m'en tenir en consultant mon coeur et mon esprit - Et je puis vous assurer qu'en réfléchissant aux trois jours que j'ai passés au milieu de vos bienveillantes attentions, je ne m'explique nullement que j'ai été favorisé d'une pareille jouissance - voilà le vrai de mes sentiments."

Tours, 29 août 1860 :

" Hier, dans ma lettre au R. Père Duthil, j'ai essayé de lui faire comprendre à quel point s'était élevée ma reconnaissance à l'occasion du trop bienveillant accueil que j'avais reçu à Arras pendant la fête du bienheureux Benoît."

Dès le 17 mars 1862, à Mère de Saint-Louis, il écrit :

" Le R^{ss}me abbé de Solesmes (Dom Guéranger) va tout prochainement faire paraître un livre sur la s^{te} Médaille; contenant des récits fort remarquables et qui aideront à répandre la dévotion à la médaille de votre grand fondateur - un de mes amis qui s'occupe beaucoup de la médaille, s'est promis d'en remettre cent mille aux Missionnaires qui partent pour les pays étrangers."

"... quelques pensées qui me sont venues depuis le mandement de Mgr de Tarbes : à La Salette, Marie pleure : à Lourdes, on peut appeler vêtements de fête, sa robe blanche avec une ceinture bleue - à La Salette, il s'agit de menaces formidables, en un mot, de fléaux ainsi que Pie IX l'a lu dans le secret des enfants, à Lourdes simplement la recommandation de prier pour les pécheurs - Or c'est là une bien douce parole." ... " à La Salette, d'ailleurs Marie cache ses mains (Mélania me l'a dit à plusieurs reprises en 1847). A Lourdes, Elle les laisse voir, les relève, les joint, les pose près de son Coeur - Or les mains sont le sens de la libéralité."

" Aujourd'hui donc Marie veut donner : Elle est assez riche pour donner beaucoup, mais tout d'abord, Elle demande, et c'est un sanctuaire au lieu où elle s'est montrée - "

" L'ordre qui règne entre les deux apparitions n'est-il pas à remarquer ? - d'abord les menaces ! puis la consolation, l'espoir - "

Ma très honorée Soeur, 15 décembre 1868

" Un de mes cousins me sert de secrétaire parce que je relève d'une indisposition qui m'a laissé beaucoup de faiblesse dans les mains."

Le 19 juin 1869 :

"Me trouvant un peu indisposé depuis plusieurs jours, je ne gagnerais peut-être rien à remettre demain."

Tours, 2 mars 1870 - dernière lettre reçue

"il n'est pas probable qu'il soit dans les intentions de Dieu de me donner deux fois la consolation de vous voir rendre hommage à votre B. Labre. Je parle ainsi à cause de l'état de ma santé. Je ne serais pas en état d'entreprendre un long voyage - donc, s'il venait à être question de cette glorieuse affaire j'aurais à me réjouir tout doucement en mon petit coin, où je dirais de tout mon coeur : St Benoît Labre, priez pour moi !

Ma R. Mère vous concevez bien qu'il ne m'appartient pas de donner le conseil de faire le Pèlerinage de la Ste Face - ici, en conséquence, nous nous consentirons de prier à l'adoration Nocturne aux intentions de la Personne qui demande Lumière et direction - Je ne suis réellement pas en position de donner un avis, à cet égard."

Monsieur Léon Papin Dupont décéda à Tours le 18 mars 1876.

Soeur Marie Paschale, o.s.b.

Monastère des Bénédictines de Tourcoing

- - - : - - -

RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES
SUR LES RELATIONS DU P. CROZIER ET DU P. DE FOUCAULD

Les lignes qui suivent se présentent comme un complément à la communication lue au dernier Congrès de l'Association des archivistes de l'Eglise de France et qui portait le titre "Archives et nappes souterraines de l'Histoire : l'Union apostolique universelle du P. Crozier et du P. de Foucauld" (Actes du 6e Congrès national, Paris (Issy) 11 - 13 novembre 1983, p. 98 - 117). L'auteur, Sr Christiane Sanson, avait rédigé cette étude à la suite de son travail sur "Marie-Sophie Fernier", travail que les congressistes d'Issy-les-Moulineaux ont reçu dans leur dossier; il convient donc pour bien connaître les personnes dont nous allons parler et pour comprendre l'enchaînement des événements, de se reporter à ces deux sources; le troisième élément de réflexion ici présenté s'y ajoute, apportant des éclaircissements fournis par une consultation plus approfondie du fonds de la Postulation du Père de Foucauld.

Pour les lecteurs qui n'auraient pas sous les yeux le texte des Actes du 6e congrès, résumons le sujet : il s'agit d'étudier l'intensité des relations qui ont eu lieu entre le P. Antoine Crozier et le P. Charles de Foucauld, d'apprécier l'influence réciproque entre ces deux personnages, entre leurs projets apostoliques, entre les familles spirituelles qu'ils ont suscitées, bref de découvrir jusqu'à quel point des "nappes souterraines" ont pu exister, qui mériteraient d'être inventoriées par les historiens de la spiritualité. Aux historiens de s'attaquer à ce travail mais aux archivistes de présenter le maximum de données documentaires... c'est ce qu'on va tenter de faire.

Avant de commencer, voici quelques mots sur le Père Crozier : ce "Père" n'était pas un religieux, mais un prêtre séculier de Lyon, né en 1850 et décédé quelques mois avant Charles de Foucauld, le 10 avril 1916. Conseiller spirituel très influent, grand propagateur de la dévotion au Coeur de Jésus, il est surtout connu par ses opuscules, parus pourtant sans nom d'auteur : "*Comment il faut aimer le Bon Dieu*" (1890), "*Méthode et programme pour se sanctifier*" (1897), "*Excelsior ! Toujours plus haut ! Plan de vie parfaite*" (1903) et d'autres titres de spiritualité; ses écrits étaient rédigés surtout pour l'animation de ce qui s'appelait alors "La Famille" et qui était un peu dans la ligne de ce que nous appellerions maintenant une "Pieuse Union" ou un Groupement de vie évangélique, c'est-à-dire un réseau d'amitiés spirituelles avec plusieurs branches aux contours plutôt indéterminés et différentes appellations : "Union dans le Sacré-Coeur et pour le Sacré-Coeur", "Association invisible du Coeur de Jésus", "La Garde d'honneur", "Les âmes victimes" avec, en 1913 - 1914, une nouvelle dénomination "Union apostolique universelle" où il sera question du projet missionnaire du Père de Foucauld. Ce dernier, en effet, membre de "la Famille", a entretenu à plusieurs reprises le Père Crozier de la confrérie dont il rêvait "pour la pratique des vertus évangéliques, la dévotion au T.S. Sacrement et la conversion des infidèles appartenant aux colonies de la mère-patrie" et qu'il désirait établir sous le titre de l'"Union des Frères et Soeurs du Sacré-Coeur de Jésus". Y eut-il influence importante du Père Crozier sur le Père de Foucauld, sur sa vie personnelle et sur l'oeuvre qu'il voulait fonder? Certains ont pensé que cette influence avait été déterminante : "L'âme du Père de Foucauld a été transformée par la doctrine et la méthode du Père Crozier", dira Mgr Rouchouze (1874 - 1945). Faut-il aller aussi loin? Laissons parler les documents.

1. Une lettre du chanoine Veyras à Rouchouze du 25 octobre 1927 :

à cette date, Rouchouze amasse des renseignements pour écrire un livre sur les rapports Foucauld - Crozier. Ce livre ne paraîtra jamais ; mais Rouchouze, alors directeur des Oeuvres de Lyon, en donnera les grandes lignes dans une conférence aux Facultés catholiques en 1935. En 1927 donc, le chanoine Veyras, alors curé-doyen de la Grand-Combe, écrit : "Ce n'est pas en 1901 que j'ai fait connaissance avec le P. de Foucauld, mais en 1903 après mon retour de Lyon et après une longue retraite que je fis à la Trappe de Notre-Dame-des-Neiges. Le P. de Foucauld venait de la quitter au début de l'été 1903 pour se fixer à Beni-Abbès /erreur de l'auteur : Foucauld a quitté N.D.-des-Neiges en septembre 1901 !/. Le R.P. Abbé, dom Martin voulut me mettre en relation avec lui. Et je pense que le saint ermite accepta la correspondance avec le pauvre jeune prêtre que j'étais, pour essayer de m'attirer à son genre d'apostolat. J'avoue d'ailleurs qu'il fut absolument discret et réservé. Ce dut être fin 1903 que je mis le P. Crozier au courant de mes relations avec le P. de Foucauld. Je me souviens que je lui fis adresser plusieurs exemplaires d'Excelsior qui venait de paraître. Il en fut très satisfait et il entra tout de suite dans le mouvement et la pratique de cette spiritualité que nous avons bien connue: vous et moi, à cette époque. Le P. Crozier commença donc à lui écrire en décembre 1903 ou en janvier 1904....."

Ces notations de Veyras viennent corroborer la position de certains biographes du P. de Foucauld qui refusent la thèse d'un voyage à Belley en 1901 où Foucauld serait allé rencontrer Crozier et lui faire part de son désir de partir au Sahara. En réalité, il est possible que dom Martin, abbé de Notre-Dame-des-Neiges ait parlé à Foucauld de l'opuscule (anonyme) intitulé *Comment il faut aimer le Son Dieu*, mais rien dans les deux premières années de Beni-Abbès (1901 - 1903) ne laisse supposer une recherche dans cette direction. Au contraire, les aspirations de Foucauld vont vers Montmartre et la branche des Prêtres-Apôtres ; c'est même par l'intermédiaire de dom Martin qu'il passe, pour entrer en contact avec l'abbé Yenneux, chapelain de Montmartre (février 1902)... A l'automne 1903, arrive donc à Beni-Abbès, avec la lettre de Veyras, un opuscule (anonyme) intitulé *Excelsior* et ce n'est que par une autre lettre de Veyras, datée du 6 janvier 1904, qu'arriveront des précisions : "J'avais recommandé la nouvelle donation que vous avez faite de vous-même à celui qui est chargé au nom de Dieu de diriger le mouvement des âmes dont nous sommes. Je ne puis davantage vous taire son nom. C'est M. l'abbé Crozier, prêtre du diocèse de Lyon, actuellement directeur spirituel du Collège de Belley (Ain)... Je suis son fils très aimant, et c'est par lui que j'ai reçu les grâces insignes de ma vie. Je reviens d'auprès de lui. Je lui ai demandé son avis sur l'offre que vous me faisiez de m'adjoindre aux Prêtres du Sacré-Coeur de Montmartre. J'ai le plaisir de vous apprendre que nous sommes déjà en relations avec le P. Lemius, leur fondateur et leur supérieur. Seulement s'ils n'ont point encore senti le feu que nous aurions pu leur procurer, c'est peut-être à cause d'une certaine discrétion que nous sommes obligés de garder, et peut-être plus encore à cause d'une certaine défiance toujours ordinaire à qui vit dans une congrégation fermée. Au surplus, pour être franc, je vous dirai que je m'accommoderais fort mal de statuts.... En outre l'expérience nous a appris que si toutes les âmes sont susceptibles de comprendre et de goûter l'amour de Dieu, il faut une vocation spéciale pour être admis à cette culture supérieure de l'amour telle qu'elle se trouve réalisée dans la famille intime.... En voulez-vous une preuve ? J'ai écrit sur l'invitation du Père Abbé de la Trappe à un autre prêtre que vous. J'ai été aussi franc que je l'ai été vis-à-vis de vous. Or j'ai reçu une lettre fort courte en réponse à ma première lettre et une carte en réponse à ma deuxième et à *Excelsior*. Depuis ce jour lointain déjà, rien n'est venu et je n'attends plus rien... Ci-joint une image de mon Père et une prière à la Sainte Face inspirée par N.S. à l'une de nos âmes-mères. Tout vôtre en N.S. A. Veyras."

2. Notations dans divers carnets ou lettres au sujet d'Excelsior :

Dans le carnet intitulé "Notes et dates d'anniversaires intimes" (références données par Ch. Sanson in Actes, p. 107, note 46), Foucauld écrit : "21 novembre 1903, pris les résolutions suivantes transformées en voeux Noël 1903" et suivent tous les "Je me propose"... tirés textuellement d'Excelsior. Le 29 novembre 1903, il entre en retraite jusqu'au 19 décembre et dans les résolutions il écrit : - "Faire tout ce que je peux pour les Prêtres - apôtres, la Famille intime du Coeur de Jésus, les Trappistes, les Clarisses, les Pères blancs, par la prière et tous les moyens que Dieu veut. - Me préparer aux voeux de la Famille intime du Sacré-Coeur en les lisant chaque jour jusqu'à Noël et les émettre amoureusement en la Messe de Minuit". Mais ces 2 résolutions qui vont dans la ligne suggérée par Veyras et "Excelsior" n'empêchent en rien la préférence donnée au Règlement des Petits Frères du Sacré-Coeur de Jésus (multiples citations tout au long des notes de cette retraite de 1903 - 1904 ; cf. *Seul avec Dieu*, Nouvelle Cité, 1975, p. 121 - 150). Le 25 décembre 1903, Foucauld, par les voeux de la Famille intime, entre donc dans le réseau des amitiés Crozier, sans connaître encore le nom de ce "Père" que va lui révéler la lettre (ci-dessus) de Veyras du 6/1/1904.

Un an plus tard, à la veille de Noël 1904, Foucauld, qui vient de passer quelques jours à Ghardaïa où il a fait sa retraite, écrit à la Supérieure des Soeurs blanches de Ghardaïa : "Votre bonté m'encourage à vous offrir ces 2 petits livres qui m'ont fait beaucoup de bien et qui en feront peut-être dans votre chère maison. "Excelsior" plus encore /que "L'abandon à la Providence" de Caussade/ est tout pratique. C'est plus qu'un simple livre de dévotion. C'est une règle de vie intérieure ; des âmes pieuses de tout état, prêtres, religieuses, personnes mariées, s'engagent par voeu à vivre dans les dispositions intérieures qu'il présente. Le petit livre est fait non pour être lu mais pour être vécu. Il m'est d'un grand secours. Peut-être trouverez-vous aussi des âmes à qui il sera utile."

Le petit opuscule du Père Crozier plaît donc beaucoup au P. de Foucauld, non seulement dans son fond, mais aussi dans sa forme. En effet, le 20 avril 1906, il demande à l'abbé Huvelin la permission de publier "*Le Modèle unique*", des textes tirés des Evangiles qu'il a collectés sous 25 rubriques. Son désir est de faire paraître ce petit travail sous le même format qu'Excelsior (sans les encadrements rouges qui en ornent les pages) et il veut mettre au début du livret la Sainte Face, l'image reçue de Veyras (Voir dans P. de Foucauld - Abbé Huvelin, *Correspondance inédite*, Desclée, 1957, p. 256 - 260 et dans Ch. de Foucauld : *Voyageur dans la nuit*, Nouvelle Cité, 1979, p. 19 - 21).

Toute sa vie, Foucauld restera partisan de l'Excelsior première édition, reçue de Veyras en 1903. En 1916, un mois avant de mourir, il écrit à une Clarisse de Nazareth : "Le petit livre Excelsior n'est plus en librairie, parce que l'auteur, le saint abbé Crozier, de Lyon, mort récemment, en a fait une édition plus complète, plus considérable, qui me plaît moins que l'ancienne et qui est seule en vente maintenant. Peut-être rééditera-t-on l'Excelsior primitif. Si oui, je tâcherai de le savoir et de vous en informer." (28 novembre 1916). Il faut savoir en effet que l'Excelsior de 56 pages édité en 1903 était devenu à la seconde édition de 1907 un volume de 424 pages.

3. Les relevés des correspondances :

Charles de Foucauld avait l'habitude de relever sur des feuilles volantes, puis sur un cahier à colonnes les lettres qu'il envoyait. Nous pouvons ainsi, de 1902 à la fin septembre 1904, puis de 1906 à 1916, suivre le volume de son courrier avec tel de ses correspondants. Dans l'histoire des relations Foucauld - Crozier, il est intéressant de s'appuyer sur cette source de renseignements, où il peut bien sûr y avoir quelques erreurs, mais la minutie de l'auteur doit nous fai-

re approcher assez près de la réalité. Sachant qu'une lacune d'un an et trois mois existe (d'octobre 1904 à la fin de 1905), pendant laquelle Foucauld a peut-être écrit, comme le pense Veyras, au Père Crozier, nous pouvons relever 19 lettres au moins écrites à l'abbé Veyras (dont une seule nous est arrivée), 6 lettres au moins écrites à Suzanne Perret qui prie et s'immole pour la mission du Sahara (dont 5 nous sont arrivées), 19 lettres au moins écrites au Père Crozier (dont 3 seulement nous sont arrivées), 23 lettres à Joseph Hours, membre lui aussi de la Famille intime (qui sont toutes connues et ont été publiées dans les *Cahiers Charles de Foucauld* n° 13 et suivants), 13 lettres à l'abbé Pel, un disciple du Père Crozier (dont 5 seulement nous sont arrivées).

Beaucoup de lettres reçues par Veyras, par Suzanne Perret et peut-être par Pel furent transmises au "Père" de la Famille intime, si bien qu'à la mort du Père Crozier on a pu trouver dans ses dossiers une quantité assez grande de lettres écrites par Foucauld. C'est ainsi qu'il faut comprendre, semble-t-il, la mention faite par Rouchouze d'une correspondance "abondante et suivie" de Foucauld à Crozier. D'ailleurs, dans sa conférence de 1935, Rouchouze n'hésitera pas à traiter comme destinées à Crozier des lettres envoyées par Foucauld à Suzanne Perret.

En réalité, les relevés établis par Foucauld donnent les rythmes suivants concernant les relations épistolaires avec la "Famille" et avec le "Père" : en 1903-1904, plusieurs lettres sont envoyées à Veyras, puis ensuite une par an, avec une légère augmentation en 1911 (4) et en 1913 (3) à l'occasion des passages de Foucauld à Nîmes pour voir son correspondant ; à partir de 1904, une lettre par an à Suzanne Perret et cette correspondance prend fin en 1911, puisque cette "victime" meurt en "hostie" le 11 juin 1911 ; les lettres adressées directement à Crozier ne commencent qu'en 1911, il y en aura 2 cette année-là, 2 autres l'année suivante, par contre 12 en 1913, sans doute pour l'organisation des visites et la suite à donner aux échanges de Foucauld avec le "Père", il n'y en aura plus que 2 en 1914 et une en 1915 ; les lettres à Hours et à Pel ne commencent elles aussi qu'en 1911, quand Crozier aura signalé à ces deux membres de la Famille l'existence et les projets de l'apôtre du Sahara.

Ces pièces d'archives que sont les relevés du courrier envoyé tendent donc à relativiser l'importance de la correspondance Foucauld - Crozier. En tout cas, aucune lettre reçue de Crozier n'a été gardée par Foucauld.... Un confirmatur pour repousser assez tard les échanges de lettres nous est fourni par la note jointe à la lettre du 20 avril 1906 écrite à l'abbé Huvelin et mentionnée ci-dessus. Foucauld signale que si pour l'édition du *Modèle Unique* on ne peut se référer directement à Excelsior, qu'on passe par Veyras : "S'il y avait des difficultés quelconques, on pourrait s'adresser à l'abbé Veyras, mon ami.... Le petit livre Excelsior (qu'il serait bon de se procurer) est de son père spirituel ; soit lui, soit certainement son Père se donc en rapports constants avec la librairie du *Sacré-Coeur* de Lyon..." Manifestement, lui, Charles de Foucauld ne semble pas, à cette date, en rapport avec le "Père"....

4. Les renseignements des diaires et des correspondances sur les rencontres

Foucauld - Crozier :

Après avoir quitté la France en septembre 1901, Foucauld restera longtemps sans y revenir. La première fois ce sera en février - mars 1909 mais aucun arrêt à Lyon n'est mentionné durant ce voyage. La seconde fois, deux ans plus tard en février - mars 1911, avec un passage à Lyon inscrit sur le carnet à la date du 14 mars. Au troisième séjour en France, de juin à septembre 1913, trois passages à Lyon sont mentionnés. Ces renseignements confrontés avec les notations relevées dans les correspondances (à Suzanne Perret, à Hours, à Marie de Bondy ...) permettent d'affirmer avec une très grande probabilité qu'il y eut trois visites de Foucauld chez

Crozier.

La première visite eut lieu le 14 mars 1911 dans la matinée : " 13 mars 1911 Demain matin, je célébrerai vers 6 h. la Sainte Messe à Fourvière ; puis j'irai voir M. l'abbé Crozier ; de là j'irai chez vous rue Pierre Dupont C'est en sortant de chez M. l'abbé Crozier et dans la matinée que je me présenterai chez vous car je suis obligé de partir par le train de midi 20 de Lyon" (lettre à Suzanne Perret). De Lyon, Foucauld gagne Viviers pour rencontrer son évêque Mgr Bonnet.... Parlant de cette visite, il écrira au Père Crozier le 12 mai suivant d'In-Salah : "Le Coeur de Jésus m'a fait une grande grâce en me faisant passer quelques heures avec vous ce printemps, en resserrant beaucoup mes liens avec vous et avec la "famille", avec l'A. Veyras, en vous inspirant de me mettre en union avec l'A. Pel..."

En 1913, Foucauld arrive à Lyon le 16 juin au soir. Il est reçu chez son ami Laperrine qui a pris depuis un an le commandement du 6e Dragons. Les deux amis sont heureux de se revoir, de parler du Sahara, d'autant plus qu'arrive de là-bas, avec le "marabout", un jeune Touareg son ami. Ils seront ensemble tous les trois le 17 et les deux voyageurs s'en vont pour Annecy le 18 au matin. Il ne semble pas qu'il y ait eu alors visite au Père Crozier. Par contre, Foucauld repasse à Lyon le 30 juillet et, le 31, en compagnie de Joseph Hours, il va visiter le Père Crozier : "Conformément au rendez-vous, le jeudi 31 juillet, par une pluie battante, je suis allé sonner à 7 h.1/4 du matin chez le Général Laperrine. Une ordonnance est allée prévenir le Père de Foucauld qui est arrivé de suite.... Nous sommes partis pour Fourvière par le tramway de Saint-Jean... A Fourvière, messe au Maître-Autel de la vieille chapelle... puis déjeuner au café au lait et chocolat. Redescendu à Lyon, promenade en voiture sous la pluie jusqu'au parc. Enfin, à midi moins le quart, chez M. l'Abbé Crozier, dîner avec les deux soeurs de l'Abbé Crozier et, après, causerie pendant environ une heure et demie sur les Statuts de M. de Foucauld et ses projets de société...." (Témoignage de J. Hours, cité par les *Cahiers Charles de Foucauld* n° 13, p. 59-60).

Foucauld reviendra voir le Père Crozier avant de regagner l'Algérie. Son troisième passage à Lyon durant l'été 1913 se situe du 22 septembre au soir au 24 à midi (les horaires : 16 h. 43 et 12 h. 15 mentionnés dans le diaire sont ceux des trains !). Là encore, séjour au n° 23, boulevard des Casernes, chez Laperrine (lettre du 25/9 à sa soeur, Mme de Blic), et le 23, visite au 3, rue du Doyenné ou au 5 chemin des Massues, au Point-du-Jour chez le "Père" : "Le prêtre que je connais ici m'a fort encouragé", écrit Ch. de Foucauld à sa cousine Marie de Bondy le 23 septembre, et le lendemain il est à Viviers chez Mgr Bonnet.

Trois rencontres donc ont eu lieu entre les deux prêtres, le 14 mars 1911, le 31 juillet et le 23 septembre 1913. Peut-on avec les allusions trouvées dans les lettres dégager le contenu de ces rencontres, leur climat et leurs résultats ?

En 1911, il semble bien que le Père de Foucauld venait à Lyon en demandeur : sa tournée en France avait un but bien précis, celui de mettre sur pied la petite Oeuvre dont il avait fait adopter les Statuts en 1909 par la Hiérarchie. Pour s'établir en France, l'"Union des Frères et Soeurs du Sacré-Coeur de Jésus" avait besoin d'un prêtre qui accepte de "faire sienne" cette entreprise, allant jusqu'à en être comme le secrétaire. Le Père Crozier fut contacté dans ce but : peut-être accepterait-il d'être en métropole comme le représentant du fondateur, isolé à Tamarrasset ? Ce rôle ne fut pas accepté, si on en croit une lettre de Foucauld à Hours, datée du 13 février 1913 : "Etant donné qu'une autorisation préalable est nécessaire, j'ai cru bien faire en ne parlant à personne de mon projet, si ce n'est à quelques Pères blancs auprès desquels j'ai trouvé sympathie, à M. l'Abbé Crozier à qui j'ai demandé, sans l'obtenir, de faire l'oeuvre sienne, à un chanoine de Versailles [Mgr Caron] à qui j'ai demandé la même chose sans plus de succès, et à vous." Crozier ne paraît avoir donné suite à cette demande précise qu'en orientant vers le Sahara une vocation possible, l'abbé Pel, et en présentant le projet de cette Oeuvre à un laïc de 60 ans des environs de Lyon, Joseph Hours, passionné pour les

questions missionnaires et la place du laïc dans l'évangélisation.

Au-delà de ce sujet qui n'a pas ébranlé les énergies et le zèle du "Père", le contact a été plus que chaleureux ; ce fut à cette première rencontre comme la découverte mutuelle de deux âmes sacerdotales. Crozier écrit en 1911 : "J'ai reçu la visite d'un Père du désert, avec qui je suis en relations dans le coeur de Jésus. Ancien élève de Saint-Cyr, il a eu la pensée de s'immoler pour la conversion du monde musulman... Le Frère Charles de Jésus n'a pas 50 ans / en fait 52 ! /. Il ne s'ennuie jamais. Il est si humble, si pauvre, si doux, comme fondu en Dieu. Quelle vocation héroïque ! Quelle sainteté !" (Cité par Rouchouze dans sa conférence de 1935). Ces appréciations sont déjà l'annonce de l'opuscule que Crozier écrira en 1913, et le P. Crozier lui fera un don de 30,00 Fr. (le diaire mentionne : "Reçu de A. Crozier etc... 30")... Foucauld, lui, a retenu la sainteté et le discernement spirituel qui ont été donnés à Crozier. Voici à ce sujet, quelques extraits des lettres de Foucauld à Massignon : "Puisque votre ami qui est nommé à Lyon est chrétien, s'il est ardent serviteur de Dieu, vous pouvez l'engager à s'adresser pour la direction à M. l'Abbé Crozier, aumônier au pensionnat des Lazaristes, 17 montée Saint-Barthélemy, près Fourvière ; c'est l'un des plus saints prêtres et des meilleurs directeurs que je connaisse : pour quelqu'un qui veut être tout à Dieu, un directeur comme lui est une grande grâce" (19 septembre 1911). "Je vous engage vivement, quand vous viendrez, à vous arrêter quelques heures à Lyon et à aller voir, en vous présentant de ma part, M. l'Abbé Crozier, aumônier au pensionnat des Lazaristes, 17 montée Saint-Barthélemy (près Fourvière). Il n'y a qu'à s'arrêter à Lyon-Perrache, aller à Fourvière, et demander le chemin à n'importe qui à la basilique, c'est tout près. L'Abbé Crozier est une sainte âme qui a donné une foule de prêtres au Bon Dieu et est le père de toute une famille spirituelle brûlante d'amour, unie de prière, pleine d'un même zèle, toute à Jésus. Je suis sûr que vous regarderez comme une grâce d'avoir été le voir et que votre âme en tirera pour l'avenir de grands biens : c'est ce que j'ai éprouvé. On ne s'approche pas de lui sans qu'il fasse du bien. Ouvrez-lui votre âme et parlez-lui comme à un représentant de Jésus" (28 novembre 1911). Deux autres mentions de Crozier sont à signaler dans la correspondance de Foucauld à Massignon, l'une en juin 1915 après une visite de Massignon à Crozier (cf. Bulletin *Jesus - Caritas* n° 109, p. 98) : "Je suis très heureux que vous soyez en relations avec mon Saint ami l'abbé Crozier" (10 juin 1915) et l'autre à la Toussaint de la même année : "Je comprends que votre âme profite de la lecture d'Excelsior, excellent petit livre. M. Crozier est une sainte âme et il fait du bien, parce que ses oeuvres sont surnaturelles, faites avec la grâce et dans la grâce ; il n'est pas seul à les faire, il les fait avec Jésus" (Toussaint 1915).

Préparant son voyage de 1913 et de nouvelles visites à son saint ami, Foucauld décide d'aller plus loin dans la Famille. Le Samedi Saint 1913, avant de quitter Tamanrasset avec Ouksem, il demande à J. Hours un service : "Je serai très heureux que vous me fassiez inscrire parmi les membres de l'Association des âmes victimes du Coeur de Jésus. Je fais depuis longtemps partie de la Garde d'honneur. Merci de m'avoir fait connaître l'Association des âmes victimes". Le 8 juillet 1913, avant la seconde visite à Crozier, il remercie J. Hours : "Merci de tout mon coeur du billet de mon inscription à l'Association des âmes victimes". Et plusieurs fois désormais dans les lettres à Hours le mot "victime" reviendra... Et c'est lui, Joseph Hours, qui apprendra à Foucauld par une lettre écrite le 8 juin 1916, presque deux mois après le décès, la mort du Père Crozier, et qui lui fera parvenir l'image-memento de la part de Mlle Crozier.

Quant aux deux rencontres de juillet et de septembre 1913, les éléments à retenir pour une exacte compréhension des relations Foucauld - Crozier seraient les suivants : le 31 juillet, Crozier serait demeuré assez évasif sur les propositions des Statuts de l'Union, du moins si l'on se réfère au témoignage de J. Hours déjà cité : "Suivant moi les idées de M. de Foucauld sont trop restreintes : il ne voit

guère autre chose qu'une association de prières, une espèce d'apostolat de la prière, mais pas d'apostolat d'action. M. Crozier doit proposer un nouveau projet de l'oeuvre. Nous verrons..." (*Cahiers Ch. de Foucauld* n° 13, p. 60). Le 23 septembre, Crozier fait un immense plaisir à Foucauld et l'encourage en lui fournissant 26 adhésions à l'"Union des Frères et Soeurs du Sacré-Coeur de Jésus". Le soir de ce 23, une lettre l'annonce à Marie de Bondy, la cousine : "Le prêtre que je connais ici m'a fort encouragé et m'a remis une liste de 26 personnes, la plupart prêtres et en outre de deux Carmels entiers qui adhèrent à la petite oeuvre". Ces nouvelles adhésions prennent sur la liste les numéros 18 à 45, il y en aura 49 du vivant du "fondateur". Déjà Hours s'était fait inscrire (n° 4) par une lettre du 26 août, ainsi que Veyras qui adhérera individuellement (n° 8). Le Père Crozier aura le n° 18, les deux Carmels de Vienne et de Carpentras, les n° 44 et 45, et, entre ces numéros, s'inscrivent 11 prêtres (dont Pel, n° 23) et des demoiselles (dont les deux soeurs Crozier) tous et toutes membres de la Famille intime et très proches du "Père".

C'est en pensant à cette catégorie de "recrues" que Crozier entreprend la rédaction d'un nouvel opuscule qui sera son dernier. De même format qu'Excelsior et de 32 pages, il va recevoir comme titre *Union apostolique universelle* et sera partagé en deux parties : "Un apôtre au Sahara" qui est une présentation de la vie de l'ermite et de son projet, et une seconde partie qui est, elle aussi, intitulée "Union apostolique universelle" et subdivisée en trois paragraphes : "Prier", "Agir", "Souffrir", ces trois actes étant présentés comme les moyens d'apostolat universel. Le travail de Crozier, prêt dès octobre (Imprimatur du 7 octobre 1913), a-t-il été envoyé à Foucauld ? on ne peut pas en être assuré, la seule mention de cette contribution de Crozier est la suivante, bien tardive, dans une lettre à Pel : "Merci de vos deux lettres et des pieux documents qui l'accompagnent, *Union apostolique universelle*, 7e centenaire de saint Dominique, prière d'un officier" (13 juin 1916).

L'opuscule de Crozier présente l'"Union des Frères et Soeurs du Sacré-Coeur de Jésus" en lui donnant un titre que Foucauld n'a jamais employé et les buts de l'Union : "Confrérie pour la pratique des vertus évangéliques, la dévotion au T.S. Sacrement et la conversion des infidèles appartenant aux colonies de la mère-patrie" deviennent chez Crozier assez vagues et généraux : "Le Frères Charles de Jésus a pu récemment revoir la France et sa famille. Il y a visité des amis dévoués confidents de ses peines et de ses espérances et leur a redemandé plus instamment des auxiliaires pour la mission qui remplit son âme et son coeur en plein Sahara. Pour susciter et multiplier ces auxiliaires par des moyens faciles et pratiques, il propose une extension et une nouvelle forme de la grande oeuvre de la Propagation de la Foi : l'Union apostolique universelle" (p. 8 et 9) et plus loin : "L'Union apostolique universelle n'impose pas des charges nouvelles : elle m'oriente activement vers le but de l'Incarnation, de la Rédemption, de l'Eglise entière, qui n'existe et ne travaille que pour éclairer, sauver et vivifier tous les hommes en les conduisant à Jésus-Christ. Pour exercer cet apostolat universel, il faut prier, agir, souffrir" (p. 12 - 13). Ces accents rappellent bien ceux des écrits précédents de Crozier, ils étaient aptes à entraîner des candidats pour l'Union, pour la Confrérie telle que Foucauld l'entendait, il n'en reste pas moins qu'entre les deux présentations, celle de l'"Union apostolique universelle" rédigée depuis Lyon et celle longuement et péniblement mûrie en Afrique, il y a plus que des nuances. Il semble en tout cas que Foucauld n'y ait pas fait allusion dans les lettres à Crozier qui ont suivi leur dernière entrevue : la lettre qui vient aussitôt après cette journée de septembre n'est pas toute proche puisqu'elle ne sera expédiée que le 23 juillet 1914, ce qui la fera arriver à Lyon vers le 23 septembre, c'est-à-dire un an après les entretiens et "l'encouragement" de 1913. Une autre lettre suivra à Noël 1914, mentionnant que, la guerre achevée, "une de mes premières visites en France sera pour vous" et que l'Union va recevoir des statuts beaucoup plus simples, "sans aucun changement dans le fond, mais en lui donnant la for-

me très simple d'une archiconfrérie" (Noël 1914), "comme vous me l'avez conseillé" (23 juillet 1914).

Bien d'autres précisions seraient à apporter : les documents cités ci-dessus sont suffisants néanmoins pour montrer l'importance d'un recours aux sources archivistiques quand il s'agit de mieux découvrir la richesse de ces nappes souterraines dont l'Histoire ne retient souvent que les émergences.

Pierre Sourisseau

BIBLIOGRAPHIE

Instruments de recherche et de travail

- Jacques PYCKE et Jean DUMOULIN.- *L'Évangélisation de la Belgique seconde du III^e au VI^e siècle. Etat de la question.* Extrait de "Recueil d'études d'histoire hainuyère offertes à Maurice A. Arnold".- s.l., s.d., pp. 439 - 460.

Le chanoine Jean Dumoulin, archiviste de l'évêché et du chapitre cathédral de Tournai, et son assistant, Jacques Pycke, chercheur qualifié au F.N.R.S. (cf. bulletin XIX - 51) continuent leurs études régionales. Ici, pour situer la première évangélisation de Tournai dans son contexte historique, les auteurs font le point des connaissances acquises sur les diocèses de la province ecclésiastique de Reims du III^e au VI^e siècle : pour chacun, la bibliographie et les données sont classées siècle par siècle. Un tableau récapitulatif montre comment du III^e s., où sont attestés un siège épiscopal (Reims) et 3 communautés chrétiennes, on est passé à 12 sièges épiscopaux au VI^e s. En regard, un autre tableau présente l'évangélisation des diocèses limitrophes de Metz et Trèves, d'où l'on passe de ces deux sièges épiscopaux attestés au III^e s. à 6 sièges épiscopaux au VI^e s. Dans les deux cas, on relève des interruptions dans plusieurs listes épiscopales avec les invasions du Ve s. Plus, en effet, que des diocèses avec limites géographiques précises, ce sont des sièges épiscopaux qu'il est possible de connaître. On constate aussi que, dans la Belgique seconde, l'évangélisation des campagnes n'apparaît qu'à partir du VII^e s. avec la venue de missionnaires et de moines. De même, avant l'an 600, la province ecclésiastique de Reims ne compte aucune abbaye, alors qu'il y en a déjà plus de 200 pour le reste de la Gaule. Quatre cartes illustrent la présentation de cette implantation du christianisme telle qu'elle est attestée dans les provinces ecclésiastiques de Reims et de Trèves du III^e au VI^e s.

Dossier synthétique très précieux.

- Maria da Graça PERICÃO DE FARIA.- *Bibliografia mariana portuguesa dos séculos XVII e XVIII. Alguns elementos.*- Coimbra, 1983, iv + vi + 170 p. multigr.

A l'occasion du IX^e Congrès mariologique international (Malte, 9 - 15 sept. 1983), dont le thème était "Le Culte de la Bse Vierge Marie aux XVII^e et XVIII^e s.", l'A., conservateur de la Bibliothèque générale de l'Université de Coimbra, a voulu présenter une bibliographie des oeuvres mariales portugaises imprimées aux XVII^e et XVIII^e s. Une des premières difficultés de l'entreprise était le caractère incomplet des catalogues (la bibliographie indique ceux qui ont pu être consultés), là même où il en existait. D'autres recherches ont donc été nécessaires. Du moins, 783 titres ont pu être ainsi réunis. Si les oeuvres manuscrites n'ont pas été retenues, l'investigation a porté même sur les publications réalisées hors du Portugal. Ainsi le seul volume repéré pour 1652 a été publié à Goa (on se rappelle que le rayonnement du Portugal s'étend alors du Brésil à Macao). Pour ce qui concerne la France, on peut noter que, sur deux ouvrages portugais publiés en 1607, un volume de sermons a été publié à Lyon ; c'est au nombre des ouvrages parus sans date d'édition, mais sans doute vers 1642, qu'a été publié à Rouen la traduction d'un ouvrage publié à Lisbonne en 1641 : "Le premier sermon presché le jour de l'Immaculée Conception de Nostre Dame l'an mil six cens quarente, dans la Chapelle Royale de Lisbonne"; sur 4 ouvrages édités en 1656, deux volumes de sermons ont été publiés en portugais à La Rochelle ; avec la fin (1640) de l'annexion du Portugal à l'Espagne, la production d'oeuvres mariales portugaises va croître dans le 3^e tiers du XVII^e s. jusqu'à atteindre le chiffre de 15 ouvrages en 1737 ; c'est dans cette période qu'un ouvrage spirituel

portugais sur la Vierge Marie est publié à Paris en 1721.

Pour présenter cette bibliographie, les ouvrages ont été récapitulés par ordre alphabétique des auteurs sous les rubriques suivantes : Ascétique et mystique ; Traités théologiques ; Vies de Marie ; Sermonnaires (290 titres) ; Littérature portugaise (poésie, théâtre) ; Liturgie (messes, musique, offices, processions) ; Législation ecclésiastique ; Dévotions ; Ordres religieux, confréries.

Des index, enfin, font de cette bibliographie un précieux instrument de travail : index onomastique ; index des oeuvres anonymes ; index des éditeurs ; index des lieux d'édition ; index chronologique ; index thématique ; index des invocations de la Vierge Marie (sur les 99 recensées, on peut noter que l'Immaculée Conception apparaît en 1640, N.-D. de Miséricorde en 1761) ; index toponymique (où se trouvent mentionnées plusieurs églises ou chapelles du Brésil) ; un graphique chronologique récapitulant les productions par année.

Outre l'intérêt que présente cette bibliographie pour ce qui est son objet propre, il convient de souligner aussi l'intérêt qu'elle présente au point de vue méthodologique.

Editions de textes

- Alain de SOLMINIHAC.- *Avis de notre bienheureux père Alain de Solminihac, évêque de Cahors et abbé régulier de Chancelade*. Texte établi et présenté par Christian Dumoulin.- Abbaye Saint-Pierre, Champagne, 07340 SERRIERES, 1983, 129 p.

L'abbé Christian Dumoulin (XII, 36 - 37) nous avait déjà donné une vie d'Alain de Solminihac (XVI, 39). Aujourd'hui il présente avec la même rigueur et édite les *Avis* donnés par Alain de Solminihac à ses chanoines, de 1614 à 1630, d'après un manuscrit qui n'était pas destiné à la publication : ce cahier de 33 pages n'est pas un traité de spiritualité rédigé par Alain de Solminihac ; ce sont "les reliques de sa pensée sur la vie religieuse", "des considérations d'ordre plutôt pratique et des règles pour l'avancement des religieux dans la voie de la perfection". Ce recueil est une compilation faite à Chancelade par ses chanoines lorsque leur abbé les quitte pour l'évêché de Cahors : ce sont des notes prises à ses conférences du vendredi, des sentences qui lui étaient familières, des recommandations personnelles, des réflexions liées à l'exercice de sa charge abbatiale, voire quelques notations quasiment autobiographiques ; c'est l'âme de la réforme de Chancelade.

La présente édition se veut complète et critique. En 1663 avaient été déjà publiés, avec quelques retranchements et additions, 37 des 140 "avis". En 1930, le chanoine Eugène Sol, archiviste diocésain de Cahors, avait publié les 140 "avis", mais avec quelques allègements. Ici, une substantielle introduction, soigneuse et pertinente, permet à l'abbé Dumoulin de faire quelques mises au point d'ordre historique et le dispense d'alourdir l'édition de trop nombreuses notes. Du moins, chaque "avis" reçoit-il ce que requiert une édition critique : quant à l'établissement du texte, quant aux rapprochements qu'il suggère, quant à l'intelligence qu'il requiert (y compris dans l'usage d'archaïsmes). Un utile index thématique termine le volume.

Cette publication n'intéresse pas seulement les chanoines réguliers ; elle servira aussi bien à stimuler la vie spirituelle qu'à mieux pénétrer l'âme de la réforme tridentine. Puisse donc l'abbé Dumoulin nous donner, avec la même rigueur et la même pénétration, la vie de cet évêque français des temps modernes qui a été proclamé bienheureux (et qui se trouve ainsi en compagnie des 3 évêques martyrs de septembre 1792 et de Mgr de Mazonod, sur la voie de la canonisation où il retrouverait le savoyard François de Sales et l'angevin Siméon Berneux, martyr de l'Évangile en Corée).

- Soeur Elisabeth de la Trinité.- *Une femme missionnaire en Afrique.*- Paris, éd. France-Empire, 1983, 375 p.

Ce témoignage d'une Soeur blanche (du Cal Lavigerie) missionnaire en Afrique est sous-tendu par un recours aux 1200 lettres qu'elle avait écrites à sa famille tout au long de sa vie religieuse, et par le fruit de quelques recherches de précisions effectuées auprès de compagnes ou - par l'intermédiaire d'une soeur archiviste - dans quelques diaires de la congrégation.

Ce récit autobiographique garde le sens de la vie d'où ont jailli les moments dont il témoigne. Il désamorce ainsi les questions-pièges d'une curiosité préfabriquée. La vocation main-mise du système ecclésial sur des êtres inconsistants ? "Il existait pour moi, concrètement, un projet d'avenir et c'est en toute liberté que j'y ai renoncé." La formation religieuse, aliénation dans l'illusion ? "Nous signons un chèque en blanc sur notre vie, sur notre liberté", attendant tout de "la miséricorde de Dieu" : "De la miséricorde de Dieu, je suis certaine... celle de mes soeurs est humaine, donc plus fragile". "La dimension colonialiste de la mission" ? "Cela peut s'écrire 50 ans après. Sur le moment il a fallu vivre un déchirement. Sans penser à notre culture... ni même au développement. Nous avons cru, j'ai cru de toute mon âme que j'allais essayer de partager ce que j'ai de plus précieux au monde : la Foi, l'amour de Jésus-Christ, l'appartenance à l'Eglise." ... Or, l'action des missionnaires, mus par l'amour qu'ils portaient aux indigènes, ne faisait pas nécessairement le jeu de l'administration coloniale ou des idéologies de la métropole.

Considérés donc, non pas à l'aune des calculs politiques, sociaux, économiques, etc., mais à l'aune de l'amour de Dieu, les différents événements qui ont jalonné 50 ans de vie religieuse, - les postes divers (en Algérie, en Haute-Volta, au Ruanda, en Guinée, au Zaïre, comme en Europe) avec les langues qu'il avait fallu chaque fois apprendre, et même l'évolution de la mission en Afrique noire au cours de ce demi-siècle, ainsi que les problèmes nouveaux qui s'y posent, voire la santé spirituelle en France, - sans méconnaître les réussites humaines, comme les échecs ou les incompréhensions, tout cela, qui fait une vie, apparaît ici intégré dans la réponse d'amour de cette "femme missionnaire en Afrique."

Tout ce que livre d'expérience directe et personnelle le récit de cette religieuse est tonifiant par la note d'authenticité qui en émane. Il est d'autant plus regrettable que l'A. se soit cru obligée d'introduire deux ou trois (heureusement qu'il n'y en a pas plus, et que cela ne fait pas plus de 3 pages sur l'ensemble !) raccourcis concernant l'évolution du catholicisme en France ou en Europe, qu'elle n'a connu que par oui-dire ; car ces passages sont loin de procéder du même regard et de la même exigence que ce qui l'anime personnellement. Or, c'est bien cette note personnelle, proprement apostolique, qui fait le caractère spécifique de cet ouvrage et lui confère un intérêt tout particulier dans les recherches et confrontations présentes.

Le Père Joseph.- *Les pauvres sont l'Eglise : Entretiens du Père Joseph Wresinski avec Gilles Anouil.*- Paris, Le Centurion, 1983, 251 p.

Ces entretiens sont un document. Il est heureux qu'ils soient publiés. Sans doute ces entretiens sont-ils du style parlé : c'est un homme d'action qui s'exprime. Mais cette action jaillit d'une expérience : expérience de l'enfance, expériences diverses de l'âge d'homme, guidées par le souci des plus pauvres jusqu'à l'arrivée en 1956 au camp de l'abbé Pierre, d'où le P. Joseph va faire surgir le Mouvement d'Aide à toute détresse - Quart-Monde.

Quelques convictions fortes traversent ce livre, non pas forgées à coups de théories ou d'idéologies, mais jaillies du réel concret, de la misère vécue, partagée :
- la misère, il y en a partout : le monde de la misère, ce sont les exclus de toute société, quelle qu'elle soit, dans les pays industrialisés comme dans le Tiers-Monde. On se rappelle, en lisant ces pages, le mot de François Mauriac : la misère, on ne la voit pas ; elle nous regarde.
- la misère se transmet par génération : la misère qu'on découvre aujourd'hui est le

plus souvent un héritage. Les plus pauvres s'unissent entre eux. Le seul lieu où ils sont reconnus dans leur identité, c'est la famille; même élastique, elle est le seul lieu d'amour.

D'où deux conséquences :

- Etant donné que seule l'amitié d'une vie partagée sans arrière-pensée permet d'approcher réellement le monde de la misère, s'est formé autour du P. Joseph un volontariat permanent, des femmes d'abord, puis des hommes aussi et des ménages, qui renonçant à tout se vouent à aimer tout simplement les plus pauvres, en partageant leur vie et en se faisant leur voix.

- 2e conséquence : l'importance, dans le Mouvement, de l'accent mis sur les familles; c'est pourquoi le mouvement réagit vigoureusement contre toutes les dislocations des familles, qui sont généralement envisagées par les divers services sociaux comme le seul remède.

Et l'identité des plus pauvres se trouvant vécue dans l'histoire de leur famille, les "volontaires" s'efforcent depuis une vingtaine d'années de recueillir tous les éléments possibles sur les membres de chaque famille, les ascendants, les unions et mariages, l'évolution de chaque membre de la famille. Ce sont ainsi les éléments de quelque 5000 monographies familiales qui sont rassemblées : non pas pour servir le voyeurisme des sciences sociales, mais pour servir la dignité des membres de ces familles.

Car, pas plus que les perspectives administratives - à l'égard des "inefficaces" -, pas davantage les perspectives dites scientifiques - à l'égard des "ilotes" -, et pas davantage non plus la théologie de la libération - à l'égard de ceux qui sont trop pauvres pour être révolutionnaires -, rien de tout cela n'est une solution. Pour se justifier à leurs propres yeux, toutes ces recettes, en effet, ne peuvent qu'accabler davantage les plus pauvres, en remplaçant l'oppression qu'elles dénoncent par une autre - celle qu'elles prétendent leur imposer "pour leur bien". Comment donc l'administration, comment la science, comment la théologie de la libération n'auraient-elles pas peur d'une réalité irréductible à leurs présupposés ? Car, "ce qui fait peur, c'est de ne plus saucissonner les hommes, en les découpant en problèmes". "Le changement demandé est d'assumer pleinement la dignité des pauvres"... et donc de tout homme ! Et c'est pourquoi il importe au P. Joseph d'"écrire l'histoire des pauvres", non pas pour la disséquer, l'utiliser ou l'exploiter, mais "pour l'incorporer dans la mémoire des hommes". Or, d'expérience, le P. Joseph a découvert que l'Eglise "est la seule institution dans nos pays à posséder, à être la mémoire des pauvres. Aucune institution ne peut prétendre à cela". Sans le crier, sans le trafiquer, l'Eglise, en effet, "a revalorisé l'homme pour le réintroduire dans la communauté". L'Eglise cachée de tous les jours a fidèlement poursuivi l'intégration des pauvres à la communauté par l'éducation", et déjà par la considération qu'elle a témoignée aux plus pauvres et à leur dignité d'hommes, non seulement par ses oeuvres, mais aussi par ses sacrements comme par son enseignement et par la proximité de sa présence. C'est aussi pourquoi, le P. Joseph souhaite ardemment la présence de communautés contemplatives au sein du Quart-Monde.

Même s'il n'est pas rigoureusement composé, et même si le mouvement en est ralenti par des questions-pièges - qui ne sont que l'écho de préjugés ambiants -, ce livre attirera l'attention des archivistes ecclésiastiques et religieux sur toute une portion de leurs archives, qui est absolument irremplaçable pour l'histoire de l'humanité, en même temps que sur le risque de manipulation qui menace ce secteur des archives lorsqu'elles sont consultées pour être disséquées.

Dans les diocèses

- Pierre BODARD.-

- *La vie et la mort dans une petite communauté de la campagne niçoise : la démographie de Falicon au début du XVIIe s.* Extrait de "Recherches régionales, Côte d'Azur et contrées limitrophes. Bulletin trimestriel des Archives départementales des Alpes-Maritimes", n° 2 de 1983, pp. 99 - 121.

- *Levens. A la charnière des XVIe et XVIIe siècle, d'après son plus ancien registre de catholicité.* Extrait de "Nice historique, organe officiel de l'Academia Nissarda" n° 3 et 4 de 1983, pp. 90 - 112.

Le directeur du service des archives historiques du diocèse de Nice continue de s'intéresser aux anciens registres de catholicité comme à une source de l'histoire de l'ancien comté de Nice.

Le premier registre de Falicon est un registre commun aux 533 baptêmes, 121 mariages et 331 sépultures, de 1590 à 1626. Ce volume peut être utilement complété par le *Liber status animarum* (il y en a deux pour cette période : celui de 1604, alors que la population totale est de 320 habitants ; celui de 1615 lorsqu'elle en compte 380). Ainsi, ces documents apportent-ils des éléments à l'histoire démographique ; mais aussi, à l'onomastique (nom, prénom, surnom), à l'étude des 63 familles résidant à Falicon ou dans les localités qui en dépendent au début du XVIIe s., à la pratique religieuse (1e communion, confirmation), au culte des douze saints protecteurs de la communauté, etc.

Etant donné la disparition des premiers feuillets du premier registre de Levens, la mention des baptêmes ne commence qu'en 1600 ; tandis que la partie qui indique les décès et mariages depuis 1589 s'achève en 1639. Avec la mention des actes religieux (baptême, confirmation, mariage, sépulture), apparaissent des indications diverses sur les naissances (y compris des descriptions très précises sur certaines difficultés de l'obstétrique de l'époque), sur les maladies, sur la peste de 1631, sur les causes des décès (accidents, assassinats et meurtres!!), les rites et lieux de sépulture, ainsi que sur la famille, sur les métiers, etc. Ecrit en italien dialectal, ce registre est donc une source documentaire pour la linguistique, comme il l'est pour la toponymie, l'anthroponomie, la démographie historique, etc.

Quelques tableaux et courbes statistiques complètent utilement ces études, qui prennent leur juste place dans l'ensemble des recherches régionales.

En Basse-Normandie

Le bulletin XX-56 avait signalé le climat de guerre religieuse par personnages du passé interposés qu'avait déclenché un article paru dans les *Cahiers percherons*. Le n° 71 (3e trimestre 1982) s'ouvre par la déclaration suivante : "Voici un nouveau numéro des *Cahiers percherons* consacré à l'instruction dans le Perche. Mais, alors que le précédent, *Les Mémoires d'un ancêtre...* (C.P. n° 65-66) était le témoignage d'une seule voix, nous avons voulu réunir dans celui-ci plusieurs approches, faire s'exprimer plusieurs points de vue." Il ne s'agit pas seulement de "points de vue", il s'agit de "faits". En effet, une "mise au point du chanoine Pierre Flament", relative à l'article paru antérieurement, ouvre ce numéro ; or, ce qu'il apporte, ce n'est pas seulement "son point de vue", c'est ce que révèle le recours aux documents des archives départementales d'ailleurs comme des archives diocésaines ; et ces documents obligent à nuancer la vision du mémorialiste (et donc les commentaires de l'auteur de l'article qui avait pris à son compte cette vision sans assez d'esprit critique) à l'égard de deux curés mis en cause.

Dans ce même numéro, d'autres contributions évoquent divers aspects "des écoles et des maîtres dans le Perche" : les Frères des Ecoles chrétiennes à Nogent-le-Rotrou (1723 - 1948) par Vidiane Koechlin-Schwartz, les écoles de Frazé au XIXe s. d'après des articles parus en 1941 dans le quotidien le *Régional*, l'organisation du collège et le règlement des études à l'Ecole royale militaire de Thiron fondée en 1629 par les bénédictins de la congrégation de Saint-Maur (avec une photographie -communiquée par l'abbé Pierre Bizeau - de la reliure d'un ouvrage aux armes du collège), etc.

Même si plusieurs vagues d'anticléricalisme (toutes les persécutions de l'histoire s'en sont pris et continuent de s'en prendre aux hommes et aux archives comme le rappelait la leçon d'ouverture donnée au récent congrès de Paris des archivistes de l'Eglise de France) ont provoqué et entraîné bien des destructions et disparitions (de même que les restes des martyrs de Lyon avaient été jetés dans le Rhône en 177,

de même a-t-il fallu, pour les sauver, exiler les restes de saint Jean-Baptiste de La Salle - réfugiés à Rome -, ou ceux de sainte Madeleine-Sophie Barat - réfugiés à Jette près de Bruxelles ... comme si la simple présence de ces restes sur le sol national était une offense à la laïcité ...), la réalité, quels que soient les documents qui subsistent d'ailleurs, est un fait, et un fait qu'illustrent, même pour le département de l'Orne, des monographies comme celles qui sont réunies dans ce nouveau numéro des *Cahiers perchérons*; et la réalité qui est ainsi illustrée est la suivante : considérable, voire héroïque, a été le rôle joué, et dans quelles conditions !, par le clergé, les religieux, les communautés de filles séculières, pour l'instruction en général, et pour les "petites écoles" en particulier, c'est-à-dire pour l'instruction élémentaire de tant de générations de la nation, même pour l'instruction des ancêtres de ceux qui voudraient aujourd'hui en effacer le souvenir !

- [coll.] - Abbé Victor Paysant (1841 - 1921), curé de Ménil-Gondouin (Orne) de 1873 à 1921. - Briouze, 1984, 104 p.

Cet ouvrage collectif des "Amis du Houlme", avec la participation très active du chanoine Pierre Flament, directeur des services d'archives du diocèse de Sées et président de la Société historique et archéologique de l'Orne, évoque la figure de l'abbé Victor Paysant, curé pendant près de 50 ans de la même paroisse, qui était animé d'un zèle entreprenant et parfois original.

Entreprenant, il l'a été dans bien des sens du terme. Il a poursuivi pendant 12 ans les travaux d'assainissement de l'église et du presbytère installés dans une zone marécageuse : 12000 brouettées de terre remuées pour effectuer les canalisations d'évacuation des eaux et 700 charretées de pierres sont un bilan sérieux. Mais ce n'est pas tout. A l'intérieur de l'église, le curé a fait installer des bancs "d'après les données d'une savante hygiène : durant les offices s'y prélassent paroissiens et paroissiennes, et, parmi ces dernières, celles qui sont pourvues de formes abusivement exubérantes peuvent aisément, sans en froisser les contours, les loger, reposer ou mouvoir dans cette incomparable menuiserie."

De son église, le curé Paysant a fait un "musée à la gloire de Dieu, vaste reliquaire, sauvant tout ce qui rappelait les anciennes paroisses fusionnées", douze statues anciennes restaurées. Le chapitre, de l'abbé Flament, évoquant cette activité de l'abbé Paysant, est intitulé "le sauveur des oeuvres d'art"; car c'est bien à lui qu'est due la sauvegarde des 31 pièces, statues ou fragments, qui viennent d'être classées ou inscrites à l'inventaire supplémentaire.

Outre cela, de nombreux tableaux, statuette, voire inscriptions diverses (bien précieuses pour une étude de l'histoire des mentalités!) - tant à l'intérieur qu'à l'extérieur - qui, non sans quelque originalité garnissaient abondamment l'église "vivante et parlante" de Ménil-Gondouin.

L'oeuvre imprimée de ce curé, du même style, représente une bonne douzaine de plaquettes (de 1887 à 1909), sans compter près de 200 cartes postales qu'il a fait éditer, ou qu'il a éditées lui-même, et qu'ont réussi à réunir et exposer les collectionneurs André et Marie Clérembaux.

Les registres de catholicité, avec leurs annotations, parfois très personnelles, révèlent l'âme du curé : on y lit "les motifs religieux qui ont incité l'abbé Paysant à placer dans son église tel ou tel objet liturgique, telle ou telle statue", ainsi que les réactions du curé à l'occasion des actes religieux (notices nécrologiques, bilan de fin d'année, etc.) permettent à l'abbé Flament de conclure que l'abbé Paysant "sut, pendant près d'un demi-siècle, se constituer la mémoire fidèle de la vie et de la pratique religieuse de la paroisse qui lui avait été confiée."

Ce qu'il faut ajouter, c'est que l'archiviste diocésain a le souci de retrouver, par-delà un halo de folklore, et de transmettre vivantes ces traces documentaires.

Dans le Nord

L'abbé Roger DESREUMAUX (cf. bulletin IX-2), directeur du service des archives historiques du diocèse de Lille, vient de nous donner coup sur coup :

- une contribution aux *Mélanges offerts à René Robinet* /directeur des services d'archives du département du Nord/ le 28 mai 1982 : c'est l'inventaire des 130 monographies paroissiales manuscrites, rédigées entre 1898 et 1900 par les prêtres du diocèse en réponse à l'appel de l'archevêque de Cambrai, Mgr Sonnois ; ces monographies, désormais conservées dans la série 1 Z des archives diocésaines de Lille, sont de longueur inégale de 4 à 658 p.) ; certaines sont complétées par des plans, dessins, photos, etc. Les destructions de la guerre de 14-18 font de plusieurs de ces textes une source fondamentale.

- un article de la revue "Ensemble" (1983, 3) sur *La Longue Marche vers l'évêché de Lille*, à partir des seuls documents conservés dans les archives diocésaines de Lille, tant imprimées que manuscrites. Longue marche : de 1780 à 1913, diverses étapes se distinguent ; il y a même eu, de 1853 à 1877, la construction de la basilique Notre-Dame-de-la-Treille : "le choeur sera assez vaste pour [...]/ suffire au personnel d'un chapitre cathédral, dans le cas où Lille deviendrait un jour le siège d'un évêché."

- un article de la même revue, *Mémorialiste et cartographe, le cardinal Liénart* : il s'agit d'Ephémérides de la Grande Guerre, 235 pages de grand format avec plans, croquis et photos ; ce récit est composé à partir des 829 pages des 26 carnets de route relatant au jour le jour les événements du 11 août 1914 au 12 mars 1919. A signaler particulièrement les croquis de sépultures qui ont servi à établir la liste des morts du régiment.

L'abbé Félicien MACHELART (cf. bulletins V, 26 ; IX, 3 ; XV, 46), directeur du service des archives historiques du diocèse de Cambrai, maître-assistant à l'Université de Valenciennes et chargé de cours à la Catho de Lille, publie dans la revue "Ensemble" (1982, 4) un article utile sur *Les Manuments des cardinaux Giraud et Régnier en la cathédrale de Cambrai*.

Le Frère Jean-Pierre RIBAUT (cf. bulletins IX, 2 ; XIV, 15-22 et 43), directeur du service des archives historiques de la Catho, publie, dans la revue "Ensemble" (1983, 2), un article visant à présenter, à l'occasion du 2e centenaire de sa mort, les diverses manières de lire la vie du "saint pauvre d'Amettes", sous le titre *Lectures de Benoît Labre* : la lecture chrétienne, qui incite à voir dans le saint un "fou de Dieu", et la lecture positiviste qui voit dans cet homme hors du commun un "défi à la raison".

Deux récents numéros de la même revue *Ensemble* (de la Catho de Lille ; cf. bulletins VIII, 41 ; X, 35 ; XII, 37 ; XIII, 42) retiendront encore l'attention des futurs congressistes de Lille :

- le n° de mars 1982, dans lequel Michel Falise, recteur de la Catho et président de la Fédération universitaire et polytechnique de Lille, présente "La Fédération universitaire et polytechnique de Lille en 1982" ;

- le n° de décembre 1983, dont le liminaire "D'un chancelier à l'autre", se fait l'écho du dernier message de Mgr Gand à la Catho le 17 octobre 1983 et du premier message du nouvel évêque de Lille, Mgr Vilnet, le 18 novembre 1983.

A retenir de même le rapport d'orientation de Michel Falise, "Perspectives pour la Fédération 1982-1985" ; ce texte vise à situer les objectifs et les ambitions de la Catho, dans le contexte actuel des évolutions du monde contemporain.

Chez les religieux

- Soeur Marie-Agnès KLEIN.- *La Congrégation Notre-Dame à Saint-Nicolas-de-Port, 1605 - 1792.* Extrait de "Le Pays lorrain", 1983, n° 2, pp. 91 - 104.

Soeur Marie-Agnès Klein, archiviste de la congrégation Notre-Dame des Chanoinesses de Saint-Augustin (cf. bulletins XII, 16 et XIV, 30), avait déjà situé l'ouverture du monastère de Saint-Nicolas-de-Port dans la présentation des archives de sa congrégation, lorsqu'elle avait rappelé les premiers monastères de la congrégation. Ici, grâce aux archives de la congrégation qui sont conservées dans les archives départementales de Meurthe-et-Moselle, il est possible de suivre l'installation progressive de la congrégation à Saint-Nicolas-de-Port, les premières classes, les petits conflits locaux, les grandes difficultés de la première moitié du XVIIIe s. - la peste et la guerre -, la dispersion, le retour au milieu du XVIIIe s. et la vie de la communauté jusqu'à la Révolution.

Le même n° de la revue publie (pp. 105 - 107) un article de M.-Fr. Jacops, sur les bâtiments du monastère, occupé par la congrégation Notre-Dame aux XVIIIe et XVIIIe s., puis par les Bénédictines du Saint-Sacrement au XIXe s.

- /coll.7- *Vie de Mère Ursule Ledóchowska, fondatrice des Ursulines du Coeur de Jésus agonisant (1865 - 1939).* - Lyon, 1983, 128 p.

Les stagiaires de Lyon se rappellent les repas pris au self-service tenu par les Ursulines du Coeur de Jésus agonisant de la Montée Saint-Laurent (cf. bulletin XX, 14). C'est aussi cette communauté des Ursulines C.J.A. qui a eu à coeur de présenter la fondatrice à l'occasion de sa béatification (à Poznań le 20 juin 1983).

Julie Ledóchowska était nièce du card. Mieczysław Ledóchowski (1822 - 1902 : év. de Poznań, jeté en prison par Bismarck en 1874, puis cardinal préfet de la S.C. de Propaganda Fide), soeur du P. Wladimir Ledóchowski (1866 - 1942 : Préposé général de la Compagnie de Jésus) et de Marie-Thérèse Ledóchowska (1863 - 1922 : fondatrice en 1894 des Missionnaires de Saint-Pierre Claver). Ce milieu familial assez exceptionnel servit la vocation de celle qui sera amenée à fonder, à partir des Ursulines de Cracovie, une nouvelle branche autonome d'Ursulines au service de la jeunesse féminine : ébauchée en Russie avant la guerre de 1914, puis en Scandinavie pendant cette guerre, c'est après son retour en Pologne que cette congrégation est née d'une scission d'avec la branche des Ursulines polonaises ... grâce à l'ancien nonce à Varsovie devenu le pape Pie XI ; et c'est entre les deux guerres que cette nouvelle congrégation s'est implantée en France.

A signaler qu'avant de partir pour la Russie, en 1908, Mère Ledóchowska craignait que le costume religieux ne suscitât des difficultés insurmontables ; Pie X avait alors répliqué : "Quel costume ? Prenez des robes roses si vous voulez ; mais allez en Russie". Et en 1911, par son frère Wladimir, elle obtient de Pie X, pour elle et ses compagnes, une exemption écrite de leurs voeux qui puisse être montrée aux autorités civiles ; et elle obtient aussi que les soeurs puissent émettre des voeux privés qui ne les constitueraient donc pas religieuses aux yeux des autorités civiles, mais qui les constitueraient religieuses quand la vie serait redevenue normale. Cette attitude de Pie X est peut-être susceptible d'éclairer ce qui guidait ce pape à la même époque à l'égard de la situation en France.

Livre alerte et solide par les documents qui fondent ce récit. Pour une édition ultérieure, il y aura lieu de corriger quelques coquilles (p.ex., p. 11 : 1874 et non 1814), ainsi que les imprécisions qui subsistent (p.ex., p. 11 : c'est Léon XIII qu'il faut lire et non Pie X, puisqu'il s'agit de 1895).

- J. M. - *Matka Urszula Ledóchowska- czyli lekcja optymizmu.* Mère Ursule Ledóchowska, Une leçon d'optimisme.- Rome, 1983, album illustré trilingue, non paginé.

Cet album est un document : il exprime la rencontre du message d'une fondatrice et le témoignage que lui rendent ses filles à l'heure de sa béatification.

- Gabriel BARTOSZEWSKI et Pauline BRZOZOWSKA.- *Tout à toi. L'esclavage marial dans la vie et dans l'enseignement du serviteur de Dieu, le P. Honorat Kozmiński.* N° spécial du bulletin "Notre-Dame-de-la-Trinité".- Blois, 1984, 36 p.

Le P. Claude Billot avait publié une vie du P. Honorat Kozmiński (cf. bulletin XX, 57). Aujourd'hui, dans le bulletin qu'il dirige, il publie une étude polonaise sur la consécration à Jésus par Marie chez Honorat Kozmiński. Cette étude présente un intérêt certain pour l'histoire de la spiritualité contemporaine, étant donné le relief de cette dévotion en Pologne, et chez Jean-Paul II. Evidemment la question peut se poser de savoir comment une pratique mise en honneur par saint Louis-Marie Grignon de Montfort a pénétré en Pologne, sans qu'il y ait de Montfortains pour l'introduire. Cette question avait été soulevée en 1977 à l'occasion du colloque organisé conjointement par le Bureau historique des congrégations féminines polonaises et le Groupe de recherches historiques et archivistiques des congrégations féminines françaises (cf. les actes de ce colloque : t. II des *Sources franco-polonaises d'histoire religieuse*, pp. 92 - 98). La réponse apportée alors et les recherches effectuées à cette occasion sont en quelque sorte complétées par les investigations rigoureuses poursuivies d'une manière totalement indépendante des précédentes et dans d'autres fonds d'archives, puisqu'il s'agit ici de la dévotion mariale du P. Honorat Kozmiński. Il pourra tout de même être utile et sans doute fructueux de chercher, dans le respect bien sûr de chaque personnalité particulière, à ébaucher une synthèse des divers éléments qui ont pu être recueillis d'un côté comme de l'autre. Pourra-t-on parler de nappes souterraines repérables sur plusieurs siècles, de contacts même ténus, voire d'influences ? Ou bien faudra-t-il reconnaître une sorte de génération spontanée à répétition ?....

Les religieuses belges et leurs archives

Soeur Marie-Emilie Hanoteau, de la congrégation du Saint-Enfant Jésus de Nivelles, présente dans ce bulletin la session tenue à Namur du 4 au 6 mai 1984 (pp. 23 - 28), session dans laquelle se sont rencontrés le Groupe des religieuses archivistes de Belgique et le Groupe de recherches historiques et archivistiques des congrégations féminines françaises. Les actes de cette rencontre vont sans doute entrer dans la collection des fascicules des travaux du Groupe, à l'occasion des prochaines rencontres de Lille.

Pour prendre contact avec le travail poursuivi par les religieuses belges, il est déjà possible de se référer aux *Actes de la journée d'étude du 29 octobre 1983 sur "Vie religieuse et enseignement"* (98 p. polyc.). Cette journée d'étude avait un caractère historique parce qu'elle marquait le 150^e anniversaire de la congrégation enseignante de la Providence et de l'Immaculée Conception, dite de Champion, rameau issu du P. J.B. Moyè par la branche des Soeurs de la Providence de Portieux. A cette journée participaient les responsables et archivistes de 17 congrégations religieuses féminines belges, 3 membres de congrégations masculines, et quelques historiens, le chanoine Aubert (de Louvain) qui présidait, l'abbé André Tihon (des Facultés Saint-Louis de Bruxelles) qui évoqua l'évolution du nombre des religieuses en Belgique au cours des XIX^e et XX^e s. avec tableaux statistiques et courbes, Paul Wynants (des Facultés Notre-Dame-de-la-Paix de Namur) qui présenta l'essor de la province belge des soeurs de la Providence et de l'Immaculée Conception (de 1833 à 1914).

Le chanoine Aubert illustra cette rencontre en campant la figure de Mgr de Mérode et son rôle déterminant dans l'arrivée des Soeurs de la Providence et de l'Immaculée Conception dans les Etats pontificaux, et donna quelques conclusions tirées de son expérience.

L'exposé de Mère Marie-Emilie Hanoteau visait à préciser ce que les religieuses attendent des historiens (un regard honnête) et ce que les historiens attendent des religieuses (de quoi les connaître et les reconnaître).

Ce sont encore *Les Soeurs de la Providence de Champion et leurs écoles (1833 -*

1914) qui ont fait l'objet de la dissertation doctorale de Paul Wynants, grâce aux archives belges consultées : archives publiques ; archives des évêchés de Liège, Malines et Namur ; archives de la Maison-mère de Champion. "La diffusion, à la fois rapide et large", de cette congrégation avait retenu l'attention de P. W. ; de là naquit le travail universitaire dont le volume qui vient d'être publié (Presses universitaires de Namur, 1984, 374 p.) présente le résultat. L'A. a privilégié "les problèmes (qu'il a estimé être) les plus immédiatement liés au destin de l'Institut". Cette optique commande ses 3 parties : 1) "la congrégation et son personnel", c.à.d. son essor jusqu'à la fin de la période étudiée ; 2) "les écoles de la Providence", c.à.d. le contexte socio-politique dans lequel, tout au long de la période étudiée, s'est développée la congrégation ; 3) "les difficultés de l'apostolat", c.à.d. l'enseignement, les "rapports avec le clergé paroissial", les "concurrentes et associées". Des annexes statistiques indiquent l'évolution des effectifs, les lieux de naissance (en Belgique) des soeurs de la Providence, la liste des 193 écoles, un tableau récapitulatif des fondateurs et bienfaiteurs pour chacune des écoles et une évaluation quantitative du patrimoine immobilier de l'Institut.

Les données brutes de ce travail, les statistiques notamment, seront sans doute acquises pour l'histoire, toutes les fois au moins qu'elles auront résisté aux remarques de Mère Marie-Emilie Hanoteau. De même, une certaine courbe traçant l'essor de la congrégation, de son recrutement, de ses implantations. Mais l'analyse socio-politique des phénomènes religieux, ainsi que l'ecclésiologie sous-jacente à la recherche, risquent, bien que jamais explicitées, de dévaloriser quelque peu ce travail. Et ce serait dommage.

Mais force est tout de même de reconnaître que les petites écoles de campagne sont loin d'être une nouveauté à la fin du XVIIIe s. On pourrait aussi se demander s'il convient vraiment d'appeler "couvents" de "religieuses" au sens du XXe s., les petites "communautés" de "filles séculières" des XVIIe, XVIIIe s. et même du début du XIXe s. De même il faudrait se demander si l'adoption de vœux et de diverses formes empruntées à la vie religieuse tout au long du XIXe s. procède d'intentions plus ou moins machiavéliques des "services pontificaux" (qu'est-ce que c'est ?) liés à "l'ancien monde". Assurément encore on pourrait se demander si l'A. a consulté les archives de la S.C. des Evêques et Réguliers, et celles de la S.C. des Religieux, s'il a eu recours aux archives de Portieux, etc., et si le retour au charisme des origines est inévitablement "nostalgique et frileux". Etc., etc. Toutefois, si ces remarques, et quelques autres, peuvent amener à relativiser la "thèse" de l'A., elles n'atteignent pas, bien évidemment, l'importante documentation matérielle qu'il a rassemblée, travail qui semble être le "charisme" de l'A. Dans une réédition, il sera sans doute plus conforme au génie de la langue française de remplacer "tout qui" par "quiconque". Au demeurant, ce travail informé est suggestif.

Sanctuaires et pèlerinages

- Pierre DESCOUVEMONT.- *Sur les pas de Thérèse. Pèlerinage à Lisieux : guide spirituel et pratique.* - Paris, O.E.I.L., 1983, 288 p.

Après une préface alerte de René Laurentin, ce guide du pèlerinage à Lisieux comporte 3 parties :

D'abord, "les origines du pèlerinage" : le retentissement de la publication de *l'Histoire d'une âme* (1e éd. en 1898 ; 2000 exemplaires vendus en quelques mois) ; la marche vers le procès de béatification (1903-1909) ; le déroulement du procès ; la béatification (29 avril 1923) ; la canonisation (17 mai 1925).

Dans la 2e partie, ce sont les étapes du pèlerin dans la ville de Lisieux : les Buissonnets ; la cathédrale Saint-Pierre, avec sa chapelle Notre-Dame érigée par l'évêque Pierre Cauchon pour y recevoir sa sépulture... sur laquelle Thérèse venait à la messe en 1887 (cf. bulletin XVII, 3-4) ; l'abbaye bénédictine Notre-Dame-du-Pré, où Thérèse fit sa 1e communion le 8 mai 1884 ; le carmel ; la basilique ; et l'Ermitage Sainte-Thérèse, où fut fondé le séminaire de la Mission de France.

Une 3e partie vise à répondre aux questions que peuvent se poser les pèlerins. Quelques annexes utiles terminent ce volume.

Ce guide est un modèle du genre : pratique, rigoureux dans l'information et transparent du message spirituel dont il vise à accompagner la quête.

- /coll.7.- *Apelo e resposta. Semana de estudos sobre a mensagem de Fátima.* - Fátima, 1983, 376 p.

Cette semaine d'études sur le message de Fatima (17 - 23 avril 1983) visait à répondre au désir de favoriser une relecture du message de Fatima à la lumière des paroles de Jean-Paul II lors de son pèlerinage de mai 1982. Une substantielle étude sur Fatima et les pontifes romains ouvre ce volume, avec un index chronologique des 273 documents émanant de l'autorité pontificale (depuis les apparitions jusqu'à la veille de cette semaine d'études). Au passage est évoquée la dislocation des archi-ves diocésaines de Leiria. Puis, à propos de la visite de Jean-Paul II à Fatima, vient le résumé d'une étude sur divers aspects de la consécration au Coeur immaculé de Marie. Ensuite sont traitées diverses questions relatives au message spirituel de Fatima ou à la dévotion réparatrice du 1er samedi du mois, etc. Autant d'interventions témoignant de l'importance de ce sanctuaire. Il était bon que les actes de cette semaine d'études fussent édités.

Divers

- François JOURDAN.- *La tradition des Sept Dormants. Une rencontre entre chrétiens et musulmans.* - Paris, Maisonneuve et Larose, 1983, 205 p.

Il est heureux que François Jourdan ait pu reprendre, étoffer et publier son mémoire de maîtrise en théologie de l'Institut de science et de théologie des religions de l'Institut catholique de Paris.

Après avoir évoqué la présence de la tradition des VII Dormants d'Ephèse dans l'Islam primitif, il fait le point de bien des recherches qui ont précédé son travail. Puis, l'ayant traduite, il publie une homélie de Jacques de Saroug, év. de Syrie (+ 521) dont l'importance semble certaine pour l'extension de cette tradition tant en christianisme qu'en Islam. Il fait suivre ce texte et le commentaire qu'il en donne d'une étude semblable pour la source musulmane du Qoran (sourate XVIII). Il peut alors analyser l'enracinement humain de cette tradition, étudier parallèlement - dans le christianisme et en Islam - le culte des "saints de la caverne", et dégager les affinités doctrinales islamo-chrétiennes ("la mort comme sommeil", "la résurrection dont les Sept jeunes témoignent").

L'apport de cette étude, c'est d'attirer l'attention sur la tradition syriaque. L'intérêt de cette publication, c'est de tenter de faire le point de la question et de rassembler le fruit de nombre de travaux antérieurs. L'engagement de l'A. dans le dialogue islamo-chrétien a affiné sa perspicacité en ce domaine et lui a fait souvent trouver la note juste dans l'expression. Mais force est de constater que cette perspective qui dit la valeur de l'ouvrage en marque aussi les limites ; peut-être, en effet, a-t-il été moins sensible à l'héritage juif présent dans cette tradition et aux conséquences qui en découlent.

Si le caractère de la publication a malheureusement réduit le nombre des notes et références, du moins cet ouvrage est-il heureusement complété par des index utiles, ce qui en facilitera la consultation dans l'étude des traces documentaires des rencontres islamo-chrétiennes.

- Vincent BORG.- *Marian devotions in the Islands of Saint Paul (1600 - 1800).* - Malta, 1983, viii + 383 p.

"we learned that the island was called Malta" (Act. XXVIII, 1) : cette parole de saint Luc a été placée en exergue de l'ouvrage publié à l'occasion du IXe Congrès mariologique international tenu à Malte du 8 au 15 septembre 1983. Dans ce pays pres-

que unanimement catholique, la situation politique avait interdit que l'ouvrage fût publié sous le titre "Dévotions mariales à Malte". Pour ne pas offenser les susceptibilités gouvernementales, il fut possible de se rallier à une formule que justifiait le naufrage de saint Paul, premier apôtre de l'île. Car, comme dans toutes les situations de ce genre, la vitalité de leur foi rend inventifs les croyants. Or, en 1983, il leur importait de pouvoir faire paraître en temps voulu le fruit des amples recherches poursuivies sous la direction de Mgr Vincent Borg.

Celui-ci apporte une contribution très substantielle (près de la moitié du volume) sur la dévotion à Marie dans l'île de Malte aux XVII^e et XVIII^e s. : églises et chapelles (près de 250 dont 92 dédiées à l'Assomption), autels et fêtes, ainsi que dévotions diverses (une quarantaine de vocables différents), avec plusieurs cartes permettant, au fur et à mesure, de situer les différents aspects évoqués. Les autres contributions concernent la dévotion mariale à la même époque dans les autres secteurs : dans l'île de Gozo (où s'est massivement affirmée la dévotion à l'Assomption, comme à Malte ; on se rappelle d'ailleurs, que, dans la consultation universelle qui a précédé la définition du dogme de l'Assomption, les pétitions du diocèse de Gozo ont atteint un pourcentage absolument exceptionnel), et dans l'île de Comino, puis successivement dans chacune des différentes congrégations religieuses présentes dans ces îles aux XVII^e et XVIII^e s.

Ce travail très important est le fruit d'une enquête rigoureusement conduite et bien mise en oeuvre.

Galilée

L'histoire de Galilée (1564 - 1642) et de son procès (1633), puis les avatars subis par les documents du procès de Galilée ont déjà été évoqués dans la bibliographie de ce bulletin (XX, 49 et 50). Pour des raisons assez diverses, chaque année apporte son lot de publications sur ces sujets : les relations entre science et foi sont en jeu. La constitution pastorale *Gaudium et spes* (n. 36) du concile Vatican II y faisait allusion.

Jean-Paul II souhaite "aller au-delà de cette prise de position du concile". Et il a choisi la commémoration du centenaire de la naissance d'Einstein pour formuler sa pensée sur ce point le 10 novembre 1979 par un discours prononcé devant l'Académie pontificale des Sciences : "Que des théologiens, des savants et des historiens, animés par un esprit de sincère collaboration, approfondissent l'examen du cas Galilée, et, dans une reconnaissance loyale des torts, de quelque côté qu'ils viennent, fassent disparaître les défiances que cette affaire oppose encore, dans beaucoup d'esprits, à une concorde fructueuse entre science et foi, entre Eglise et monde. Je donne tout mon appui à cette tâche qui pourra honorer la vérité de la foi et de la science et ouvrir la porte à de futures collaborations." Dans cette ligne, Jean-Paul II, le 3 juillet 1982, constituait 4 groupes de travail : exégétique, scientifique et épistémologique, historique et culturel. Et sous les auspices de l'Académie pontificale des Sciences était mise en chantier la publication de tous les documents du procès Galilée conservés à l'Archivio segreto vaticano.

Sans attendre la publication, désormais imminente, de ces documents, Mgr Paul Poupard, chargé de la section culturelle de la commission pontificale instituée par le pape, vient de faire paraître un ouvrage collectif important, *Galileo Galilei, 350 ans d'histoire (1633 - 1983)*, (Desclée intern., 1983, 284 p.). Rassemblant les contributions de 8 collaborateurs, ce volume présente :

- 1) ce que Galilée doit à ses prédécesseurs : les rapports de Galilée avec la pensée de Copernic et avec les professeurs jésuites du collège romain à la fin du XVII^e s. (par un recours à des manuscrits, restés inédits, du Fonds Galilée, de la Bibliothèque nationale de Florence) ;
- 2) Galilée et la culture de son temps : la culture philosophique et la culture théologique (contribution du P. François Russo, qui avait naguère traduit et commenté la lettre de Galilée à Christine de Lorraine, grande duchesse de Toscane, de mai 1615, en comparant les idées exégétiques de Galilée avec celles de son temps) ;

3) Galilée, du siècle des lumières à nos jours : l'Eglise et Galilée au siècle des lumières (Mgr Bernard Jacqueline présente les rétractations du Saint-Siège au sujet de la condamnation de l'astronomie copernicienne), Galilée hier et aujourd'hui (étude de P. Costabel) ;

4) Galilée et la culture scientifique d'aujourd'hui : Galilée et la science moderne, Galilée et les milieux scientifiques aujourd'hui.

En conclusion, est repris in-extenso le texte du discours de Jean-Paul II le 10 novembre 1979.

De ces études se dégage une exigence qu'illustrent l'affaire galilée et ses prolongements, à savoir l'importance des sources et du recours aux sources. On constate, en effet, que :

- même des manuscrits de Galilée conservés dans le Fonds Galilée de Florence sont, aujourd'hui encore, méconnus et pratiquement inédits ;
- des légendes sont colportées sans vérification : le fameux "Eppur si muove" ("Et pourtant, elle tourne") n'a jamais été prononcé ;
- des confusions, des inexactitudes, des déformations entretiennent des polémiques, quand ce ne sont pas les polémiques qui les créent ;
- les savants, actuellement encore, sont bien loin de présenter une attitude unanime, tant sur "l'homme Galilée" que sur "l'affaire Galilée" ;
- "une enquête réalisée avec le concours du Centre d'Etudes spatiales par un institut de sondages très connu" donne le résultat suivant : "A la question : 'Est-ce que le soleil tourne autour de la terre?' 37 % des réponses sont en faveur du 'tout à fait vrai'." (cit. p. 207, d'après un livre publié en 1981 aux Nouvelles éditions rationalistes). !!!

Ainsi ce volume contribue à déblayer le terrain et à mieux faire connaître la personnalité de Galilée, en la replaçant dans son contexte. Prenant conscience du résultat de leurs investigations, le coordinateur et les collaborateurs avaient d'abord songé à donner pour titre à l'ouvrage : "Galileo Galilei, 350 ans d'histoire et de mythe"; ils ont ensuite remplacé "mythe" par "légende"; ils ont enfin adopté "Galileo Galilei, 350 ans d'histoire", puisqu'il s'agissait tout simplement de laisser entrevoir l'original sous les retouches du temps.

Dans ce travail de restauration, le patronage de l'Académie pontificale des Sciences pourra peut-être inciter quelque jour à restituer à Galilée tout ce que connotait pour lui le nom dont il signait ses ouvrages : "Galileo Galilei linceo". L'Académie des Lincei avait, en effet, été fondée le 17 août 1603 par de jeunes admirateurs de Galilée soucieux de développer l'acuité de leur regard (d'où la référence au lynx) et bientôt heureux d'accueillir parmi leurs membres, le 24 avril 1611, Galilée lui-même lors de son passage à Rome. Atteinte par les remous du procès Galilée, cette Académie reprit vie pour quelque temps en 1745, c'est-à-dire à une heure où, sous Benoît XIV (1740 - 1758), étaient retirés du catalogue de l'Index les livres enseignant le mouvement de la terre. Un siècle plus tard, Pie IX faisait de l'Académie des Lincei l'Académie pontificale des Nouveaux Lincei, qui, après la prise de Rome en 1870, allait se diviser en deux, l'Académie royale des Lincei et l'Académie pontificale des Sciences. C'est à ce lignage de l'actuelle Académie pontificale des Sciences que Jean-Paul II se référait au terme de son discours du 10 nov. 1979 : "L'existence de cette Académie pontificale des Sciences, à laquelle Galilée fut en quelque sorte associé à travers l'institution ancienne qui a précédé celle dont font partie aujourd'hui des savants éminents, est un signe visible qui montre aux peuples, sans aucune forme de discrimination raciale ou religieuse, l'harmonie profonde qui peut exister entre les vérités de la science et les vérités de la foi."

Dialogo di Galileo Galilei linceo, tel est le titre d'un ouvrage publié en 1632 à Florence, et dont le fac-similé est donné dans l'ouvrage que le chanoine Henri Louyat vient de publier sous le titre *A travers le Cosmos* (Toulouse - Pau, 1982, xvi + 319 p.). On se rappelle qu'en qualité de président de l'Académie des Sciences, Inscriptions et Belles-Lettres de Toulouse, le chanoine Louyat avait reçu l'Association des Archivistes de l'Eglise de France dans la séance publique de cette Académie le 7 juillet 1981 (cf. le compte-rendu de cette réception dans les *Mémoires de l'Académie des Sciences, Inscriptions et Belles-Lettres de Toulouse*, vol. 144, 1982, pp. 199 - 206 ; et dans les Actes du 5^e Congrès national de l'Association des Archivistes de l'Eglise

de France, *Les Archives religieuses et la vie de l'Eglise aujourd'hui*, Paris, 1982, pp. 56 - 65). Dans l'ouvrage qu'il vient de publier, le chanoine Henri Louyat (qui en 1973 avait fondé à Pau la Société d'Astronomie des Pyrénées-Occidentales, société qui sous sa présidence a en dix ans patronné la création de 8 observatoires d'amateurs dans la région) a rassemblé deux séries d'études particulières. Dans une 1^{re} partie, "Regards sur les composants du cosmos", se trouvent ainsi regroupés plusieurs chapitres : sur le mouvement propre du soleil, la poussière cosmique, les météores et météorites, les astéroïdes, les étoiles naines, un bilan du premier quart de siècle de la conquête spatiale.

Dans la 2^e partie (les 2/3 de l'ouvrage), "Vision du Cosmos par les Astronomes", le chanoine Louyat présente les recherches d'un certain nombre d'astronomes, après avoir évoqué la cosmogonie et l'astronomie bibliques. Le chanoine Nicolas Copernic ouvre la galerie de ces portraits. C'est ensuite qu'apparaît Galilée à travers l'amitié fidèle que Nicolas-Claude Fabri, seigneur de Peiresc (1580 - 1637), voua à son maître Galilée, en faveur de qui il intervint auprès du card. Francesco Barberini ; dans le cours du texte est évoqué l'accueil que à Rome en 1611 Galilée reçut du P. Clavius, recteur du Collège romain, et il est noté qu'alors "Galilée est reçu avec honneur au sein de l'Académie des *Lyncei*, ce qui lui vaut de porter le titre de *Lynceo* fièrement accolé à son nom en chacune de ses publications", ainsi qu'en témoigne le fac-similé de l'ouvrage évoqué ci-dessus et conservé à Toulouse ; ainsi les pages consacrées à l'"amitié sans faille" de l'aixois Peiresc pour Galilée ouvrent-elles quelques aperçus sur la vie de ce dernier. Peiresc est aussi lié d'amitié avec un autre provençal, Pierre Gassendi (1592 - 1655), à qui est consacré un chapitre : Gassendi, prêtre (il sera prévôt du chapitre de Digne), professeur de philosophie à Aix, astronome, adresse le résultat de ses observations au Père Mersenne (1588 - 1648) religieux minime (cf. bulletin XI, 24) résidant à Paris, où Gassendi terminera sa vie et sera enterré (à Saint-Nicolas-des-Champs). Le chapitre suivant concerne un autre minime, philosophe, physicien et astronome, le toulousain et "lanterniste" Emmanuel Maignan (1601 - 1676), qui a laissé sur un mur du couvent romain de la Trinité-des-Monts, alors aux Minimes, une horloge permettant de lire simultanément l'heure exacte dans toutes les parties du monde. Sauf Peiresc, tous ces astronomes sont donc des clercs. De même encore les trois jésuites évoqués ensuite : le palois Ignace-Gaston Pardies (1636 - 1673), professeur de mathématiques au Collège de Clermont où il observa la comète de 1672 et où il laissa en mourant un "atlas céleste" en six cartes comprenant 63 constellations ; Jean Richaud (1633 - 1693), astronome bordelais qui s'en alla porter sa science au Siam ; Angelo Secchi (1818 - 1878), pionnier et père de l'astrophysique, directeur de l'observatoire du Collège romain (1849 - 1878) ; en annexe à cette dernière étude, est esquissé un historique de l'observatoire du Vatican (cf. bulletin XX, 49). Entre ces deux derniers jésuites, sont présentés l'astronome toulousain Antoine Darquier (1718 - 1802) et le cosmologue mulhousien Jean-Henri Lambert (1728 - 1777), auxquels le chanoine Louyat a eu aussi l'occasion de s'intéresser. Il ne manque pas de signaler le retour de la comète de Halley qui se produira en 1985 - 1986 et les diverses explorations prévues pour les étudier. Au terme de cette publication, le chanoine Louyat consacre un chapitre à Albert Einstein, "Copernic du XX^e siècle" (1879 - 1955) ; et il évoque au passage la réflexion mathématique de l'abbé Lemaitre, dont le nom est associé à celui d'Einstein dans l'hypothèse de "l'atome primitif de l'univers Lemaitre-Einstein".

Cette publication du chanoine Louyat vient à son heure au moment où des recherches sont entreprises sur Galilée, bien que les différentes études qu'elle rassemble n'aient pas de lien direct avec ces recherches. Mais surtout cette publication attire l'attention sur tout un secteur des archives auquel force est de reconnaître que la pastorale journalière risque d'être insuffisamment attentive, à savoir celui où sont conservées les traces de la rencontre entre la science et la foi. La question qui se pose est, en effet, la suivante : Est-il nécessaire d'abandonner ces traces aux diverses convoitises, voire idéologies, qui, par destruction, par spoliation, par manipulation, par sélection, par omission, ou par tout autre moyen, aboutissent à défigurer le visage de l'Eglise, et donc à falsifier l'histoire de l'humanité ?

A signaler encore

- CHAPITRE GENERAL DE L'ORDRE DES SERVITES DE MARIE. - *Faites tout ce qu'il vous dira. Réflexions et propositions concernant la promotion de la piété mariale.* - Rome, Curie générale OSM, 1983, 127 p.

Traduction de l'ouvrage évoqué dans le bulletin XXI, p. 51.

Dans les abbayes bénédictines

Les différents bulletins des abbayes sont souvent des documents ; et chaque numéro est ainsi précieux par l'écho de la vie du monastère qu'il conserve, par les chroniques qu'il engrange, par les jubilés qui sont évoqués, par les célébrations diverses qui sont présentées, par les pages des ohlats qui font entrevoir quelque chose du rayonnement de l'abbaye, ainsi que par tant de notations diverses transparentes de la vie profonde de la communauté.

Le n° 161 de *Notre-Dame*, bulletin de l'abbaye de Tournay, donne un écho de la visite faite par le P. Abbé au Brésil entre le 9 novembre et le 10 décembre 1983, afin de rencontrer "tous les frères partis là-bas en fondation" depuis 1960 ; ce témoignage est un document. Le n° 162 apporte les jalons d'une rétrospective de l'histoire de Madiran, puis Tournay (et Ozon pour les moniales). C'est comme une suite de l'histoire du centenaire de la fondation de Dourgne et En-Calcat (cf. bulletin XIX, 55), d'où sont issues les fondations pyrénéennes.

La *Lettre aux amis de Solesmes*, 1983, n° 4, contient, à l'occasion du 150e anniversaire de la fondation de cette abbaye, une conférence de dom Louis Soltner sur "les premiers compagnons de dom Guéranger", les 9 premiers moines de 1833 (en un siècle et demi il y aura 435 professions) recrutés au Mans, à Angers, à Nantes, à Paris, mais sans la participation des anciens mauristes.

Renaissance de Fleury, le bulletin de l'abbaye de Fleury à Saint-Benoît-sur-Loire, est consacré chaque fois à un thème particulier : n° 127, sept. 83 "Espérer" ; n° 128, déc. 83, "Regard sur la prière". A signaler aussi un n° spécial *Les petits moines* : 23 pages de bandes dessinées évoquant la vie monastique avec une note d'humour ... d'humour spirituel selon les différentes acceptions du terme. Ce n° spécial est à recommander pour les infirmeries des communautés, pour les maisons de recollections, ainsi que pour ceux qui désirent garder une certaine fraîcheur d'âme, ... à charge pour l'archiviste de recueillir les réactions !

Lettre aux amis, du Monastère de la Sainte-Trinité de Bayeux, n° 145, 1er trimestre 1984. Outre les nouvelles "au jour le jour" de la communauté et une notice nécrologique, plusieurs rubriques de ce bulletin sont marquées de perspectives missionnaires : l'Epiphanie 1984 à Rome ; un écho des visites de l'Abbé Primat en Namibie, et Afrique du Sud : un "courrier missionnaire" (Mexique, Thaïlande, Malawi, Zaïre).

Au service des causes de canonisation

- La congrégation de la Sainte-Famille de Bordeaux vient d'entreprendre la publication d'un bulletin intitulé *Le serviteur de Dieu Pierre Bienvenu Noailles (1793 - 1861)*. La parution, qui n'est pas régulière (environ semestrielle), contient quelques pages consacrées à évoquer le serviteur de Dieu : ce sont des documents de lui (notes diverses ou lettres), ou des documents le concernant (témoignages de contemporains). Evidemment cette publication n'a pas de prétention scientifique, encore que les documents soient correctement datés ; il s'agit plutôt de faire bénéficier les lecteurs d'une source spirituelle. Une autre partie de ce petit bulletin est constituée par la publication de "faveurs obtenues par l'intercession de Pierre Bienvenu Noailles".

- Le *Bulletin trimestriel des Amitiés Charles de Foucauld* devient l'organe de la postulation (cf. bulletin XXI-50). Le n° 75, juillet 1984, après quelques échos de la postulation et des Amitiés, évoque l'actualité foucauldienne : la place de Foucauld dans l'exposition sur l'image de piété (cf. bulletin XXI-57) et l'allusion à Charles de Foucauld que contenait le film "Fort Saganne". Puis viennent deux articles plus historiques : un article de L.K. sur le centenaire du retour du Maroc (mai 84), et la suite de l'article de P. Sourisseau sur le mois passé par Foucauld à Rome en septembre 1900.

ASSOCIATION DES ARCHIVISTES DE L'EGLISE DE FRANCE

Siège social : 106, rue du Bac - 75007 Paris - C.C.P. 32.228.84 A La Source

Bulletin n° 22

Septembre 1984

SOMMAIRE

	Pages
- Dates à retenir	1
- A propos du nouveau Code, par Charles Molette	2
- <u>Dans les diocèses</u>	
Chez les archivistes diocésains : deux situations différentes un même souci	
Troyes, par Joseph Zirnhelt	
Quimper et Léon, par Jean-Louis Le Floc'h	4 - 5
Quelques réflexions sur les pages précédentes, par C.M.	12
- <u>Chez les religieux</u>	
* Le classement des archives dans la Congrégation de Saint-Maur de l'ordre de saint Benoît, par Jacques Dubois, o.s.b. et Gérard Chevassu, o.s.b.	13
* La session en Belgique des 4-5-6 mai 1984, par Sr Marie-Emilie Hanoteau	23
* Dans les archives du monastère des Bénédictines du Saint-Sacrement de Tourcoing : Les traces du saint homme de Tours, par Sr Marie- Paschale, o.s.b.	29
- <u>En suite du congrès</u>	
Renseignements complémentaires sur les relations du P. Crozier et du P. de Foucauld, par Pierre Sourisseau	33
- <u>Bibliographie</u>	41

ERRATUM

Dans les Actés du 6e Congrès national de l'Association
des Archivistes de l'Eglise de France *Identité et respon-
sabilité de l'archiviste ecclésiastique et religieux dans
le monde d'aujourd'hui*, p. 38, 4e l. lire :
D.C. du 15 mai 1983
(et non 15 mars...)

=====

émanant de la vitalité de l'Eglise, car cette exigence découle de la nature même de ce genre d'archives.

Dans leur jaillissement comme dans leur destination, en effet, les archives de source ecclésiastique et religieuse sont le fruit de l'expérience de l'amour de Dieu par et dans l'Eglise, c'est-à-dire par et dans une communauté composée d'hommes mortels déjà sacramentellement introduits dans la Pâque du Seigneur. Or, en même temps qu'elle introduit dans l'au-delà du temps et de l'espace, cette communion au mystère de la Pâque du Seigneur s'inscrit dans le temps et dans l'espace.

Et, en tant qu'elle est déjà inscrite dans le temps et dans l'espace, cette communion présente en langage humain, sous des traits humains, sur notre terre d'hommes, l'expression temporelle d'une rencontre déjà réelle de l'éternel.

Passant au-delà du voile, chaque génération laisse ici-bas des traces et des vestiges - bien multiformes - de son expérience concrète historique de l'amour de Dieu et de sa réponse - héroïque, balbutiante ou misérable - à cet amour de Dieu. C'est tout cet ensemble qui constitue les archives de l'Eglise pèlerinante. De ces traces et de ces vestiges de son expérience de l'amour de Dieu, ainsi que de sa réponse à cet amour, chaque génération, - qui est un maillon dans la chaîne de la foi, de l'espérance et de l'amour -, doit laisser le souvenir aux générations à venir, afin que louange soit rendue à Dieu pour cette transmission historique du mystère de la Pâque du Seigneur, afin que puisse être célébrée l'anamnèse des "mirabilia Dei" qui ont fleuri sur nos chemins d'hommes.

En étant un témoignage rendu aux interventions du Dieu-vivant dans la trame de l'histoire humaine, les traces de la vie de l'Eglise en qui vit l'amour de Dieu prolongent d'ailleurs en quelque sorte les différents livres de la Bible, dont Dieu même, pour les croyants, a voulu la rédaction et la conservation. Qu'il s'agisse des ancêtres dans la foi et des généalogies, qui se prolongent avec les catalogues des martyrs et des saints ou les listes épiscopales ! Qu'il s'agisse des recueils canoniques et des livres liturgiques ! Qu'il s'agisse de l'expression et des définitions de la foi au milieu des contestations sans cesse renaissantes ! Qu'il s'agisse des gestes du peuple de Dieu, à l'instar des livres de Josué, des Juges ou des Rois ! Qu'il s'agisse de l'enseignement des pasteurs et des docteurs, à l'instar des livres prophétiques et sapientiaux ! Qu'il s'agisse des textes spirituels, dont certains rappellent l'inspiration des psaumes ! Il n'est pas jusqu'au Cantique des Cantiques, qui ne soit prolongé en quelque sorte par les archives monastiques...

L'Eglise n'est-elle pas l'évangile qui continue sur nos chemins d'hommes ainsi que, de génération en génération, le prolongement sous toutes les latitudes des actes et des paroles des apôtres ? Aussi par leurs traces archivistiques, ces prolongements sont appelés à entrer dans l'action de grâce de l'Eglise envers Dieu, comme éléments de son anamnèse des "mirabilia Dei".

Dans cette perspective on comprend bien les termes du message pontifical adressé à notre 4^e congrès national : "S'agissant de manifestations de sa vie, l'Eglise doit en prendre /de ses archives/ un soin particulier, et ne pourrait ni les vendre ni les aliéner. Au contraire, à l'image de l'intendant fidèle dont parle l'Evangile, elle a le devoir de les sauvegarder, de les accroître et de les transmettre aux générations à venir." Et d'abord pour rendre grâce à Dieu, en témoignant en même temps de sa communion avec l'Eglise déjà parvenue dans la gloire, en témoignant de sa fidélité au don de Dieu transmis par l'Eglise du ciel et de son identité avec elle.

C'est bien là que les archives ecclésiastiques et religieuses trouvent leur première raison d'être : jaillies de l'expérience de l'amour de Dieu, elles ont à être constituées pour servir l'action de grâce envers Dieu, en apportant

des éléments pour l'anamnèse des "mirabilia Dei".

Assurément, de cette situation il résulte ceci : délibérée ou non, toute amputation de ce patrimoine - que ce soit par destruction, par mutilation ou par aliénation - est une atteinte portée à l'anamnèse des "mirabilia Dei". Qu'on le veuille ou non, qu'on y songe ou non, c'est ainsi.

Mais, même si cette responsabilité est pour eux source de difficultés - et parfois même toutes proches -, des archivistes ecclésiastiques et religieux se savent néanmoins concernés par ce lien entre les archives dont ils ont la charge et l'action de grâce envers Dieu. Et ce premier aspect de leur tâche en suggère déjà la grandeur !

Le lien entre les archives ecclésiastiques ou religieuses et l'instruction des générations à venir du peuple de Dieu

Deuxième aspect : ce patrimoine archivistique concerne aussi l'instruction des générations à venir du peuple de Dieu.

Les archives ecclésiastiques et religieuses, tout au long de l'histoire, manifestent l'identité de l'Eglise à travers le temps et à travers l'espace. Il y a là une imbrication inextricable : car l'identité de l'Eglise apparaît à la fois dans la réalité permanente de sa vocation d'Epouse du Christ et à la fois dans les réalisations multiformes de sa condition de famille religieuse brûlée par le soleil de l'histoire (cf. Jacques Maritain, *Approches sans entraves*, p. 567). "*Nigra sum sed formosa*" : "*nigra*" à cause de la brûlure du soleil, "*formosa*" par sa vocation. Et c'est seulement avec des reflets diaprés à travers le temps et à travers l'espace que les diverses générations sous les diverses latitudes professent "un seul Seigneur, une seule foi, un seul baptême, un seul Dieu et Père de tous, qui est au-dessus de tous, par tous et en tous" (Eph. IV,5).

Et ce double aspect apparaît bien dans la conjonction de deux éléments qui témoignent de la conscience que l'Eglise a d'elle-même : car, d'âge en âge, elle se définit, d'une part, dans l'explicitation progressive de sa profession de foi que constitue le déploiement de ses conciles, et, d'autre part, dans le foisonnement multiforme des personnages chez lesquels elle proclame l'authenticité d'une profession de foi vécue dans le quotidien d'une vie humaine. L'élaboration et les proclamations des conciles, tout comme la réalisation et la proclamation de la sainteté vécue sur nos chemins d'hommes, voilà dans tout son patrimoine la double référence historique qui, par les archives, témoigne de l'identité de l'Eglise.

Oui, ses archives témoignent de l'identité de l'Eglise permanente à travers le temps et à travers l'espace, en même temps qu'elles témoignent de la conscience que l'Eglise a d'elle-même. Et c'est cette conscience que garantit, sous le souffle de l'Esprit, la mémoire vivante de l'Eglise; car, pour reprendre les termes de la constitution dogmatique *Dei Verbum* du concile Vatican II, "la tradition qui vient des apôtres se développe dans l'Eglise sous l'assistance du Saint-Esprit : la perception des choses et des paroles transmises grandit, en effet, par la contemplation et l'étude qu'en font les croyants qui les gardent dans leur cœur, par la pénétration profonde des réalités spirituelles qu'ils expérimentent, par la proclamation qu'en font ceux qui avec la succession épiscopale ont reçu un charisme assuré de la vérité. L'Eglise, à mesure que se déroulent les siècles, tend toujours à la plénitude de la vérité divine, jusqu'à ce que les paroles de Dieu reçoivent en elle leur consommation" (n. 8).

C'est dans cette mémoire vivante de l'Eglise, c'est dans cette identité

permanente de l'Eglise que chaque génération est appelée à entrer; aussi les archives ecclésiastiques et religieuses assurent-elles l'instruction des générations successives du peuple de Dieu. Si l'on peut dire que la mémoire de l'Eglise, sous l'assistance du Saint-Esprit, garantit vivante dans l'Eglise la conscience que l'Eglise a d'elle-même, il est aussi vrai de dire que cette conscience que l'Eglise a d'elle-même, éclairée et fortifiée par l'Esprit-Saint, garantit la mémoire de l'Eglise, lui permettant même d'opérer comme un discernement de valeur entre l'ivraie et le bon grain. Et c'est aussi pourquoi le cardinal Samoré pouvait nous dire en novembre 1979 : "Nous ne devons pas craindre les manquements de quelques hommes d'Eglise, que nous pouvons découvrir dans la documentation. Nous savons qu'ils sont une conséquence de la fragilité et de la faiblesse de la nature humaine, mais ils n'égratignent en rien la nature de l'Eglise. Celle-ci, en effet, est assistée par l'Esprit-Saint grâce auquel elle agit toujours pour l'avènement du règne de Dieu" (Actes du 4e Congrès, p. 33).

Deuxième aspect donc du service des archives de source ecclésiastique ou religieuse : pour l'instruction des générations successives du peuple de Dieu, la mémoire de l'Eglise est appelée à conserver vivantes les traces, jaillies vivantes, de l'expérience vécue de l'amour de Dieu.

De par le "caractère spécifique qui marque d'une manière imprescriptible" tous les fonds émanant de la vitalité de l'Eglise catholique, la responsabilité de celui qui a la charge d'une portion quelconque de ces fonds est engagée par l'exigence de transmettre vivantes les traces documentaires conservées, *servata tradere viva*; et cette responsabilité est aussi imprescriptible que le caractère propre de ces documents, - "quels que soient leur date, leur forme, leur contenu, les lieux où les vicissitudes de l'histoire ont pu parfois les transférer, l'organisme, diocésain ou religieux, dont ils procèdent" (message pontifical adressé à notre 4e Congrès).

S'il y a un lien entre les archives ecclésiastiques ou religieuses et l'action de grâce que l'Eglise est appelée à rendre à Dieu - c'était le premier aspect que nous avons évoqué -, et s'il y a aussi un lien entre ces archives et l'instruction des générations à venir du peuple de Dieu - ce qui est le deuxième aspect auquel nous venons de nous arrêter -, il y a encore un lien qu'on ne saurait méconnaître, c'est le lien qui existe entre ces archives et le témoignage rendu au monde par cet élément spécifique du patrimoine de l'humanité.

Le lien entre les archives ecclésiastiques ou religieuses et le témoignage rendu au monde par cet élément spécifique du patrimoine de l'humanité

Celui, quel qu'il soit, qui, à un titre ou à un autre, est responsable d'archives procédant de la vitalité de l'Eglise catholique ne peut méconnaître ce troisième aspect.

De par leur caractère spécifique, en effet, les archives de source ecclésiastique ou religieuse sont, qu'on y prenne garde ou non d'ailleurs, un témoignage que l'Eglise rend au monde. Et il importe de préciser aussitôt que ce témoignage que l'Eglise rend au monde, l'Eglise ne le rend pas seulement sur elle-même, mais aussi sur celui qu'elle rencontre tout au long de son développement: l'homme dans son humanité même.

Notre 4e Congrès national avait bien mis en lumière ce que représentent les archives de source ecclésiastique et religieuse comme élément spécifique du patrimoine de l'humanité. Le thème de notre 6e Congrès nous incite à prolonger cette réflexion.

On peut affirmer, comme disait Jean-Paul II dans son discours à l'UNESCO,

"que, à travers une multitude de faits, l'Europe tout entière de l'Atlantique à l'Oural témoigne, dans l'histoire de chaque nation comme dans celle de la communauté entière, du lien entre la culture et le christianisme" (n. 9). Et on peut même constater que ce "lien organique et constitutif qui existe entre la religion en général et le christianisme en particulier d'une part, et la culture d'autre part" (*Ibid.*) apparaît aujourd'hui si fort que les archives religieuses, et notamment les archives de l'Eglise catholique, deviennent objet de convoitise d'une manière assez générale, - voire parfois, force est de le noter, d'âpres convoitises !

Pourquoi ces convoitises, dont les archivistes ecclésiastiques et religieux découvrent chaque jour le développement, bien que sans peut-être en toujours mesurer l'enjeu ? Paradoxalement, si ces convoitises se révèlent tentaculaires, c'est à cause même de la nature et du contenu de ces archives et c'est dans la mesure où elles sont dans les mains de l'Eglise qui a inspiré les initiatives dont elles témoignent. D'un côté, en effet, elles permettent d'avoir conscience de ce qu'elles représentent, comme le disait l'archiviste d'une congrégation religieuse polonaise qui déclarait : "Nos archives, c'est notre carte d'identité !" Mais, d'autre part, plus se développe l'étatisme et plus s'étend le secteur public - avec tout son prestige -, plus aussi, dans la plupart des pays et à toutes les époques, il importe que la nation soit comme dévitalisée et rendue amnésique, afin d'être malléable et - pourrait-on dire - vassalisable à merci. C'est d'ailleurs pour cette raison que toutes les persécutions de l'histoire se sont attaquées - et ne cessent de s'attaquer - non seulement aux hommes qui sont pourchassés et martyrisés, mais aussi aux archives et au témoignage qu'elles rendent : car il importe alors de les détruire, de les spolier, de les manipuler, de les saisir "pour avoir des preuves contre" ceux qui les détiennent (cf. Serguei Kourdakov, *Pardonne-moi Natacha*, p. 140) ou contre ceux dont elles parlent, etc. Et ces attaques contre les archives religieuses ne sont pas seulement le fait d'interventions policières. Elles prennent de multiples visages...

Dans ces diverses attitudes il n'y a d'ailleurs que la rançon de l'importance historique de ces archives. Que l'on songe, par exemple, à toutes les recherches linguistiques, ethnographiques, coutumières ou autres, comme à toutes les initiatives éducatives, sanitaires, caritatives, sociales, etc., dont gardent des traces précieuses toutes nos congrégations missionnaires parties de la vieille Europe vers l'Amérique du Nord ou du Sud comme vers l'Asie, vers l'Afrique francophone ou anglophone comme vers l'Océanie. Ou bien encore, que l'on songe tout simplement à ce que représentent, dans un pays comme la France, et sur plus d'un millénaire, l'histoire de nos hôpitaux, de nos établissements scolaires et universitaires, et donc leurs archives ! D'où viennent les convoitises qu'ont suscitées et que suscitent ces archives ? Du fait que la richesse des informations qu'elles contiennent risque de remettre en question l'histoire officielle ; et du fait aussi que, lorsqu'elle est véhiculée à partir de la source même qui a inspiré les initiatives dont elles témoignent, la richesse de ces informations n'apparaît que dans son lien entre ces initiatives et l'inspiration qui les a secrétées. Que la référence à cette inspiration incite des esprits non prévenus à "saisir la nature et le sens plénier des documents", voilà la tare impardonnable ! Il faut donc, par destruction, par spoliation, par manipulation, par sélection ou par tout autre moyen, faire rentrer dans le rang ces archives et le témoignage qui en découle...

Car il ne faut pas se le cacher, les âpres convoitises suscitées au sujet des documents du passé "sont, comme le disait récemment l'historien allemand Konrad Repgen à propos d'un cas particulier, des guerres de l'actualité par personnes interposées. Et comme aujourd'hui les grandes structures de la société se trouvent 'dans le collimateur', la controverse publique ne porte pas seulement sur la réponse de l'Eglise /.../ aux questions posées /autrefois/ ; au contraire

dépassant /cette/ histoire /.../, elle s'adresse à l'Eglise comme institution d'aujourd'hui, à sa forme actuelle et à l'idée qu'elle se fait d'elle-même, donc à son concept et à sa réalité. Il s'agit d'un maintien ou d'un changement de l'identité de l'Eglise" (cit. in D.C. du 15 mars 1983, p. 526 B). Tel est l'enjeu que ne sauraient méconnaître des archivistes ecclésiastiques et religieux.

Les archives procédant de la vitalité de l'Eglise témoignent de la considération - telle qu'inscrite dans l'histoire - de l'homme, quel qu'il soit, comme étant créé à l'image et à la ressemblance de Dieu et racheté par le Christ qui l'introduit dans la communauté qu'Il a instituée pour faire entrer, dans l'Esprit, en communion avec le Père. Ainsi, parmi les diverses archives qui subsistent des origines et du développement de beaucoup de nations et de bien des peuples, le propre des archives de source religieuse, c'est qu'elles ont jailli de la considération de "l'homme comme une valeur particulière et autonome, comme le sujet porteur de la transcendance de la personne" (Jean-Paul II à l'UNESCO, n. 10) et qu'elles procèdent de "l'amour pour l'homme en raison de la dignité particulière qu'il possède" (*Ibid.*). Et on peut aller plus loin. Car, en considérant "les idées et les oeuvres nées de l'inspiration religieuse, et en particulier de l'inspiration chrétienne" (*Ibid.*), on est amené à faire la constatation suivante : "Il existe une souveraineté fondamentale de la société humaine qui se manifeste dans la culture de la Nation; il s'agit de la souveraineté par laquelle, en même temps, l'homme est suprêmement souverain" (*Ibid.* n. 14). Ce témoignage rendu au primat de l'homme, n'est-ce pas précisément ce que visent à contester toutes les convoitises que nous évoquions ?

Sauvegarder l'inaliénabilité des archives de source religieuse et mettre sa compétence "à faire saisir la nature propre et le sens plénier des documents" (message pontifical à notre 4^e congrès) dont est donnée communication, c'est donc, pour une part certes mais en toute vérité, veiller "sur cette souveraineté fondamentale que possède (chaque peuple et) chaque Nation en vertu de sa propre culture"; c'est donc la protéger "pour l'avenir de la grande famille humaine", en ne permettant pas "que cette souveraineté fondamentale devienne la proie de quelque intérêt politique ou économique", en ne permettant pas "qu'elle devienne victime des totalitarismes, impérialismes ou hégémonies, pour lesquels l'homme ne compte que comme objet de domination et non comme sujet de sa propre existence humaine" (*Ibid.*, n. 15; ce qui est entre parenthèses a été prononcé, mais n'est pas dans le texte officiel).

Tel est le troisième aspect de la responsabilité, dans le monde d'aujourd'hui, de quiconque a la charge d'archives de source religieuse. Sauvegarder l'inaliénabilité de ces documents et mettre sa compétence "à /en/ faire saisir la nature propre et le sens plénier", telle est bien une manière, propre et adaptée à son caractère particulier, de servir cet élément spécifique du patrimoine commun de l'humanité.

*
* * *

L'action de grâce envers Dieu, l'instruction des générations à venir du peuple de Dieu, le témoignage rendu au monde par les archives religieuses du seul fait qu'elles constituent un élément spécifique du patrimoine de l'humanité, voilà trois aspects essentiels qui découlent de la nature même des archives ecclésiastiques.

tiques et religieuses et qui concernent donc tous ceux qui en ont la charge.

Si l'Eglise catholique en France est encore vivante aujourd'hui et essaie de se renouveler d'année en année dans la fidélité de ses membres à l'élaboration doctrinale antérieure, empourprée du sang de ses martyrs et lumineuse du rayonnement de ses saints, la conservation et la transmission de ses archives ne peuvent être qu'une conservation et une transmission qui demeurent vivantes dans la contemplation du peuple chrétien, et tout d'abord de l'archiviste lui-même, à qui il incombe d'une manière très directe de "*servata tradere viva*", au service du monde d'aujourd'hui !

Et c'est pourquoi, si nécessaires soient les rayonnages, ils ne suffisent pas à assurer la conservation et la transmission de ces jalons d'une tradition vivante. Du dehors on voit l'Eglise; mais c'est sa mémoire qui livre le principe d'intelligibilité de ses faits et gestes. Et ce sont les exigences de cette lecture qui définissent l'identité et la responsabilité de l'archiviste ecclésiastique et religieux dans le monde d'aujourd'hui.

Charles Molette

président de l'Association